

# ETAT DES LIEUX ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN ILE-DE-FRANCE

---

## Rapport final – Juillet 2019



# SOMMAIRE



## INTRODUCTION

01

## LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

02

## RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

03

## SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS

04

## ANNEXES

- ✓ DYNAMIQUES DÉPARTEMENTALES
- ✓ MONOGRAPHIES DES TERRITOIRES DE L'ÉCHANTILLON
- ✓ LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS
- ✓ QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE
- ✓ RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE
- ✓ SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS
- ✓ RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE



# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

*La Préfecture d'Ile-de-France et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports ont confié en avril 2019 une mission d'étude au cabinet ENEIS by KPMG. La mission s'est déroulée dans le contexte de préparation du déploiement des Cités Educatives, marqué notamment par la tenue d'un séminaire régional sur le sujet le 13 mai 2019, qui a permis à ENEIS by KPMG de recueillir de premiers éléments qualitatifs sur la dynamique des territoires franciliens en matière de réussite éducative.*

*Commandité un peu plus de 2 ans après la parution de l'instruction ministérielle relative au Programme de Réussite Educative parue en octobre 2016, cet état des lieux avait pour objectif de **produire des éléments de connaissance sur la mise en œuvre de la réussite éducative en Ile-de-France, d'identifier des pratiques inspirantes et des préconisations en vue de la poursuite des PRE d'une part et du déploiement des Cités éducatives d'autre part.***

*L'équipe d'ENEIS by KPMG mobilisée pour cette étude (Marion HAJDENBERG, Dalibor STERNADEL, Marguerite SALLES, Manon GIOVINAZZO, Judith OLLE) tient à remercier tout particulièrement les membres du comité de suivi (Matthieu PITON, Nadette FAUVIN, Marion DETOC, Joanna KOCIMSKA) ainsi que les pilotes nationaux du CGET (Serge FRAYSSE) et de l'Education nationale (Fabienne FEDERINI et Anna POTTIER) pour la qualité de leur cadrage et leur appui précieux tout au long de la démarche.*

*Nous tenons également à saluer l'excellent niveau de mobilisation de l'ensemble des représentants de l'Etat et de l'Education nationale au niveau régional et départemental, et des coordonnateurs PRE et de leurs partenaires, qui ont permis la réalisation de l'étude en un temps particulièrement restreint. Témoignent notamment de cette mobilisation le taux de réponse particulièrement élevé à l'enquête et la tenue de l'ensemble des échanges de terrain sur les 8 territoires retenus sur une période très courte (Paris, Melun-Val-de-Seine, Les Mureaux, Courcouronnes, Gennevilliers, Clichy-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Goussainville).*

*Au-delà des informations recueillies spécifiquement dans le cadre de la présente démarche, au travers de l'enquête en ligne à destination des coordonnateurs PRE d'une part et des entretiens organisés au niveau des 8 départements et des 8 terrains qualitatifs, la présente évaluation a pu s'appuyer sur les **données de l'enquête 2017 conduite par le CGET en 2018** et sur les résultats de **l'enquête qualitative conduite en 2015 par Trajectoires Réflex pour le compte du CGET.***

# INTRODUCTION

L'Etat a lancé les Programmes de réussite éducative en 2005 avec la loi de programmation pour la cohésion sociale, sur le constat que l'institution scolaire ne suffisait à bousculer la structure des inégalités et que les enfants des quartiers prioritaires réussissaient globalement moins bien à l'école, et qu'il était nécessaire de pouvoir agir sur les difficultés sociales, familiales et sanitaires susceptibles de fragiliser le développement des compétences de l'enfant. Deux circulaires en 2005 et 2006 puis une instruction ministérielle en 2016 sont venues préciser les principes de la réussite éducative.

La réussite éducative consiste ainsi en **un accompagnement individualisé des enfants entre 2 et 16 ans en situation de fragilité éducative habitant les quartiers prioritaires**. Le portage du programme de réussite éducative est assuré par la collectivité qui organise l'implication de l'ensemble des partenaires, au sein de l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).

## Les caractéristiques de la réussite éducative

- ✓ Intervention territorialisée
- ✓ Approche par les publics (vs approche par le dispositif)
- ✓ Repérage large
- ✓ Prise en compte des situations dans leur globalité
- ✓ Regard pluridisciplinaire (EPS)
- ✓ Construction de parcours individualisés
- ✓ Accompagnement par un référent professionnel
- ✓ Mobilisation de la famille



## 4 grands domaines d'intervention

- ❑ **Accompagnement à la scolarité** (aide aux devoirs, soutien scolaire, médiation scolaire, prévention du décrochage scolaire etc.)
- ❑ **Accès aux loisirs, à la culture, au sport** (inscription et financement d'activités, etc.)
- ❑ **Accès aux soins** (diagnostic, accompagnement à la prise de rendez-vous, mise en place d'un parcours de soins adapté, etc.)
- ❑ **Soutien aux parents** (accès aux droits, apprentissage de la langue, médiation familiale, développement des compétences parentales etc.)

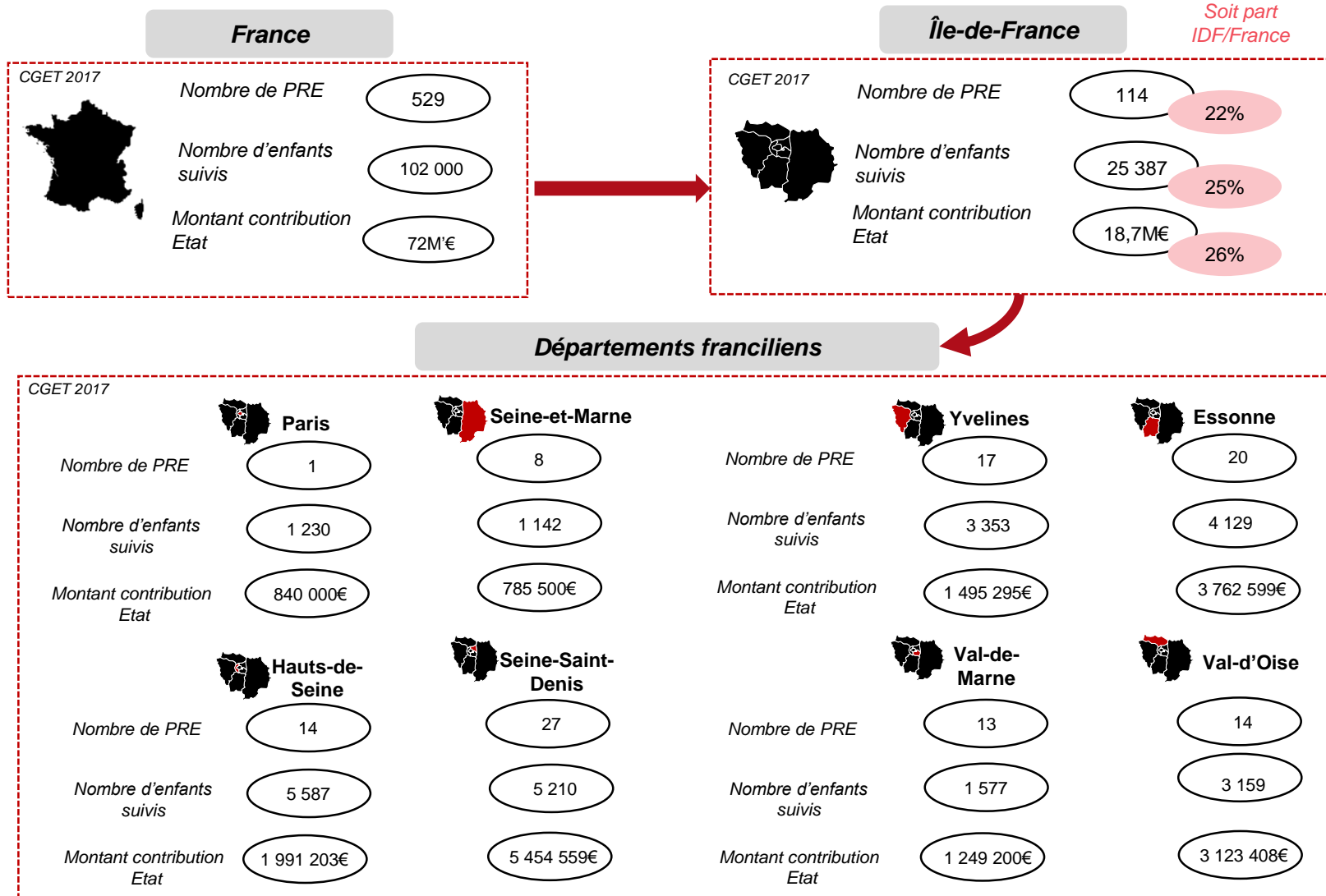


## Les profils prioritaires de la réussite éducative

- **Profil 1** : enfant rencontrant des **difficultés scolaires ponctuelles**
  - **Problématiques** : manque de méthode, de travail, de concentration, manque d'autonomie besoin d'aide pour les devoirs
- **Profil 2** : enfant rencontrant des difficultés repérées dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **une problématique précise et bien cernée**
  - **Problématiques** : problème de santé, de maîtrise de la langue française, difficulté familiale ponctuelle
  - **Symptômes** : difficultés dans la relation aux autres, la vie collective à l'école ; mise en danger de soi ou des autres ; victimes ou auteurs de violences
  - **Situation** : parent présent mais ne peut pas / ne sait pas comment aider son enfant
- **Profil 3** : enfant rencontrant des difficultés dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **des problématiques multiples**
  - Idem profil 2 mais avec plus d'ampleur / un cumul de problématiques
- **Profil 4** : enfant rencontrant des difficultés dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **des problématiques multiples, sans capacité de mobilisation durable des parents**
  - Idem profil 3 mais sans capacité de mobilisation des parents

# INTRODUCTION

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE





# **PARTIE 1 : LA MÉTHODOLOGIE RETENUE**

LES GRANDES ÉTAPES  
PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL

# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## VUE D'ENSEMBLE : LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA DÉMARCHE

### Phase 1 : Préparation de la démarche

Durée  
1 mois

**Etape 1.1 :** Cadrage et lancement de la démarche



**Etape 1.2 :** Lancement partenarial et élaboration du protocole d'évaluation

- Participation au séminaire de lancement Cités éducatives
- Stabilisation du référentiel et des outils évaluatifs

**Etape 2.1 :** Recueil de données quantitatives et qualitatives



**A l'échelle de la région:**

- Analyse documentaire et statistique
- Entretiens avec les services de l'Etat
- Enquête



**A l'échelle des 8 territoires du panel:**

- Entretiens avec les collectivités, équipes PRE, établissements scolaires, coordinateurs REP / REP+

**Etape 2.2 :** Analyse intermédiaire



Rapport d'étape

### Phase 2 : Mise en œuvre de l'évaluation

Durée  
2 mois

**Etape 2.3 :** Synthèse et élaboration des recommandations



**Cartographie de la mise en œuvre du PRE par territoire**



Rapport final



# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LES PRINCIPALES ÉTAPES

### 1. L'enquête

**27 mai- 16 juin 2019**



- Dresser un **portrait global de la mise en œuvre des PRE** dans les 8 départements de la région : identifier les différentes modalités de déploiement, recenser les difficultés rencontrées et les leviers
- Ebaucher une **1<sup>ère</sup> typologie des modèles de PRE** à partir des tris croisés (variables a priori pertinentes : échelon de pilotage, type de portage, profil du référent de parcours, coût de revient, taux de charge par référent de parcours, composition des EPS, mobilisation du comité de pilotage)
- Les coordonnateurs des PRE d'Ile-de-France
- Envoi d'un lien unique par email vers l'enquête sur la plateforme Sphinx©
- Questionnaire de 50 à 70 questions, essentiellement fermées, pour une durée de réponse d'environ 20 minutes



### 2. Les entretiens institutionnels

**Mai-Juin 2019**

- **Qualifier les orientations institutionnelles** en matière de réussite éducative et identifier les points de convergence / divergence d'un département à l'autre
- **Caractériser les modalités de gouvernance** du PRE et la dynamique partenariale au niveau départemental
- **Disposer d'un premier regard comparatif sur la typologie de ressources** mobilisées/mobilisables dans le cadre des parcours et les moyens dédiés d'un PRE à l'autre
- **Collecter des données sur les 8 territoires** de l'échantillon qualitatif
  - **Préfectures** : PEDEC et sous-préfets (avec les délégués du préfet si possible)
  - **DDCS** : responsables en charge de l'Education, éventuellement avec le Chef de service Politique de la Ville
  - **DSDEN** : chargé-e-s de mission Politique de la Ville (avec l'aval du Directeur académique)
- Prise de contact par email, entretiens téléphoniques
- Analyse documentaire : conventions, chartes ou guides relatifs à la mise en œuvre des programmes de réussite éducative (au niveau local ou départemental, à l'exemple du Guide départemental des Yvelines) ; Evaluations et études locales (Val d'Oise, Seine-Saint-Denis, Essonne, Yvelines)

### 3. La phase de terrain

**Juin-Juillet 2019**

- **Compléter l'analyse quantitative** par une analyse qualitative au sein d'un territoire par département, au moyen d'entretiens et d'analyse documentaire: Paris, Melun-Val de Seine, Les Mureaux, Courcouronnes, Gennevilliers, Clichy-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Goussainville.
- **Collectivité portant le PRE** : coordonnateur du PRE, DGA et élu(s) concerné(s)
- **Référent(s) de parcours** (en veillant à rencontrer un large panel d'acteurs différents dans le cas d'un nombre important et varié de référents de parcours)
- **Membres des EPS**
- **Coordinateurs des réseaux REP et REP+**
- **Etablissements scolaires** : directeurs d'école, chefs d'établissement et enseignants principaux
- Analyse documentaire (bilans d'activité, documents directeurs, comptes-rendus de réunion, guides, outils de suivi etc.)
- Entretiens individuels et collectifs

# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION GLOBALE



### Publics et parcours

- **Les publics pris en charge** dans le cadre du programme correspondent-ils aux publics visés par la réussite éducative ?
- Les **parcours proposés** répondent-ils aux objectifs de la réussite éducative ?
- L'accompagnement proposé repose-t-il sur une **véritable logique de parcours** au-delà de la simple facilitation de l'accès à des ressources spécifiques ?



### Fonctionnement et outils

- **Le positionnement du coordonnateur PRE au sein de la collectivité** favorise-t-il la mise en œuvre des objectifs du programme ?
- **L'action du référent de parcours** permet-elle de garantir la qualité des accompagnements proposés ?
- **L'équipe pluridisciplinaire de soutien** joue-t-elle un rôle déterminant dans la qualité des accompagnements proposés ?



### Partenariats / Droit commun

- **Le dispositif de réussite éducative s'appuie-t-il sur une réelle logique partenariale** entre les principaux acteurs institutionnels ?
- Les **ressources du territoire** sont-elles pleinement mobilisées au service des parcours de réussite éducative, dans une logique d'articulation avec le droit commun ?



### Pilotage et gouvernance

- **Les instances de pilotage favorisent-elles la mobilisation** des acteurs du territoire au service de la réussite éducative ?
- Le pilotage du dispositif permet-il de contribuer pleinement à la mise en œuvre **d'une stratégie de réussite éducative sur le territoire** ?
- Le pilotage du dispositif permet-il de **rendre pleinement compte de l'action menée** en matière de réussite éducative ?



### Financement

- **Les moyens** dont dispose le PRE lui permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?
- **La structure de financement** du PRE permet-elle d'assurer sa pérennité ?
- **Les coûts associés au PRE** sont-ils proportionnels aux résultats obtenus ?



# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

PUBLICS ET PARCOURS

FONCTIONNEMENT ET OUTILS

PARTENARIATS ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN

PILOTAGE ET GOUVERNANCE

FINANCEMENT



# PUBLICS ET PARCOURS

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Les publics pris en charge dans le cadre du programme correspondent-ils aux publics visés par la réussite éducative ?



1. Les publics touchés correspondent aux publics prioritaires de l'instruction de 2016
2. Le PRE opère une sélection parmi les situations prescrites par les acteurs

#### L'essentiel

- **Un dispositif centré sur les publics élémentaires et ciblant de manière limitée les enfants de 2 à 5 ans**, alors que la finalité de la réussite éducative (lever les freins à la réussite dans tous les champs de difficultés possibles) comme les domaines d'intervention privilégiés (accès aux soins, soutien à la parentalité, éveil artistique et culturel, etc.) seraient particulièrement bénéfiques dès 2 ans.
- **Une interrogation sur le ciblage des publics**, dans la mesure où seulement moins de la moitié des PRE citent l'existence d'une difficulté s'exprimant dans le champ scolaire comme critère incontournable de prise en charge, alors qu'il s'agit d'après l'instruction ministérielle de 2016 du critère déterminant pour les profils-cibles, et d'autre part dans la mesure où les familles elles-mêmes constituent la deuxième source d'orientation vers le PRE. Ce constat amène à émettre un point de vigilance sur les modalités de mise en œuvre du diagnostic et le caractère pluridisciplinaire de celui-ci, afin d'éviter la mise en œuvre d'une « logique de guichet ».
- **Un dispositif néanmoins relativement sélectif** avec une réorientation des profils de type 1 (difficulté scolaire ponctuelle) et de type 4 (cumul de problématiques sans possibilité de mobilisation de la famille) vers les dispositifs de droit commun (Education nationale dans le premier cas, les services départementaux dans le deuxième). Un constat à nuancer et enrichir, du fait de la mise en place d'une typologie de parcours sur certains PRE qui laisse entrevoir que certaines situations relevant du profil 1 ou du profil 4 peuvent être prises en charge sur des durées plus courtes (« parcours simple », « parcours complémentaire », « parcours orientant »).

#### Nos recommandations

- **Définir, au niveau de chaque département, des objectifs spécifiques sur les 2-6 ans**
- **Engager une réflexion sur les critères de repérage des difficultés pour ces jeunes publics** et organiser une coordination spécifique des acteurs de la réussite éducative pour favoriser l'amorçage
- **Renforcer l'appropriation par les acteurs des dispositions de l'instruction ministérielle d'octobre 2016** concernant les profils-cibles de la réussite éducative
- **Repositionner l'observation et le diagnostic de l'enfant par les acteurs éducatifs au centre du dispositif**, notamment en termes de repérage et d'orientation (de façon à éviter la substitution de la réussite éducative au droit commun)
- **Encourager la pratique de réorientation des publics non-admis en PRE** vers d'autres dispositifs lorsque c'est nécessaire, surtout pour les profils 4

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Les publics touchés

Les PRE d'Ile-de-France sont **centrés de manière prédominante sur les 6-10 ans, au détriment notamment des 2-5 ans**. Ce premier constat est à mettre en lien avec la question de l'orientation des publics par les partenaires. Ainsi, on peut poser l'hypothèse d'une moindre connaissance de la réussite éducative par les personnels des écoles maternelles, mais sans doute aussi de la nécessité d'adapter les critères de repérage à ces publics plus jeunes dont le développement des compétences ne s'effectue pas de la même façon. Certains PRE ont choisi pour cette raison de recruter un profil d'Éducateur de Jeunes Enfants au sein de l'équipe PRE. Par ailleurs, le déficit d'orientation de publics par les services médico-sociaux et les associations, qui sont en interaction avec de jeunes parents, peut expliquer la faible imprégnation des PRE auprès des plus jeunes.

Le repérage des publics continue d'être principalement assuré par l'Éducation nationale, ce qui semble tout à fait opérant au regard de la redéfinition des profils-cibles par l'instruction ministérielle d'octobre 2016, néanmoins on relève sur le terrain **un déficit de visibilité par les professionnels de l'Éducation nationale sur les modalités de prise en charge par la réussite éducative**, qui peut venir amoindrir leur capacité d'orientation. Par ailleurs, différents acteurs notamment au niveau institutionnel, regrettent une tendance de certains enseignants et directeurs d'établissement à « externaliser » les enfants qui présentent des difficultés.

Par ailleurs, **les familles apparaissent comme la deuxième source de repérage des publics touchés**, un élément notable qui doit amener les PRE à redoubler de vigilance sur l'étape de diagnostic préalable à l'entrée en parcours et l'importance du regard pluridisciplinaire dans l'élaboration des parcours. Sur plusieurs territoires, les acteurs s'interrogent sur la capacité du PRE à répondre à l'ensemble des situations, le PRE étant un peu « victime de son succès » (à Courcouronnes notamment). **Inversement, certains PRE n'autorisent pas l'orientation par les familles**, estimant le filtrage par un partenaire essentiel pour garantir le ciblage de problématiques relevant bien de la réussite éducative (comme à Champigny-sur-Marne).



### Focus

A **Gennevilliers**, le PRE est principalement destiné au public secondaire (à 72%), avec le constat fait par les personnels de l'Éducation nationale au premier degré d'un manque de prise en compte de leurs publics malgré des besoins non couverts, notamment dans la dimension de l'accès aux loisirs et à la culture.

## Les principales tranches d'âge touchées



1. Les 6-10 ans (primaire)
2. Les 11-16 ans (collège)
3. Les 2-5 ans (maternelle)
4. Les plus de 16 ans



*Dans les Hauts-de-Seine, les PRE visent en majorité les publics de 11-16 ans (à 46%) suivis par les 6-10 ans (42%)*

## Les acteurs qui orientent le plus de publics

1. L'Éducation nationale
2. Les familles elles-mêmes
3. Les services de la collectivité

## Les acteurs qui orientent le moins de publics

1. La Caf
2. Les services médicaux / médico-sociaux
3. Les associations



## Les principales difficultés identifiées pour toucher les publics ciblés

Des partenaires qui n'orientent pas suffisamment les publics ciblés 55% des PRE



## Pratique inspirante

A **Paris**, un appel à projet dédié au développement d'actions destinées à la tranche d'âge des 2-5 ans a permis d'augmenter la part de publics maternels pris en charge, principalement en grande section. Les publics maternels représentent ainsi 13% des publics touchés par la réussite éducative.

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Les critères d'entrée en parcours

Le principal critère de prise en charge mentionné par les coordonnateurs en réponse à l'enquête ENEIS est la **capacité de mobilisation des familles**, loin devant l'existence d'une difficulté s'exprimant dans le champ scolaire. Ce constat pose question sur la mise en œuvre de l'instruction d'octobre 2016 sur les publics prioritaires des PRE puisque ce critère concerne directement les deux principales catégories de publics ciblés (catégories 2 et 3, voir ci-dessous).

Dans plusieurs PRE, une typologie de parcours a été adoptée par nécessité d'adaptation aux besoins des publics, mais aussi potentiellement du fait d'un manque de ciblage des publics de la réussite éducative. On observe ainsi une pratique de classification sur plusieurs types de parcours en fonction des problématiques identifiées, tels que des parcours : « légers », « classiques », « complexes » et « orientant » à Melun-Val-de-Seine. Alors que cette typologie semble correspondre aux quatre profils de l'instruction de 2016, on peut s'interroger sur la pertinence de parcours « légers » qui correspondent potentiellement au profil 1 de l'instruction.

A Courcouronnes, trois parcours ont été définis en fonction du nombre d'objectifs établis lors de l'entrée en parcours : parcours « simple » (1 à 2 objectifs), parcours « médian » (2 à 3 objectifs), parcours « complexe » (4 objectifs et plus). A Paris, les parcours en attente d'exécution d'une mesure de protection de l'enfance sont les parcours « relais ».

## La sélectivité

Les PRE opèrent une certaine sélection parmi les situations prescrites par les acteurs avec un taux de refus de prise en charge de situations important et une réorientation qui semble plutôt effective vers d'autres formes de prise en charge (structures médico-psychologiques, protection de l'enfance, AED ou AEMO, etc.).

## Les critères cités comme « incontournables »

La capacité à mobiliser la famille dans le parcours **87%** des PRE

L'existence d'une difficulté s'exprimant dans le champ scolaire **43%** des PRE



## Focus

**Aux Mureaux, une part importante de situations entrent en parcours pour l'accès à une aide financière ou un accompagnement administratif ponctuel**, pour lesquelles l'accompagnement se poursuit après la découverte d'autres problématiques (porté par un CCAS). Cela interroge sur le ciblage des publics par le PRE : une difficulté avait-elle bien été repérée dans le champ scolaire, les accompagnements proposés ont-ils bien pour effet de lever les freins à l'apprentissage ?

### Profil 1 : enfants rencontrant des difficultés scolaires ponctuelles

✓ **Problématiques** : manque de méthode, de travail, de concentration, manque d'autonomie besoin d'aide pour les devoirs

**Profil 2** : enfants rencontrant des difficultés repérées dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **une problématique précise et bien cernée** : problème de santé, de maîtrise de la langue française, difficulté familiale ponctuelle

✓ **Symptômes** : difficultés dans la relation aux autres, la vie collective à l'école ; mise en danger de soi ou des autres ; victimes ou auteurs de violences

✓ **Situation** : parent présent mais ne peut pas / ne sait pas comment aider son enfant

**Profil 3** : enfants rencontrant des difficultés dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **des problématiques multiples**. Idem profil 2 mais avec plus d'ampleur ou un cumul de problématiques.

**Profil 4** : enfants rencontrant des difficultés dans le champ scolaire, dont la difficulté est liée à **des problématiques multiples, sans capacité de mobilisation durable des parents**. Idem profil 3 mais sans capacité de mobilisation des parents

## Les situations qui ne font pas l'objet d'un parcours

**32%** des PRE refusent entre 5% et 15% des situations.

**49%** des PRE concernés réorientent systématiquement vers d'autres formes de prise en charge (et à 49% souvent).



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

#### Les parcours proposés répondent-ils aux objectifs de la réussite éducative ?



1. Les différentes dimensions de la réussite éducative sont investies dans les parcours (accompagnement à la scolarité, accès aux soins, accès aux loisirs et culture, accès aux soins et soutien à la parentalité)
2. L'accompagnement individuel prédomine sur les actions collectives
3. La question du développement des compétences de l'enfant est au cœur de la conception des parcours

#### L'essentiel

- **Le soutien à la parentalité, principale dimension** investie par la réussite éducative
- **Un investissement relativement inégal des 4 dimensions de la réussite éducative** et sans lien évident avec les besoins mis en avant (accès aux soins très problématique et générant pourtant peu de dépenses)
- **Une analyse à prendre avec précaution** du fait de l'hétérogénéité des ressources de droit commun sur les territoires tant en termes de disponibilité que de coût, mais également des modalités de constitution des budgets de la réussite éducative, dont certains recouvrent des dépenses qui ne sont pas directement affectables directement au dispositif
- **Une culture de la réussite éducative qui semble partagée** avec la mise en avant du bien-être à l'école et du développement des compétences de l'enfant comme principales finalités, et un apport souvent mis en valeur sur l'accès des familles aux ressources du territoire.
- **Dans la mise en œuvre des parcours, un taux d'individualisation qui progresse depuis l'instruction de 2016 mais le maintien d'actions collectives en petits groupes.** Ces actions sont parfois justifiées par le besoin d'éviter la stigmatisation des enfants pris en charge, mais également par la nécessité de renforcer les liens parents-école en passant par l'organisation d'ateliers collectifs, parfois enfants-parents, de façon à faire évoluer l'image de l'institution scolaire auprès des familles.

#### Nos préconisations

- **Favoriser l'implication des acteurs du PRE au sein des instances de veille sociale du territoire**, en s'appuyant notamment sur les analyses de besoins sociaux conduites au niveau des CCAS / CIAS
- **Clarifier la notion d'individualisation des parcours** (part d'actions individuelles, définition d'un parcours individualisé, accompagnement individuel par le référent etc.)



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### La mobilisation des différentes dimensions de la réussite éducative

Parmi les quatre principales dimensions de la réussite éducative, les PRE d'Ile-de-France investissent **la plus grande part de leurs dépenses dans les actions de soutien à la parentalité, et les actions d'accompagnement à la scolarité**, qui recueillent également des retours plutôt positifs sur la qualité des actions mises en œuvre dans ces domaines.

L'analyse des dépenses ne permet évidemment pas de donner une vision tout à fait représentative de la façon dont chaque PRE s'empare des 4 dimensions de la réussite éducative, dans la mesure où certaines ressources mobilisées ne sont pas forcément financées directement par la réussite éducative. On parle alors de « mobilisation du droit commun », largement encouragé par le cadre national. On peut ainsi **s'étonner un peu que le soutien à la parentalité représente la première source de dépense** dans la mesure où il s'agit d'un champ normalement pris en charge par d'autres services de la collectivité et que les actions sont gratuites pour les familles. Nous avons toutefois identifié le financement direct de dispositifs de soutien à la parentalité par la réussite éducative, comme la Maison des Familles à Gennevilliers.

Les **actions dans le domaine de l'accès à la culture, aux loisirs et aux sport sont celles qui entraînent le moins de dépenses**, ce qui peut apparaître également surprenant puisque contrairement au soutien à la parentalité, il s'agit d'actions qui ne sont généralement pas gratuites pour les familles.

On remarque enfin qu'une **part réduite des dépenses sont affectées à l'accès aux soins**, alors que les PRE portent un regard globalement négatif sur cette dimension, et que de nombreux territoires de la région évoquent un manque de ressources important sur ce champ.

### Moyenne des dépenses des PRE par dimension de la réussite éducative

1. Soutien à la parentalité	39 531 €	36%	Hétérogénéité des PRE (écart-type de 35 706 €)
2. Accompagnement à la scolarité	32 666 €	30%	Hétérogénéité des PRE (écart-type de 27 983 €)
3. Accès aux soins	21 413 €	20%	Relative homogénéité des PRE (écart-type de 17 665 €)
4. Accès à la culture, aux loisirs, aux sports	15 875 €	14%	Grande hétérogénéité des PRE (écart-type de 79 960 €)

### Pour les 10 PRE présentant le coût par enfant le plus élevé (supérieur à 2 000 € par enfant)

1. Soutien à la parentalité
2. Accompagnement à la scolarité
3. Accès aux soins
4. Accès à la culture, aux sports, aux loisirs

### Pour les 10 PRE présentant le coût par enfant le moins élevé (inférieur à 800 € par enfant)

1. **Accompagnement à la scolarité** ↑
2. **Soutien à la parentalité** ↓
3. **Accès à la culture, aux sports, aux loisirs** ↑
4. **Accès aux soins** ↓



10%

Des répondants ne connaissent pas la répartition des dépenses de leur PRE

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

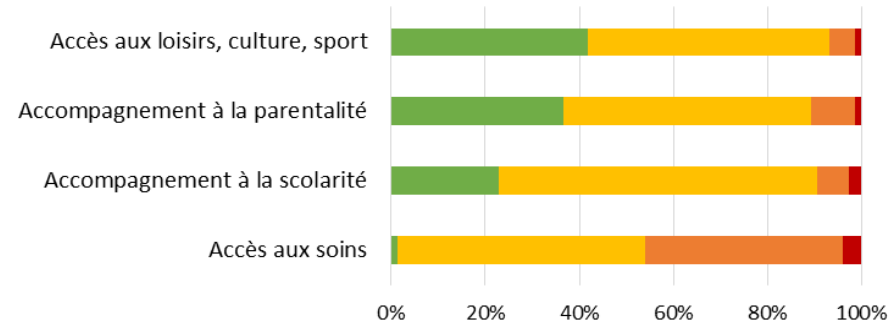
## La qualité des actions mises en œuvre

Les actions d'accès aux loisirs, à la culture et au sport et l'accompagnement à la parentalité sont les principaux atouts de la réussite éducative selon les coordonnateurs.

On remarque également que les actions en matière de soutien à la parentalité bénéficient à la fois d'un regard particulièrement positif de la part des coordonnateurs, et engendrent la part de dépenses la plus importante des PRE de la région.

### Regard porté sur la qualité des actions mises en œuvre

■ Très positif ■ Plutôt positif ■ Plutôt négatif ■ Absence de cette dimension



En Seine-Saint-Denis, un regard plutôt négatif sur les actions d'accompagnement à la scolarité, à l'inverse de la tendance régionale



### Focus thématique : L'accès aux soins

Inversement, l'accès aux soins reste le maillon faible de la réussite éducative, en particulier pour les PRE les moins coûteux et pour PRE proposant des parcours courts (de moins de 12 mois). Ce constat pose la question de l'ajustement des objectifs de durée de parcours en fonction des besoins, notamment en matière de soins. Cela met aussi en lumière le manque de ressources en la matière dans les territoires observés.



> 2 000€

Coût moyen par enfant < 800€

Pour les PRE au coût moyen supérieur à 2 000 € par enfant, un regard porté sur la qualité des actions d'accès aux soins supérieur à la moyenne

Pour les PRE au coût moyen inférieur à 800 € par enfant, un regard porté sur la qualité des actions d'accès aux soins inférieur à la moyenne



< 12 mois

39%

Durée des parcours

> 20 mois

67%

Part de répondants portant un regard positif / très positif sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accès aux soins



Les coordonnateurs portent un regard particulièrement négatif sur l'accès aux soins dans les Yvelines, le Val d'Oise, la Seine et Marne, l'Essonne.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### L'individualisation des parcours

**Le taux d'individualisation des parcours proposés dans les PRE d'Ile-de-France est à première vue satisfaisant et** en constante augmentation si l'on se réfère aux données des précédentes évaluations (de 21% en 2008 à 79% en 2015 puis 88% désormais).

Néanmoins, l'individualisation des parcours peut s'analyser de plusieurs façons :

- **A l'échelle du PRE**, le taux d'individualisation est compris (et comptabilisé par le CGET de cette manière) comme la part d'actions individuelles relatives à toutes les actions mobilisées par un PRE, sans qu'il soit très clair néanmoins pour les PRE de savoir s'il s'agit d'actions à vocation individuelle ou de parcours individualisés (i.e. : comment comptabilise-t-on l'action collective à laquelle participe une famille bénéficiant par ailleurs d'un parcours individualisé ?)
- **A l'échelle individuelle**, l'individualisation des parcours peut être comprise par : 1) la mobilisation d'une palette d'actions différentes et adaptées aux besoins de chaque situation ; et 2) l'existence d'un suivi individualisé et régulier par le référent de parcours.

Ainsi, on peut **interroger l'opposition entre action individuelle et action collective** quand de nombreux PRE ont mis en place des actions collectives, en considérant le bénéfice qu'elles peuvent apporter à certains enfants et leurs parents, par exemple en termes d'accès à la culture, aux loisirs, au sport. Il est intéressant de noter que plusieurs PRE (par exemple dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis) comptabilisent des actions collectives impliquant jusqu'à 6 enfants pour un encadrant comme « actions individualisées ».

88%

des PRE indiquent proposer des **parcours très individualisés** (plus de 75% d'actions individuelles).



#### Focus

A **Champigny-sur-Marne**, le PRE propose des « Ateliers de réussite scolaire », qui sont des actions semi-collectives préconisées suite à un diagnostic individuel mises en place dans les écoles élémentaires de la ville pour des élèves en difficulté. Ce projet construit en partenariat avec l'Education nationale propose un accompagnement deux fois par semaine et un atelier artistique une fois par semaine mené par une association d'art thérapie. Ces activités sont animées par des intervenants extérieurs et se terminent par une sortie culturelle en présence des enseignants et des parents.



#### Focus

Aux **Mureaux**, un poste au sein de l'équipe PRE est entièrement dédié à la mise en place d'actions collectives s'adaptant aux problématiques individuelles identifiées par les référents de parcours (par exemple, un séjour à l'été 2019 organisé par l'équipe de réussite éducative en lien avec les objectifs individuels fixés par les jeunes pour leur parcours).

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Les objectifs de la réussite éducative

Le développement des compétences de l'enfant semble être au cœur de la conception des parcours PRE, puisqu'il est identifié à la fois comme objectif principal et comme apport principal de la réussite éducative (avec le bien-être de l'enfant à l'école). On note également que l'accès de la famille aux ressources du territoire constitue un apport significatif des PRE identifié par les coordonnateurs, alors qu'il constitue également l'un des objectifs du dispositifs identifié par l'instruction d'octobre 2016.

Malgré l'identification de ces éléments fondamentaux de la réussite éducative, on note que **certains PRE portent des actions à la frontière des objectifs de la réussite éducative**. Par exemple, les actions à destination des publics en situation d'exclusion temporaire au collège (notamment aux Mureaux, à Goussainville et à Gennevilliers) interrogent sur les objectifs du dispositif : la levée des freins à la réussite éducative dans l'ensemble des champs de difficultés possibles à travers la construction d'un parcours éducatif personnalisé pour l'enfant et sa famille. On peut ainsi se demander si les modalités d'accompagnement déployées (accompagnement individualisé et pluridisciplinaire afin d'apporter une réponse globale aux problématiques des enfants) suffisent à caractériser la réussite éducative ?

Ces initiatives **interrogent également sur l'articulation entre l'Education nationale et les collectivités**, avec l'hypothèse qu'elles puissent viser des profils qui ne rencontrent que des difficultés scolaires ponctuelles (de type 1), ou consistent en fait en des actions de lutte contre le décrochage scolaire déjà proposées par d'autres dispositifs (tels que les groupes de prévention du décrochage scolaire). Toutefois, il est intéressant de noter que **certains PRE se servent de l'accueil des exclus temporaires pour repérer des enfants qui pourraient bénéficier du PRE et leur proposer un parcours**. C'est ainsi le cas à Gennevilliers mais également à Paris avec les parcours « passerelle ». Toutefois, seul un nombre marginal d'enfants en parcours « passerelle » parisiens font en effet l'objet d'un suivi par la réussite éducative à l'issue de leur accueil.

## Les principaux objectifs de la réussite éducative (hiérarchisés par les répondants)

1. **Le développement des compétences de l'enfant**
2. **Le bien-être de l'enfant à l'école**
3. L'amélioration de la relation parent-enfant
4. L'insertion sociale de la famille et/ou de l'enfant
5. L'accès de la famille aux ressources du territoire



## Les principaux apports de la réussite éducative (hiérarchisés par les répondants)

1. **Le développement des compétences de l'enfant**
2. **Le bien-être de l'enfant à l'école**
3. **L'accès de la famille aux ressources du territoire**
4. Le développement de partenariats de proximité
5. **L'insertion sociale de la famille et/ou de l'enfant**



### Focus

A **Gennevilliers**, le dispositif Fil continu propose un accompagnement individualisé pour les enfants temporairement exclus du collège, en prévention des ruptures éducatives. En 2017, près des deux tiers des parcours Fil continu ont été suivis d'une prise en charge par un parcours PRE, mobilisant parfois plusieurs autres actions et un parcours « complexe ». Le dispositif Fil continu mobilise systématiquement les familles des enfants pris en charge, ainsi que les partenaires (notamment l'Education nationale) à travers un regard pluridisciplinaire dans une EPS dédiée. Il propose des ateliers pédagogiques avec l'intervention de 8 professeurs de l'Education nationale et d'intervenants extérieurs proposant des ateliers culturels, des activités sportives, la présence d'une psychologue, d'une médiatrice, ainsi qu'un espace collectif pour les parents.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

L'accompagnement proposé repose-t-il sur une véritable logique de parcours au-delà de la simple facilitation de l'accès à des ressources spécifiques ?



1. Un diagnostic global et pluridisciplinaire de chaque situation est posé en début de parcours
2. Les objectifs définis sont adaptés à chaque situation et dépassent la logique d'accès à des ressources spécifiques
3. La mobilisation de la famille fait partie des critères d'entrée en parcours
4. Les objectifs sont réévalués régulièrement par le référent de parcours
5. La sortie du parcours fait l'objet d'une préparation spécifique
6. La question de la réussite éducative pour les plus de 16 ans a été pensée dans le cadre du PRE

### L'essentiel

- **Une pratique du diagnostic pluridisciplinaire** tout à fait acquise sur l'ensemble des PRE
- **Un niveau de suivi individuel directement corrélé au taux de charge du référent**
- **Une mobilisation de la famille tout à fait réelle** à l'entrée du parcours mais qui semble s'effriter au fur et à mesure de l'accompagnement
- **Une grande hétérogénéité dans la durée des parcours** qui semble attribuable à la fois à l'existence de stratégies différenciées et sans doute dépendantes des ressources mobilisables, mais également à l'organisation-même du PRE et au taux de charge par référent. Ainsi, à l'exception de Paris qui affiche un taux de charge très faible et des durées de parcours particulièrement élevées, on observe une réelle corrélation entre durée des parcours et le taux de charge du référent.
- **Certains PRE ont investi de manière significative la prise en charge directe des plus de 16 ans**, notamment à Clichy-sous-Bois avec un poste dédié à la réinsertion scolaire des plus de 16 ans

### Nos préconisations

- **Inciter les PRE à introduire une modularité dans la durée dans les parcours** de façon à faciliter les relais par le droit commun
- **Promouvoir l'inversement de la logique de sortie de parcours par les PRE** en affirmant le caractère dérogatoire du renouvellement de parcours et en définissant des critères précis et évaluables de sortie de parcours.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Le suivi et les sorties de parcours

**La quasi-totalité des PRE de la région établissent un diagnostic pluridisciplinaire** lors de l'entrée en parcours, en conformité avec les préconisations de l'instruction de 2016.

**On note également que la majorité des PRE assurent un suivi régulier des situations** puisque les objectifs définis avec les enfants et leurs familles sont révisés en cours de parcours par une grande majorité des PRE. Par ailleurs, il est intéressant d'observer que **les PRE où les référents suivent un nombre moins important d'enfants le font de manière plus étroite** en révisant plus régulièrement les objectifs en cours de parcours avec les enfants et leurs familles. Ce constat tend à conforter l'idée d'un seuil maximum de situations suivies par référent afin d'assurer un suivi suffisamment individualisé.

**Enfin, les PRE affirment avoir une bonne pratique d'orientation vers le droit commun** en sortie de parcours, ce qui semble indiquer à première vue une bonne complémentarité avec les ressources du territoire.

#### Diagnostic d'entrée en parcours

97%

Part de PRE où l'EPS émet un avis sur le diagnostic lors de l'entrée en parcours (62% systématiquement, 35% souvent)

#### Révision des objectifs avec les enfants et leurs familles en cours de parcours

85%

Tous PRE (27% systématiquement, 58% le plus souvent).



90%

Nombre de situations par référent < 75 (25% systématiquement, 65% le plus souvent).

77%

Nombre de situations par référent > 75 (31% systématiquement, 46% le plus souvent).

#### Les sorties de parcours

85%

des PRE indiquent que les sorties de parcours font l'objet d'une orientation vers le droit commun (73% en général, 12% systématiquement)



L'orientation vers le droit commun en sortie de parcours est beaucoup moins systématique à Paris (« très peu » pratiquée)



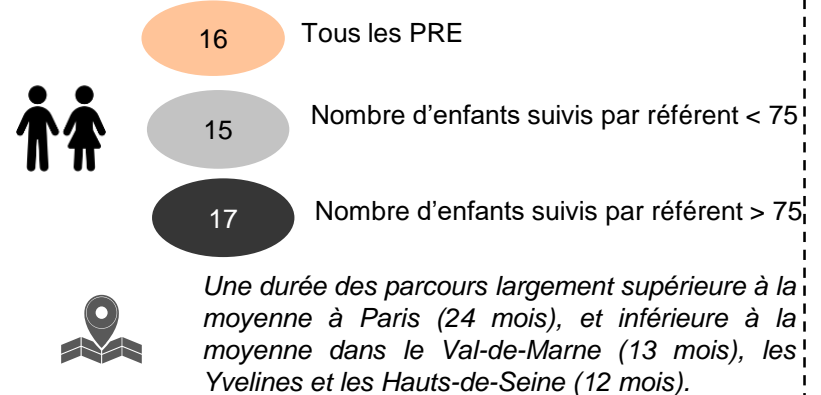
# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## La durée des parcours

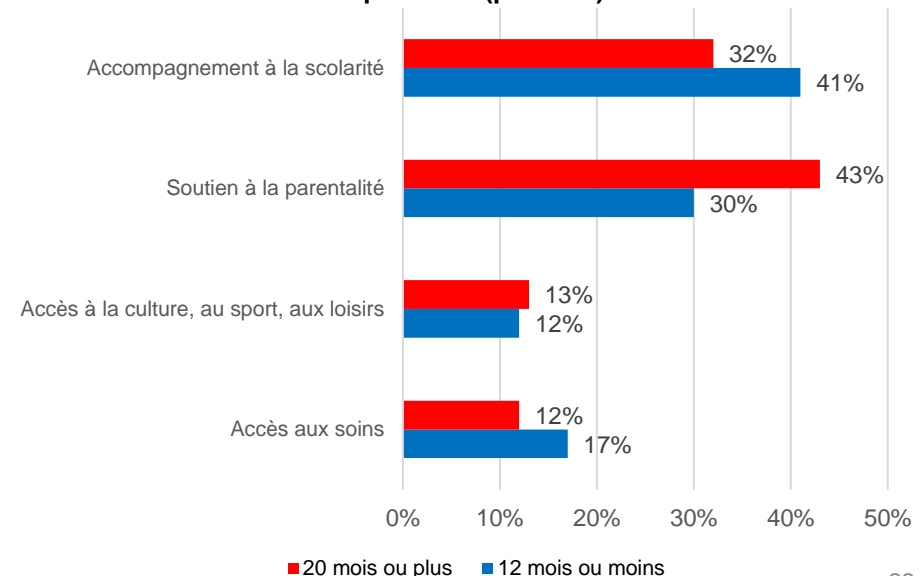
La durée moyenne des parcours est légèrement supérieure pour les PRE qui suivent un plus grand nombre de situations, ce qui tend à indiquer **une capacité de suivi régulier en cours de parcours moindre** pour ces PRE, soit une durée de parcours qui est plutôt conditionnée par la capacité de suivi des équipes que par le besoin des familles.

Les PRE où la durée de parcours est inférieure à 12 mois ont tendance à investir davantage dans l'accompagnement à la scolarité, et moins dans le soutien à la parentalité. Cela pose l'hypothèse de PRE où les interventions plus courtes focalisées sur la scolarité viennent de manière efficace en appui aux initiatives de soutien à la scolarité portées par l'Education nationale et les autres acteurs, où le PRE n'intervient que de manière réduite, tandis que les PRE où les durées de parcours sont plus longues investissent le soutien à la parentalité de façon beaucoup plus significative.

### Durée moyenne des parcours (en nb de mois)



### Répartition des dépenses selon la durée moyenne des parcours (par PRE)



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION



### Focus thématique: l'association des familles

**Les familles semblent associées de manière effective dans l'orientation et l'élaboration du parcours.** Cette association est formalisée dans de nombreux cas par la signature d'un contrat d'engagement en début de parcours avec l'établissement d'objectifs de parcours, voire par la signature d'un nouvel engagement en milieu et fin de parcours, lorsque les objectifs sont révisés ou atteints (tel qu'à Champigny-sur-Marne).

**Toutefois, on remarque que les familles sont beaucoup moins associées dans le suivi et la révision de ses objectifs,** au détriment des objectifs de la réussite éducative à ce sujet.



### Pratique inspirante

A **Clichy-Sous-Bois**, des actions collectives sont co-construites avec les familles à l'occasion des rendez-vous de suivi avec les référents de parcours. Par exemple, une sortie « Oxygène » de plusieurs jours a été récemment mise en place avec le centre social, où les familles suivies par le PRE se sont accordées sur une définition d'objectifs à atteindre avec les enfants lors de la sortie.



### Elaboration du parcours      Révision des objectifs



des PRE associent systématiquement les familles dans l'élaboration des parcours.

Des PRE revoient systématiquement les objectifs fixés avec les enfants et leurs familles en cours de parcours

- *La famille est systématiquement associée à l'élaboration des parcours en Seine-et-Marne et le plus souvent à Paris, une pratique moins marquée dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines*
- *Les objectifs de parcours sont plus systématiquement revus avec les enfants et leurs familles de manière systématique dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne*



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION



### Focus thématique : Le suivi des plus de 16 ans

**Les PRE n'effectuent qu'un focus limité sur les plus de 16 ans.** Seule une minorité de PRE les prennent directement en charge ou les orientent vers des dispositifs adaptés. Dans certains cas, tel qu'à Goussainville, l'inscription géographique du PRE à proximité des services ou dispositifs destinés à la jeunesse peut faciliter les liens et la continuité des parcours proposés au plus de 16 ans.

A Goussainville « La Maison de la Réussite Educative » est en place depuis août 2018, elle réunit le PRE et le Pôle Ressource Jeunesse (PRJ), ce qui favorise la collaboration entre les deux dispositifs, en permettant notamment aux enfants suivis au sein du PRE d'être orientés vers le PRJ en fin de parcours.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Cités éducatives, **les liens entre le PRE et les dispositifs ciblant les jeunes de plus de 16 ans seront à développer, notamment avec le PRIJ**, dans une logique de parcours et d'accompagnement à l'insertion.

38%



des coordonnateurs PRE indiquent que des parcours de réussite éducative pour les plus de 16 ans ont été pensés dans le cadre du PRE (12% *directement pris en charge* et 26% *par un repérage et une orientation vers des dispositifs adaptés*)

*L'attention portée aux publics de plus de 16 ans est beaucoup plus répandue dans le Val d'Oise (pris en charge directement dans le cadre de la réussite éducative par 4 PRE sur 9 au total dans la région). Dans les Yvelines, la Préfecture souhaite mobiliser le PRIJ pour prendre en charge les enfants de 16 ans en fin de parcours PRE si les objectifs de leur parcours n'ont pas été atteints.*



#### Focus

A **Clichy-sous-Bois**, le PRE propose un accompagnement à la réinsertion scolaire pour les plus de 16 ans en rupture scolaire, à travers une réponse individualisée portée par un poste dédié, en lien avec la Mission locale, le PIJ et des associations locales



#### Pratique inspirante

A **Melun-Val-de-Seine**, un parcours expérimental est en cours de consolidation à destination de 30 jeunes de 16 à 18 ans (Plan Persévérance Scolaire) coordonné par un éducateur spécialisé référent de parcours à plein temps. Des entretiens individuels sont mis en place avec les jeunes et des ateliers collectifs en lien avec des objectifs fixés par les jeunes eux-mêmes (réussir au bac, reprendre les études, trouver une voie professionnelle...) avec le soutien du référent de parcours spécialisé.



# FONCTIONNEMENT ET OUTILS

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Le positionnement du coordonnateur PRE au sein de la collectivité favorise-t-il la mise en œuvre des objectifs du programme ?



1. L'inscription organisationnelle du PRE facilite la transversalité des échanges et la mobilisation des ressources internes au service de la réussite éducative
2. Le rattachement hiérarchique du coordonnateur PRE lui assure une légitimité suffisante pour mobiliser les partenaires sur le programme

### L'essentiel

- **Un portage majoritaire des PRE par les CCAS qui recouvre une différence de stratégie** entre PRE portés par un CCAS et autres types de PRE, avec ce que l'on pourrait appeler un « tropisme social » pour les premiers
- Sur certains territoires, **le regroupement du PRE avec d'autres services municipaux** (Maison des Familles, Point Information Jeunesse) favorise la mise en place d'actions sur certaines dimensions de la réussite éducative, quand d'autres ont mis en place des **Maisons de la Réussite Educative**.

### Nos préconisations

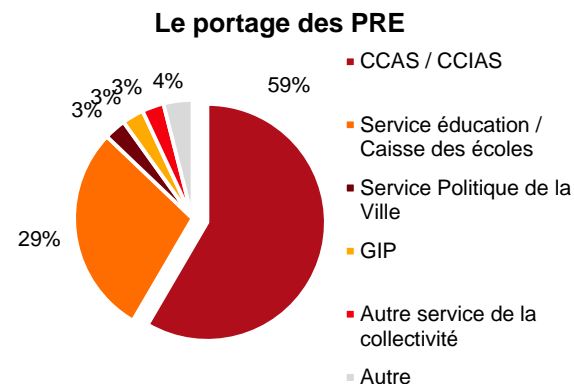
- **Encourager la présence des autres services de la collectivité** (CCAS ou service Education selon les cas, service des sports, service culturel etc.) en comité de pilotage ou en comité technique du PRE
- **Favoriser l'accès à la formation CNFPT** destinée aux coordonnateurs PRE pour renforcer le partage d'une culture commune de la réussite éducative
- **Engager une réflexion au niveau régional et/ou départemental sur la question de l'importance ou non de la mise en valeur des PRE** auprès des publics-cibles (afin de favoriser un effet sur le repérage des publics plutôt que le développement d'un « effet guichet »)

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### L'inscription organisationnelle du PRE

Le **modèle de portage dominant des PRE est celui du CCAS**, devant le service éducation ou la Caisse des écoles. Malgré cette inscription très majoritairement communale, une proportion importante de PRE considèrent que **les ressources et actions de la collectivité** (action sociale, offre périscolaire, offre culture et de loisirs, offre sportive, etc.) **ne sont pas suffisamment mobilisables**, ce qui questionne sur la capacité des coordonnateurs de favoriser la transversalité des échanges et de mobiliser les ressources communales au service de la réussite éducative.

On note également que les PRE **portés par un CCAS ont une taille inférieure à la moyenne**, avec un budget moyen inférieur de 36 000 € par rapport aux PRE avec un autre type de portage (282K € en moyenne pour les PRE portés par un CCAS contre 318K € pour les autres types de portage). **Par ailleurs, ces PRE ont tendance à investir de façon plus significative la dimension de soutien à la parentalité.** Ce décentrage de la réussite éducative de l'enfant vers l'accompagnement de la famille pose l'**hypothèse du « tropisme social » des PRE portés par un CCAS**, en raison du cœur de métier du CCAS (action sociale et accès aux droits). A l'inverse, les PRE majoritairement portés par le service éducation ou la Caisse des écoles ont davantage tendance à investir la dimension d'accompagnement à la scolarité, dans un « **tropisme scolaire** ».



### La mobilisation des ressources et actions de la collectivité

43% des PRE considèrent qu'elles **ne sont pas facilement mobilisables** (37% en partie, 7% pas vraiment)

### Focus

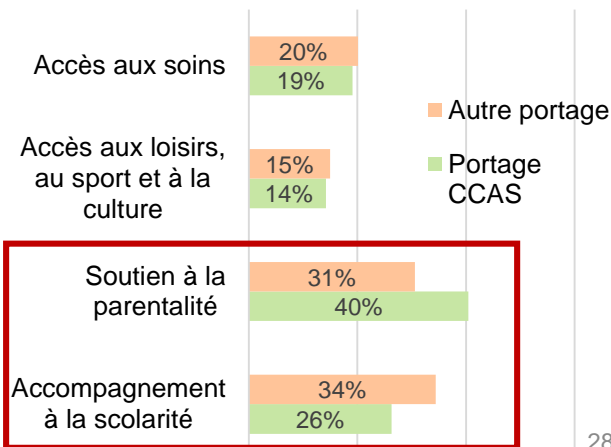
A **Paris**, le PRE est porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui est l'une des exceptions dans ce cas dans la région. Le GIP externalise par ailleurs une partie de ses prestations.

### Focus thématique : un lieu dédié au PRE

Plusieurs villes ont fait le choix d'avoir des **lieux dédiés au PRE, qui facilitent la visibilité du dispositif** auprès des acteurs et des familles. Toutefois, cette présence physique soulève le risque de la mise en place d'une « logique de guichet » et appelle à la mise en place de critères de prise en charge stricts et l'appui d'un regard pluridisciplinaire dans l'élaboration du diagnostic préalable à l'entrée en parcours.

Aux **Mureaux**, le PRE a une présence physique avec la Maison de la réussite éducative, un bâtiment de deux étages où sont également présents les bureaux de la Coordination de la parentalité et le CLAS, ce qui améliore la visibilité du PRE auprès des acteurs du territoire et des familles.

### Répartition des dépenses en fonction du portage



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Le positionnement, la formation et la mise en réseau des coordonnateurs PRE

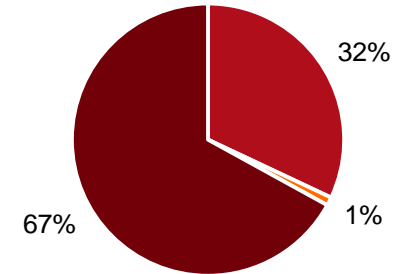
Le rattachement hiérarchique du coordonnateur PRE n'a pas fait l'objet d'un focus particulier dans le cadre de l'évaluation, en l'absence d'éléments probants sur l'importance de cet aspect dans la mise en œuvre des programmes de réussite éducative.

On note qu'une **minorité de responsables PRE ont bénéficié d'une formation dédiée à leur fonction**, même si la formation pour coordonnateurs PRE proposée par le CNFPT en partenariat avec le CGET a pu toucher un nombre non négligeable de responsables de PRE.

Afin d'améliorer la montée en compétence et l'échange de bonnes pratiques, on note **l'existence d'initiatives de mise en réseau des coordonnateurs PRE dans plusieurs départements** de la région. Les centres de ressource départementales politique de la ville (CRDPV) en Seine-Saint-Denis, en Essonne, dans le Val d'Oise et à Paris favorisent ce échange de bonnes pratiques et la formation des coordonnateurs.

- Dans le **Val d'Oise**, les acteurs du PRE sont mis en réseau par le Pôle ressources ville et développement social (le CRDPV) qui organise notamment des formations à destination des coordonnateurs des PRE du département et qui envisage d'étendre son activité dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine (où il n'y a pas de CRDPV). Ce pilotage a été renforcé en 2019 par la création d'un poste d'adjointe au préfet dans le but de structurer un réseau de professionnels des PRE.
- Dans le **Val-de-Marne**, la relance récente des réunions des coordonnateurs PRE du département vise à favoriser leur mise en réseau. Elle est mise en œuvre de manière opérationnelle par les délégués du préfet et les services de la DSDEN du département.
- En **Seine-Saint-Denis**, des réunions de coordonnateurs sont organisées par les trois bureaux d'arrondissement préfectoraux (de Bobigny, Le Raincy et Saint-Denis) avec la participation de la DSDEN.

### La formation des coordonnateurs PRE



- Oui, la formation pour coordonnateurs PRE du CNFPT
- Oui, une autre formation
- Non



#### Pratique inspirante

A **Paris**, les EPRE du 18<sup>ème</sup> Goutte d'Or et celles du 19<sup>ème</sup> ont récemment organisé des journées de formation-action autour de la réussite éducative, réunissant des professionnels issus d'horizons différents. Les formations ont notamment porté sur les notions de coéducation et de soutien à la parentalité dans un contexte de diversité socio-culturelle, ainsi qu'au sujet de la gestion de conflits et de la médiation par les pairs.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

#### L'action du référent de parcours permet-elle de garantir la qualité des accompagnements proposés ?



1. Le profil du/des référent(s) de parcours (formation, ancienneté, connaissance du territoire) a été défini de façon à répondre aux objectifs du programme
2. Le taux de charge du référent lui permet d'assurer un accompagnement en proximité des publics
3. Le référent de parcours entretient des relations régulières avec l'enseignant ou le professeur principal de chaque enfant suivi
4. L'action du (des) référent(s) de parcours permet d'établir une médiation efficace entre les parents et les institutions (scolaires, sociales, etc.)

#### L'essentiel

- **Une approche « métier » du rôle de référent de parcours** : majoritairement travailleurs sociaux, disposant d'un niveau d'expérience plutôt important, ils sont majoritairement salariés de la collectivité. Par ailleurs, ils proposent un accompagnement dont la qualité est généralement reconnue de manière positive par les acteurs de territoire et les familles.
- **Une mise en œuvre de la référence de parcours qui semble assez hétérogène d'une PRE à l'autre et d'un parcours à l'autre** :
  - **Le taux de charge par référent de parcours varie largement d'un PRE à l'autre**, ce qui laisse supposer une pratique d'accompagnement différente et questionne la réalité de l'individualisation des parcours.
  - **La conception de la référence de parcours semble multiforme** : le taux de charge moyen déclaré par référent de parcours est souvent en deçà du taux de charge calculé (nombre total d'enfants suivis divisé par le nombre total de référents déclarés). Ainsi, il semble exister pour un certain nombre de PRE un grand nombre de situations comptabilisées en parcours qui ne font pas l'objet d'une référence formalisée et d'un suivi régulier (tel que pour l'accueil des exclus temporaires) et un système d'accompagnement de parcours portés par d'autres acteurs (de type référence associative tel qu'à Paris)
- **Les liens entre le référent de parcours et l'établissement scolaire et/ou l'enseignant de l'enfant en parcours restent limités** d'après l'enquête, en particulier pour les PRE où les référents suivent un nombre de situations importantes. Néanmoins, sur certains PRE, le référent de parcours se déplace régulièrement au sein de l'établissement scolaire.

#### Nos préconisations

- **Clarifier le rôle d'accompagnement des référents de parcours en fonction du type de parcours proposé** afin de systématiser la pratique de la référence de parcours et ses attendus, en lien avec les objectifs de la réussite éducative
- **Promouvoir la définition de ratios en termes de taux de charge par référent** afin de limiter le nombre d'enfants suivi et d'assurer une individualisation effective des parcours ainsi qu'une capacité de collaboration du référent avec l'enseignant référent de l'enfant
- **Encourager la pratique du déplacement du référent de parcours au sein de l'établissement scolaire** pour faire le point avec l'enseignant, ainsi que la formalisation d'outils de suivi commun sur l'évolution de la situation de l'enfant

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Les référents de parcours

Chargés d'accompagner les enfants pris en charge et leur famille sur la base d'engagements communs et de jouer un rôle d'interface avec l'école et les partenaires de la réussite éducative, les référents de parcours des PRE présentent **un profil relativement homogène qui permet d'avancer la notion de « métier de référent »**. Majoritairement travailleurs sociaux, ils disposent d'un niveau d'expérience relativement important et sont quasiment tous salariés de la collectivité.

Ici aussi la question du portage a son influence puisque les référents non-travailleurs sociaux sont plus souvent des **psychologues dans PRE portées par un CCAS**, et plus souvent des **animateurs ou professionnels de l'éducation populaire dans les PRE portés par le service Education**.

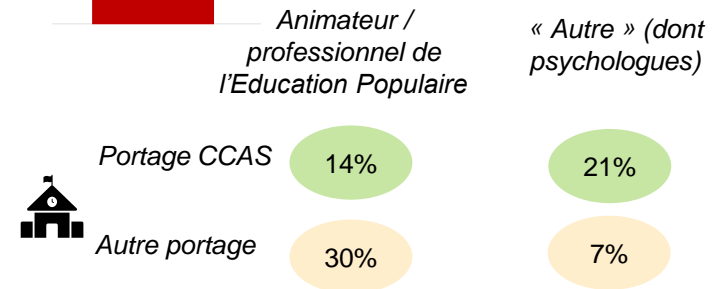
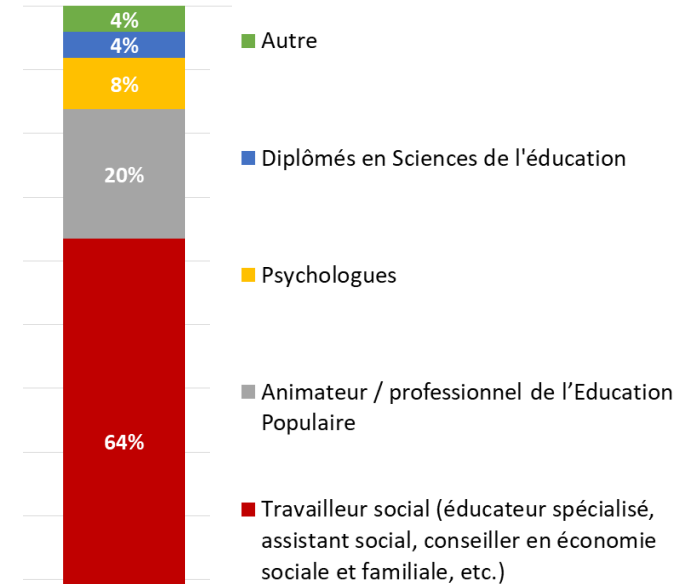
La particularité du PRE parisien est importante à noter ici aussi puisque la référence de parcours est entièrement externalisée, avec un double niveau : une référence de parcours « professionnelle » exercée par un prestataire (travailleurs sociaux mis à disposition par une association) et une référence de parcours « associative » exercée par différents intervenants associatifs par ailleurs opérateurs du PRE, moyennant une rémunération forfaitaire.

### Focus

Aux **Mureaux**, le travail de suivi individualisé est réalisé en binôme entre membres de l'équipe de réussite éducative ou même parfois en trinôme avec les assistantes sociales du Département. Par ailleurs le PRE met également en avant la notion de « référents naturels » pour les acteurs gravitant autour de l'enfant, qu'ils fassent ou non partie de l'équipe de réussite éducative.

des PRE où les référents de parcours ont une expérience professionnelle de plus de 3 ans (34% de plus de 5 ans et 41% entre 3 et 5 ans)

## Les référents de parcours



Une proportion de travailleur sociaux parmi les référents de parcours plus importante dans les Yvelines (77%) et dans le Val-d'Oise (75%)



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Le taux de charge des référents de parcours

Le **taux de charge moyen déclaré** des référents de parcours (le nombre d'enfants suivis par référent) **est très hétérogène à travers les PRE d'Ile-de-France**. Cela amène à s'interroger sur la réalité d'une culture commune de l'accompagnement tant il paraît difficile d'affirmer apporter le même type de suivi à une famille et à son enfant lorsqu'on a en moyenne 25 situations à suivre et lorsqu'on en a plus de 100.

**En outre, le taux de charge déclaré est très différent du taux de charge recalculé** (soit le nombre total d'enfants suivis divisé par le nombre total de référents) : on constate que près de 41% des PRE de la région (soit 47 PRE) ont un taux de charge *recalculé* supérieur de 30 situations ou plus au taux de charge *déclaré*. Ce décalage dans les données déclarées par les responsables PRE et les données calculées pose question sur la nature du suivi effectif exercé par les référents de parcours. Il suggère notamment **l'existence d'un grand nombre de situations comptabilisées en parcours qui ne font pas l'objet d'une référence formalisée**. Cette hypothèse est à mettre en lien avec l'existence d'une typologie de parcours dans plusieurs PRE observés et l'existence de parcours « simples » ou « orientant » pour lesquels le suivi mis en place par les référents peut s'avérer limité et permettre le suivi comptable d'un plus grand nombre de situations. Ce décalage est également à rapprocher de la question de la prise en charge temporaire des exclus, qui « fausse » les données de la réussite éducative en augmentant artificiellement le nombre de situations.

Ce constat portant à la fois sur l'hétérogénéité des données d'un PRE à l'autre mais sur la difficulté à fiabiliser ces données viennent réellement conforter l'hypothèse d'une grande **pluralité des modèles de PRE**. Si cette diversité semble particulièrement favorable pour un dispositif dont la principale valeur ajoutée réside dans l'ancrage territorial et la capacité à animer un réseau d'acteurs locaux, il n'en reste pas moins un réel manque de lisibilité de ces différents modèles.

227

nombre total de référents de parcours en IDF  
(données CGET 2017)

2,3

nombre moyen de référents de parcours par PRE  
(données CGET 2017)

48

Nombre moyen d'enfants suivis par les référents de parcours en Ile-de-France **selon les remontées à la question dédiée** (données CGET 2017)

113

Nombre moyen **recalculé** d'enfants suivis par référent de parcours en Ile-de-France déclaré (*recalculé par ENEIS à partir des données CGET 2017 soit nb d'enfants bénéficiaires / nb de référents*)

35%

des PRE ont des référents de parcours avec un **taux de charge important** (*plus de 75 situations suivies en parallèle par référent*)

34%

des PRE ont des référents de parcours avec un **taux de charge faible** (*moins de 50 situations suivies en parallèle par référent*)



Un taux de charge très hétérogène selon les territoires et selon les PRE :

- *taux de charge **déclaré** très faible à Paris avec moins de 25 situations / référent ;*
- *taux de charge très importants dans les Yvelines avec 5 PRE qui déclarent un taux de plus de 100 situations / référent ;*
- *taux également très élevé en Seine-Saint-Denis avec 7 PRE qui déclarent un taux entre 75 et 99 situations / référent*



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION



### Focus thématique : La collaboration entre le référent de parcours et l'enseignant

La mise en place d'une relation effective et suivie entre le référent de parcours et l'établissement de l'enfant, en particulier avec son enseignant ou son professeur principal, **constitue un facteur essentiel de réussite des parcours**, identifié par l'évaluation qualitative de 2015 et réaffirmé par l'instruction ministérielle de 2016. **Le rôle de médiation du référent entre la famille et l'institution scolaire** peut ainsi permettre de renforcer l'investissement du parent dans le parcours éducatif de son enfant mais également de poser les conditions d'une meilleure prise en compte pédagogique des besoins de l'enfant par l'enseignant. Ce rôle est bien valorisé sur certains PRE, notamment à Paris où certaines associations interviennent directement sur ce sujet ainsi que sur la médiation santé, la remédiation psychopédagogique, la médiation ethno-clinique ou ethno-psychologique.

Notre enquête montre toutefois que **cette relation reste à améliorer dans les PRE d'Ile-de-France** où une proportion notable de PRE constate l'absence de relation de collaboration effective et suivie entre référents et enseignants des enfants suivis.

Par ailleurs, on constate un **lien direct entre le nombre d'enfants suivis par référent et l'effectivité de la collaboration entre référent et enseignant** : plus le taux de charge par référent est important, moins la relation est effective. L'évaluation nationale qualitative (2015) proposait de **viser une fourchette de 50 à 80 parcours par référent**. Si on voulait améliorer la collaboration référent/enseignant il faudrait sans doute abaisser davantage cet objectif. En effet, en plus ou à la place de temps d'échanges entre référent et enseignants en-dehors des heures de cours, les référents de plusieurs PRE visités se rendent aux réunions pédagogiques organisées au sein des écoles et aux réunions RASED au sein des collèges et où ils peuvent échanger avec les enseignants au sujet de certains élèves.

**La mobilisation effective des acteurs de l'Education nationale, et en particulier des enseignants, est plus difficile car elle est souvent fondée sur des relations interpersonnelles** et peu formalisées, c'est le cas dans les Hauts de Seine ou en Seine-et-Marne. La DSDEN de la Seine-et-Marne fait ce constat tout en remarquant que le facteur explicatif de l'implication de l'Education nationale au sein des PRE n'était pas le taux de décharge – les établissements REP+ avec un référent de décharge n'étant pas forcément plus investis au sein des PRE.

21%

des PRE n'ont **pas de relation de collaboration effective et suivie** entre le référent de parcours et l'enseignant / le professeur principal (18% pas vraiment, 3% pas du tout)

13%

Nombre d'enfants par référent < 75



35%

Nombre d'enfants par référent > 75



*Une collaboration référent-enseignant beaucoup plus resserrée en Seine-et-Marne (60% tout à fait, 40% en partie), en Essonne (44% tout à fait, 50% en partie) et dans le Val-d'Oise (33% tout à fait, 67% en partie).*



### Pratique inspirante

A **Courcouronnes**, en plus d'échanges réguliers avec les enseignants (par téléphone ou mail, lors de déplacement des référents sur la pause méridienne ou après les cours, lors des EPS auxquels se rendent certains enseignants, etc.), les référents peuvent venir observer les élèves pendant la classe, en particulier au début d'un parcours afin de préparer l'échange avec les parents et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

L'équipe pluridisciplinaire de soutien joue-t-elle un rôle déterminant dans la qualité des accompagnements proposés ?



1. La composition des EPS est définie de façon à favoriser la pluridisciplinarité des points de vue et l'appréhension globale de la situation des familles et des enfants
2. Une charte de fonctionnement a été établie de façon à garantir la qualité des échanges tout en respectant le secret professionnel
3. L'élaboration du parcours fait l'objet d'un échange avec les membres de l'EPS
4. Des outils de travail ont été mis en place et sont appropriés par l'ensemble des membres de l'EPS
5. L'échelon territorial et la fréquence de réunion des EPS permettent d'aborder de façon suffisamment qualitative l'ensemble des situations entrantes et en suivi
6. Les sorties de parcours font l'objet d'une évaluation et d'un échange en EPS

#### L'essentiel

- **Quand elles sont mises en place et formalisées, les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) semblent plutôt bien jouer leur rôle de régulation du dispositif** à l'entrée, mais ne sont pas pleinement mobilisées dans l'élaboration des parcours.
- **Des parcours qui sont encore souvent le fait des référents de parcours seuls**, en lien avec les coordonnateurs ou avec un simple contact pris avec les partenaires éducatifs de l'élève. Un diagnostic mis en lumière par plusieurs exemples de PRE observés dans l'analyse qualitative où les EPS n'ont pas été mises en place, à l'encontre des préconisations de l'instruction ministérielle d'octobre 2016.
- **Des PRE qui ont choisi de mettre en place un système d'EPS resserrée et d'EPS élargie**, souvent en fonction de la typologie de problématiques rencontrées, de façon à fluidifier le dispositif et à concentrer l'apport pluridisciplinaire sur les situations identifiées comme plus complexes.

#### Nos préconisations

- **Favoriser le recours systématique aux EPS** dans le diagnostic mais également la mise en œuvre des parcours
- **Positionner la composition des EPS comme l'un des principaux critères d'évaluation des PRE**
- **Mettre en place des formations interinstitutionnelles** à destination de tous les acteurs de la réussite éducative, en particulier les membres des EPS

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### La composition et le fonctionnement des EPS

La composition des EPS observée dans les résultats de l'enquête **interroge sur la capacité des PRE à favoriser la pluridisciplinarité des points de vue et l'appréhension globale de la situation** des enfants et des familles. Les EPS sont en effet majoritairement constituées des référents de parcours PRE et des personnels l'Education nationale, les plus importants prescripteurs de parcours. En revanche, on constate une part réduite de personnels médicaux ou paramédicaux et de spécialistes de santé mentale, en lien avec le manque de ressources constatés dans les territoires dans ces domaines et le regard négatif porté sur les actions d'accès aux soins au sein des PRE.

Par ailleurs, si **les EPS ont adopté un fonctionnement relativement formalisé** - un nombre très important d'entre elles ayant adopté une charte de fonctionnement, en conformité avec les préconisations de l'instruction ministérielle - on constate que les coordonnateurs PRE ne sont que relativement satisfaits des outils mis en place afin de permettre aux membres des EPS d'apporter leur pleine contribution, ce qui interroge sur la capacité de travail réellement partenarial de ces instances opérationnelles.



#### Pratique inspirante

A **Melun-Val-de-Seine**, un questionnaire transmis aux partenaires de terrain du PRE pour l'évaluation du PRE permet de collecter des données sur un certain nombre d'indicateurs d'appréciation portant à la fois sur les outils, le fonctionnement, la relation partenariale et les effets du PRE (pertinence de la fiche de liaison, qualité, régularité et durée des EPS, qualité de l'information relative au dispositif, pertinence des actions mises en œuvre, disponibilité de l'équipe de réussite éducative, changements constatés dans le situation des enfants accompagnés...). Il devrait également être complété par (et un questionnaire à destination des familles.

### Les membres permanents des EPS les plus représentés

1. **Référent de parcours / référent de famille PRE**
2. **Travailleurs sociaux** (éducateur spécialisé, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, etc.)
3. **Autre personnel de l'Education nationale** (conseiller principal d'éducation, coordonnateur REP/REP+, etc.)
4. **Personnel pédagogique de l'Education nationale** (enseignant, directeur d'école, chef d'établissement, inspecteur d'académie etc.)

46%

des PRE disposent d'une présence de personnel médical ou paramédical parmi les membres permanents des EPS



*Dans le Val-de-Marne, une présence plus importante de personnels de l'Education nationale au sein des EPS (38%), mais une présence moindre des spécialistes de santé mentales (3%).*

### Outils et charte de confidentialité

93%

des PRE disposent d'une charte régissant le fonctionnement de l'EPS en matière de confidentialité et de secret professionnel

39%

des répondants estiment que les outils en place permettent *pleinement* aux membres des EPS d'apporter leur contribution (*en partie 55%*)

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Le rôle des EPS dans les parcours

### Diagnostic d'entrée en parcours

97%

Part de PRE où l'EPS émet un avis sur le diagnostic lors de l'entrée en parcours (62% systématiquement, 35% souvent)

### Elaboration du parcours

54%

Part de PRE dans lesquels l'élaboration du parcours se fait en EPS (*dans 32% des cas les parcours sont élaborés par les référents de parcours en lien avec les partenaires éducatifs, ou avec le coordonnateur dans 5% des cas*)

### Sorties de parcours

73%

Part de PRE mettant en place un échange en EPS à l'occasion des sorties de parcours (46% systématiquement, 27% en général)



Le rôle de l'EPS sur la décision d'entrée en parcours est variable selon les territoires : central en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne où plus de 80% des PRE prennent systématiquement la décision en EPS, mais plutôt secondaire dans le Val d'Oise, où 42% des PRE n'associent pas l'EPS.



60%

Nombre d'enfants par référent < 75

42%

Nombre d'enfants par référent > 75

L'instruction d'octobre 2016 rappelle le **rôle fondamental des EPS dans l'orientation des publics et l'élaboration des parcours de réussite éducative**. Alors que le diagnostic d'entrée en parcours est effectué de manière collective et pluridisciplinaire au sein des EPS dans la quasi-totalité des PRE d'Ile-de-France, dans une proportion notable de PRE, **l'élaboration du parcours reste le fait du référent**, en lien avec les partenaires éducatifs de l'élève voire uniquement avec le coordonnateur, ce qui va à l'encontre des principes et des modalités de fonctionnement de la réussite éducative telle que préconisés par l'instruction de 2016.

On note par ailleurs que les **PRE où les référents de parcours suivent un nombre réduit de situations fonctionnent davantage de manière partenariale et pluridisciplinaire** avec les EPS au cœur de l'élaboration des parcours. Ce constat évoque également le besoin de limiter le nombre de situations suivies par référents de parcours, afin d'assurer la mise en place d'un regard pluridisciplinaire sur les parcours.

Dans plusieurs PRE, **on constate la mise en place de deux formats d'EPS** : un format restreint pour les situations « simples » et un format élargi pour les situations « complexes » (par exemple effectif à Courcouronnes, en gestation à Paris). Cette modalité d'organisation des EPS permet à la fois une plus grande fluidité du dispositif et une capacité d'orientation plus fine des parcours.



# **PARTENARIATS ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN**

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Le dispositif de réussite éducative s'appuie-t-il sur une réelle logique partenariale entre les principaux acteurs institutionnels ?



1. La contribution de chaque acteur est clairement définie et appropriée par les principaux protagonistes : collectivité porteuse, Education nationale, Etat, Caf, Département
2. Les partenaires institutionnels identifient une réelle plus-value du programme de réussite éducative sur le territoire
3. Les partenaires institutionnels mobilisent leurs propres services au service du programme de réussite éducative

### L'essentiel

- **Partenaire incontournable de la réussite éducative, l'Education nationale reste la première source d'orientation vers le PRE** et est présente de manière importante dans les EPS. **Toutefois, ce partenariat reste à améliorer** dans la mise en œuvre de parcours individuels, notamment dans l'échange d'information autour des situations avec l'établissement et l'enseignant en cours de parcours et en fin d'accompagnement.
- **De façon générale, les relations avec les services départementaux semblent largement améliorables** notamment dans le souci de favoriser la complémentarité entre les modes de suivi et de prise en charge par le PRE et les services sociaux ou l'Aide Sociale à l'Enfance d'autre part
- Malgré une présence dans les instances de pilotage de nombreux PRE et un rôle de financeur de la réussite éducative non négligeable, la **Caf reste très peu présente de manière opérationnelle**, notamment dans les EPS, à l'inverse des préconisations nationales de l'instruction de 2016.

### Nos préconisations

- **Favoriser l'organisation d'événements partenariaux sur la réussite éducative** (journées d'information mutuelles ; production d'outils de communication à destination des acteurs du territoire)
- **Identifier sur chaque territoire les freins et les leviers d'une participation opérationnelle du personnel de la Caf et du Département** dans la mise en œuvre des parcours de réussite éducative

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Implication des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des parcours

**La mobilisation des dispositifs portés par les partenaires institutionnels semble relativement limitée sur la mise en œuvre des parcours.** Ces dispositifs sont considérés par les coordonnateurs comme peu complémentaires au PRE, en particulier les actions des REAAP, Maison des adolescents, les LAEP et à l'exception du CLAS)

Ainsi, alors que l'Education nationale est un acteur incontournable du repérage vers le dispositif, celle-ci est moins partie prenante de la mise en œuvre du dispositif, malgré une forte présence en EPS (voir partie « Fonctionnement et outils » pour un focus sur les relations entre référents de parcours et enseignants).

**Le Département, acteur pourtant indispensable en matière d'accompagnement des familles vulnérables, est très peu investi** au sein de la mise en œuvre des parcours des PRE, ce qui interroge sur la capacité des acteurs à diagnostiquer les situations de manière pleinement pluridisciplinaire. Certains acteurs des services déconcentrés ont souligné des difficultés particulières à mobiliser le Département, notamment la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne, ainsi que plusieurs terrains visités.

**L'implication de la Caf est globalement faible et très variable selon les PRE.** Ainsi, dans le plupart des PRE, la Caf participe peu ou bien s'interroge sur son apport au sein du PRE, et ce malgré une contribution financière (comme à Paris à hauteur de 14% du budget du PRE). Néanmoins, malgré cette faible implication, la grande majorité des PRE indiquent pouvoir facilement s'appuyer sur le CLAS qui est dispositif soutenu par la Caf.

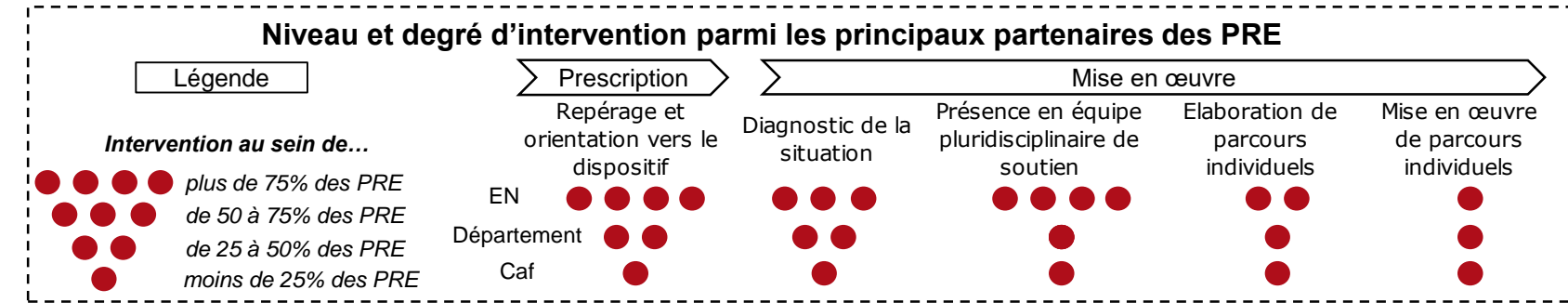
**49%** Part des répondants considérant que le PRE n'est qu'en partie ou peu complémentaire avec les dispositifs portés par l'Education nationale, la Caf et le Département

**81%** des PRE peuvent s'appuyer sur le CLAS (dispositif Caf)

A l'exception du CLAS, des dispositifs ou actions portés par les acteurs institutionnels **ne pouvant être mobilisés** par au moins **42%** des PRE

Dans le Val-de-Marne et en Essonne, des PRE qui s'appuient également sur les dispositifs de soutien à la scolarité tels que les études dirigées en élémentaire (20%) et le dispositif « Devoirs faits » au collège (15%)

**Focus**  
A **Goussainville**, la Caf est réellement partie prenante du PRE : orientations, présence en EPS et apport sur les possibilités de prise en charge des enfants et de leur famille, échanges réguliers avec les référents PRE etc.





## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Les ressources du territoire sont-elles pleinement mobilisées au service des parcours de réussite éducative, dans une logique d'articulation avec le droit commun ?



1. Les partenaires (institutions, associations, services de la collectivité) sont connus et répertoriés de manière systématique
2. Les partenaires sont effectivement mobilisés dans une logique de réciprocité (orientations vers le PRE et par le PRE)
3. Les actions mises en place par le PRE s'inscrivent en complémentarité des ressources de droit commun
4. Les sorties du PRE font l'objet d'une orientation vers les services de droit commun
5. Les situations non retenues par l'EPS font l'objet d'une orientation vers les services de droit commun

### L'essentiel

- **Une certaine fragilité de la connaissance mutuelle entre les PRE et les acteurs des territoires**, notamment due à un turnover important dans les équipes PRE et une pratique très peu systématisée de la cartographie du territoire
- **Le manque de complémentarité identifié** entre les PRE et les dispositifs mis en place par l'Education nationale, les services départementaux et la politique de la ville interroge sur la capacité des acteurs d'apporter une réponse cohérente aux problématiques rencontrées par les publics ciblés et d'éviter une superposition des dispositifs
- **Une grande disparité constatée sur la part d'actions conduites spécifiquement par le PRE**, avec pour certains PRE une internalisation importante d'actions pouvant relever d'autres compétences (apprentissage de la langue française, accès aux droits et accompagnement dans les démarches administratives) tandis que d'autres PRE choisissent de s'appuyer entièrement sur les ressources du territoire

### Nos préconisations

- **Promouvoir le recours systématique à la cartographie des territoires par les équipes PRE** afin d'améliorer leur connaissance et leur capacité de mobilisation des ressources des collectivités
- **Amener les comités de pilotage des PRE à se pencher spécifiquement sur la cartographie des acteurs** et à poser des critères précis de mise en place d'actions en propre par le PRE afin de favoriser la complémentarité et le recours au droit commun
- **Soutenir la participation des coordonnateurs PRE aux instances de pilotage des autres dispositifs pertinents des politiques éducatives et des politiques de la ville portés par les acteurs des territoires**, tels que le CLAS, le PEDT / Plan mercredi, les réunions des réseaux territoriaux tels les réseaux REP / REP+.



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Le degré d'interconnaissance des acteurs du territoire

La connaissance du PRE par les acteurs des territoires ne paraît pas encore suffisante et nécessite d'être entretenue de manière régulière. Notamment, les relations partenariales semblent basées de manière importante sur des **relations interpersonnelles** qui permettent de garantir une connaissance suffisante et une bonne implication des acteurs du territoire. Les visites sur site ont pu montrer que l'articulation avec les différents acteurs locaux nécessitait un **réel travail d'échange mutuel entre partenaires** afin de dépasser la logique de prestation de services parfois ressentie par certains opérateurs, comme la prévention spécialisée notamment (Seine-et-Marne).

Toutefois, ces relations informelles peuvent être facilement déstabilisées dans le cas de changements d'équipe fréquents au sein du PRE ou de ses partenaires. Les visites de terrain ont pu mettre en avant la mise en place de pratiques professionnelles permettant de ne pas rendre les relations partenariales trop dépendantes des personnes : certaines équipes ont pu prendre l'habitude de se déplacer physiquement au sein des structures partenaires (collèges, écoles, services départementaux...) ou bien auprès des nouveaux acteurs du territoire.

La présence des membres de l'équipe PRE au sein des différents réseaux locaux présents sur le territoire constitue également un élément facilitant dans la communication entre les différents acteurs. Plusieurs PRE visités participent ainsi à aux réunions RASED, aux comités REP/REP+, aux groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), aux réunions de territoires de veille, au Contrat local de santé (CLS), aux réunions pluri-professionnelles du Département, etc.

La réalisation d'une cartographie des acteurs est une pratique peu répandue sauf dans les Yvelines du fait d'une impulsion de la Préfecture en ce sens. Cette formalisation, bien que n'étant pas estimée nécessaire par plusieurs PRE, a le mérite de ne pas faire dépendre les relations partenariales de contacts interpersonnels.

### Interconnaissance entre le PRE et les acteurs du territoire

34% des répondants estiment que le niveau de connaissance du PRE par les acteurs du territoire est **insuffisant** (32% à améliorer, 1% peu satisfaisant)

37% seulement des répondants affirment qu'une **cartographie des acteurs du territoire** (institutions, associations, services de la collectivité) est réalisée



Une pratique de la cartographie des acteurs largement répandue dans les Yvelines (85% des PRE), notamment grâce à la diffusion du modèle réalisé au sein du référentiel commun de réussite éducative



### Pratique inspirante

La ville des **Mureaux** conduit un travail important de communication physique auprès des acteurs de terrain : présentation de la réussite éducative lors de chaque rentrée pendant une réunion de directeurs (élémentaire et maternelle) et rencontres avec chaque nouveau directeur d'école et travailleur social du Département arrivant sur le territoire. Chaque nouvel arrivant au sein de l'équipe de réussite éducative est également plongé en immersion au sein des services du Département afin de bien identifier les articulations avec l'action du PRE et de garantir des liens durables entre institutions. Enfin, à la faveur d'un rassemblement de l'équipe de réussite éducative et de la Maison des familles dans les mêmes locaux, une journée de la réussite éducative sera organisée pour la première fois au mois de septembre 2019, rassemblant les partenaires et les familles.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### La réciprocité des orientations entre le PRE et les acteurs du territoire

Alors que la grande majorité des PRE indiquent réorienter les situations vers d'autres dispositifs, la réciprocité des orientations entre le PRE et les acteurs du territoire varie selon les PRE.

Comme cela a été dit précédemment, les critères d'orientation peuvent parfois être peu clairs pour les différents acteurs. Ainsi, **un PRE très visible sur le territoire peut être amené à être identifié comme une sorte de « guichet »** pour les acteurs de l'Education nationale notamment et engendrer un phénomène de surcharge voire de déport de certaines situations qui ne relèvent pas nécessairement de la réussite éducative.

98%

des PRE qui refusent des situations réorientent vers d'autres formes de prise en charge\* (à 49% systématiquement et à 49% souvent).

### La complémentarité des ressources du PRE par rapport aux ressources du territoire

L'effort de complémentarité entre le PRE et les acteurs du territoire, réaffirmé par l'instruction de 2016, ne paraît pas systématiquement mise en œuvre par les acteurs du territoire. Notamment, le regard relativement négatif sur la mobilisation des ressources et actions de la collectivité surprend et peut venir de l'identification de quelques éléments plus difficiles à mobiliser (par exemple à Melun-Val-de-Seine l'équipe regrette la limitation de l'accès aux centres de loisirs aux enfants de parents en emploi).

Ainsi, au sein de certains PRE on constate un **développement important de ressources propres au PRE, en terme d'actions menées mais aussi de ressources humaines spécifiques**. Ce développement naît souvent d'un constat de manque dans le droit commun. L'intervention du PRE n'est dès lors pas complémentaire aux dispositifs existants puisqu'elle s'avance sur le périmètre d'autres acteurs, mais elle vient combler un déficit constaté par l'ensemble des partenaires (souvent lié à l'accompagnement éducatif, à l'accompagnement social, à l'accès aux soins). En témoigne par exemple le constat d'une responsable de circonscription PMI à Clichy-sous-Bois, qui aurait préféré que les effectifs et moyens complémentaires pour le travail social viennent au Conseil départemental plutôt qu'au PRE.

**La complémentarité des ressources développées en propre par le PRE est toutefois parfois discutable**. Ainsi plusieurs PRE développent des **actions de prise en charge des collégiens exclus temporairement**, en lien avec les acteurs de l'Education nationale et d'autres acteurs de terrain, qui considèrent souvent ces actions comme indispensables. Néanmoins, la prise en charge automatique des collégiens dans cette situation pose question du fait de son positionnement dans la prévention du décrochage scolaire. La Préfecture de la Seine-Saint-Denis a ainsi choisi d'enlever le dispositif départemental ACTE du budget de la réussite éducative en l'intégrant dans une autre partie du contrat de ville, mais ce n'est pas le cas dans d'autres départements.

43%

des PRE qui considèrent que les ressources portées par la collectivité sont **peu mobilisables** (37% en partie, 7% pas vraiment mobilisables)

51%

des PRE qui considèrent que les actions sont **peu complémentaires** avec celle développées dans le cadre de la politique de la Ville (43% en partie, 8% pas vraiment complémentaires)



# PILOTAGE ET GOUVERNANCE

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

Les instances de pilotage favorisent-elles la mobilisation des acteurs du territoire au service de la réussite éducative ?

### Appréciation



1. La composition des instances de pilotage est cohérente avec les objectifs de la réussite éducative et avec le tissu partenarial local
2. L'architecture des différentes instances permet la mobilisation des interlocuteurs pertinents
3. Les acteurs-clés sont effectivement mobilisés au sein des instances

### L'essentiel

- **Une part notable de PRE déclarent ne pas avoir de comité de pilotage**, ce qui pose question sur la capacité de ces PRE à piloter leurs dispositifs en associant de la manière la plus large possible tous les acteurs pertinents du territoire, en lien avec les principes de la réussite éducative.
- **Une présence des acteurs institutionnels** (Education nationale, Département, Caf) plutôt effective au sein des instances locales
- **Un rôle peu significatif des comités de pilotage départementaux**, du moins peu mis en avant par les différents acteurs institutionnels et de terrain

### Nos préconisations

- **Rappeler l'importance de l'existence et de la tenue d'un comité de pilotage PRE à la composition la plus large possible, en lien avec les prescriptions de l'instruction de 2016** : président de l'EPCI, maire ou son représentant (ville), PDEC ou sous-préfet ville, recteur d'académie ou son représentant, DG ou OGA des collectivités territoriales impliquées, directeurs de la Caf, représentants du conseil départemental, représentants du conseil régional, délégué territorial de l'ARS, représentants d'associations dans le champ de l'éducation, représentants de parents d'élèves

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## L'existence et l'architecture des instances de pilotage

**Force est de constater que l'architecture de pilotage des PRE préconisée dans l'instruction de 2016** avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique n'est pas mise en œuvre de façon systématique. Ainsi, près de la moitié des PRE ne disposent pas de comité technique, soit parce que les relations partenariales établies dans le cadre de la collaboration autour des parcours suffisent à assurer la coordination opérationnelle du dispositif soit parce que la taille du PRE ne justifie pas la mise en place de deux instances de pilotage distinctes, a fortiori lorsque le PRE ne compte qu'une EPS. Toutefois, certains PRE visités indiquaient vouloir en remettre un en place afin de disposer d'un échelon intermédiaire opérationnel entre l'EPS et le comité de pilotage (à Goussainville notamment).

**L'absence de comités de pilotage dans certains PRE pose davantage question** sur la capacité des PRE à piloter leurs dispositifs en associant de la manière la plus large possible tous les acteurs pertinents du territoire. Cette absence peut s'expliquer par la présence du PRE au sein d'autres instances de pilotage au sein de la commune (par exemple contrat de ville s'il est à l'échelle communale, comme c'est le cas à Champigny-sur-Marne), toutefois les raisons de cette absence sont souvent dues à un défaut de pilotage du PRE en tant que tel (notamment lors de redéploiement de PRE).

## La composition des instances de pilotage

**Les instances de pilotage lorsqu'elles existent sont effectivement composées des acteurs-clés de la réussite éducative que sont l'Education nationale, la Préfecture et la collectivité.** Toutefois, la Caf et le Département sont relativement moins cités, ce qui peut expliquer les difficultés relatives de mobilisation de ces acteurs au niveau opérationnel.



### Focus

**A Paris, la mise en place d'une présidence tournante du GIP** permet un investissement croissant des acteurs institutionnels comme l'Education nationale. Toutefois, les membres du comité technique et ceux du comité de pilotage n'étant pas les mêmes, le manque de connexion entre les deux niveaux peut amoindrir la capacité réelle du comité de pilotage à insuffler des changements stratégiques.

15%

Des PRE **n'ont pas** de comité de pilotage



*Une proportion notable de PRE sans comité de pilotage dans les Yvelines (39%), le Val d'Oise (25%) et le Val-de-Marne (17%)*

43%

Des PRE **n'ont pas de** comité technique



*Des comités techniques présents dans la plupart des PRE de la Seine-Saint-Denis (93,8%)*

### Présence en comité de pilotage local

Education nationale	Département	Caf
---------------------	-------------	-----

80%

76%

74%



### Pratique inspirante

A **Goussainville** et à **Melun-Val-de-Seine**, des familles bénéficiaires de la réussite éducative sont invitées à participer aux comités de pilotage pour apporter leur témoignage sur leur parcours et le cas échéant formuler des propositions.

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

Le pilotage du dispositif permet-il de contribuer pleinement à la mise en œuvre d'une stratégie de réussite éducative sur le territoire ?

### Appréciation



1. Les échanges du comité de pilotage permettent de définir de véritables objectifs stratégiques, au-delà d'une simple programmation financière
2. Les objectifs stratégiques du PRE sont cohérents avec les objectifs du Contrat de Ville, du PEDT/PEL en matière d'éducation
3. Les stratégies des acteurs du territoire prennent en compte l'existence du PRE
4. Les objectifs stratégiques du PRE font l'objet d'une révision partenariale régulière en comité de pilotage

### L'essentiel

- Alors que les comités de pilotage ont la mission de dresser le bilan du dispositif, fixer les objectifs stratégiques et mobiliser les moyens de fonctionnement, **le rôle d'orientation du comité de pilotage est peu mis en avant** par les acteurs de terrain, peut-être du fait que ce comité de pilotage se réunit peu souvent (une fois par an voire moins pour un quart des PRE concernés).
- Par ailleurs, **le rôle de programmation financière semble également limité**, comme en témoigne l'analyse qui suit sur la dimension financière
- Si l'articulation avec les orientations du contrat de ville et du projet éducatif local semble plutôt effective, on note **peu de connexions entre le PRE et le projet de réseau REP / REP+** alors que les territoires et les publics visés coïncident, sans doute du fait d'une conception des enjeux trop liée à l'appartenance institutionnelle

### Nos préconisations

- **Réaffirmer le rôle stratégique et les missions du comité de pilotage des PRE** afin de renforcer la dynamique partenariale autour de la réussite éducative sur les territoires et de mobiliser de manière plus efficace les moyens financiers et opérationnels du territoire au bénéfice de la réussite éducative.
- **Dynamiser les comités de pilotage départementaux** et favoriser notamment la participation de coordonnateurs PRE sur certains temps à l'ordre du jour pour améliorer l'articulation entre le niveau départemental et le niveau opérationnel
- **Favoriser la mise en place d'une veille éducative commune entre PRE et réseau REP / REP+**, et encourager, lorsque c'est possible, la présence croisée des membres des comités de pilotage respectifs

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### La capacité de pilotage stratégique du comité de pilotage

**Le rôle de pilotage stratégique du comité de pilotage selon l'instruction de 2016** (fixer les objectifs stratégiques du PRE, déterminer le périmètre de son intervention et mobiliser les moyens financiers et opérationnels) n'est pas joué nécessairement par l'ensemble des PRE, **certains se concentrant plutôt sur le rendu compte des actions menées sans réviser les objectifs stratégiques**, comme c'est le cas à Gennevilliers notamment.

### Le rôle des instances départementales de pilotage

Le pilotage départemental de la réussite éducative par les services déconcentrés de l'Etat (Préfecture, DDCS) et de l'Education nationale (DSDEN) permet de soutenir stratégiquement le pilotage des PRE au sein de certains départements (Yvelines, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne notamment, et plus récemment le Val d'Oise et la Seine-et-Marne à travers la création de postes dédiés en Préfecture). Cependant, on peut se demander si la présence d'acteurs de terrain pour porter certains constats ne permettrait pas d'enrichir les orientations prises, au-delà de la programmation financière.

### L'articulation avec le pilotage des autres politiques publiques

**La plupart des PRE s'articulent globalement bien avec les objectifs des contrats de ville**, même si la DCCS du Val d'Oise note une certaine déconnexion entre le chef de projet politique de la ville et le coordonnateur PRE. Sur certains territoires, la gouvernance du PRE est d'ailleurs fondue dans celle du contrat de ville avec un comité technique et un comité de pilotage communs (Champigny-sur-Marne, Courcouronnes), ce qui semble intéressant en vue du déploiement des cités éducatives mais amène tout de même à avoir une **vigilance particulière sur la préservation des spécificités de la réussite éducative**, notamment en matière de repérage et d'individualisation des accompagnements (on observe sur ce point un taux de charge particulièrement élevé du PRE à Champigny, qui conforte ce point de vigilance).

Si le niveau d'articulation avec le PEDT / PEL est plutôt satisfaisant et sans aucun doute facilité par l'échelon de compétence commun entre PEDT/PEL et PRE, l'articulation du PRE avec le projet de réseau REP / REP + semble tout à fait insuffisante. **La volonté politique** de la commune est identifiée comme un facteur essentiel de la bonne articulation avec les politiques menées sur l'ensemble du territoire : « On a de la chance d'avoir une certaine volonté politique sur le territoire » (coordonnateur du PRE des Mureaux).

71%

Répondants pour lesquels les instances de pilotage départementales de la réussite éducative constituent une plus-value pour le PRE

63%

PRE **ne participant pas** aux instances de pilotage départementales de la réussite éducative



#### Focus

Dans les **Yvelines** la Préfecture du département a édité en 2018 un guide de la réussite éducative.

#### Part des PRE dont les objectifs sont coordonnés avec ceux :

86%

Avec le contrat de ville  
*Une proportion importante de PRE ayant une très bonne coordination avec le contrat de ville en Essonne (93%) et en Seine-et-Marne (92%)*



60%

Avec le PEDT / PEL

37%

Du projet de réseau (REP / REP+)



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Le pilotage du dispositif permet-il de **rendre pleinement compte de l'action menée** en matière de réussite éducative ?



1. Des modalités de suivi et d'évaluation du programme ont été définies
2. Le bilan du programme fait l'objet d'une diffusion aux partenaires et d'un échange en comité technique / comité de pilotage départemental

### L'essentiel

- Une majorité des PRE ont mis en place des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de leur dispositif, mais la mise en place d'un suivi de cohorte reste une pratique marginale et géographiquement concentrée dans les Yvelines où l'on peut faire l'hypothèse d'une culture départementale impulsée par les services de l'Etat.
- Le critère d'évaluation privilégié par les PRE est l'amélioration du comportement / du bien-être de l'enfant à l'école, ce qui interroge du fait de la faible collaboration avec l'Education nationale dans la mise en œuvre des parcours et qui laisse penser que les PRE ont en réalité peu d'éléments probants sur ce point qui permettent d'évaluer de manière qualitative les effets du dispositif.
- Les services départementaux de l'Etat exercent ou sollicitent des contrôles réguliers sur les PRE

### Nos préconisations

- Développer la pratique de l'audit et de l'évaluation de la part des services préfectoraux au niveau des départements afin d'améliorer le suivi et l'amélioration de l'accompagnement proposé, de permettre un meilleur partage de bonnes pratiques sur les territoires
- Définir des indicateurs d'évaluation communs concernant l'impact des PRE, en s'inspirant du travail du CGET sur le calcul des « sorties positives » du PRE.
- Saisir l'opportunité du déploiement des Cités Educatives pour initier un chantier global sur le suivi de cohorte à l'échelle régionale, mobilisant à la fois les coordonnateurs PRE et les équipes REP / REP + autour de la définition d'indicateurs communs en matière de réussite éducative et de modalités concrètes de mise en œuvre

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### L'évaluation et le suivi post-parcours

Conformément à l'instruction de 2016, une majorité de PRE ont mis en place des outils de suivi et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs et indiquent les utiliser. Toutefois, peu d'évaluations de l'impact du dispositif ont encore pu être menées.

Le suivi de cohorte est encore peu pratiqué. Plusieurs PRE visités souhaitent pouvoir en mettre un en place (Gennevilliers, Melun-Val-de-Seine, les Mureaux, Champigny-sur-Marne), dans l'optique d'estimer l'impact du PRE sur les parcours. Les services déconcentrés de l'Etat et les territoires visités constatent tous des difficultés pratiques à mettre en œuvre ces suivis de cohorte et le besoin d'un accompagnement spécifique. En outre, la définition même de suivi de cohorte ne semble pas forcément partagée, ainsi si certains acteurs l'entendent bien au sens d'analyse longitudinale, d'autres l'assimilent simplement au suivi des parcours....

S'il ne constitue pas un suivi de cohorte effectif, le suivi post-parcours des bénéficiaires déjà passés par le PRE permettrait également d'accompagner le jeune et de l'identifier dans le cas où il réintégrerait le PRE – argument souligné par le Maire de Clichy-sous-Bois. Il est toutefois réalisé mais de manière non-systématique dans plusieurs territoires visités : aux Mureaux par exemple, les référents peuvent être sollicités de nouveau par les familles mais ne sollicitent pas systématiquement les anciens bénéficiaires pour faire un point sur leur situation.

L'évaluation de l'impact des PRE est d'autant plus difficile à opérer que les indicateurs d'évaluation mobilisés par les PRE en fin de parcours semblent peu lisibles. En effet, alors que l'amélioration du comportement et du bien-être de l'enfant à l'école est citée comme le premier indicateur d'évaluation mis en œuvre par les PRE, la collaboration opérationnelle avec l'Education nationale est relativement faible (voir partie dédiée), ce qui laisse penser que les PRE ont en réalité peu d'éléments probants sur ce point qui permettent d'évaluer de manière qualitative les effets du dispositif.

#### Outils de suivi et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs

75%

des PRE indiquent **utiliser et avoir mis en place** des outils d'évaluation

15

PRE déclarent avoir mis en place un suivi de cohorte

#### Suivi post-parcours

81%

des PRE indiquent **ne pas conduire de suivi post-parcours** (32%), ou seulement très peu (49%)

#### Les principaux indicateurs d'évaluation utilisés pour mesurer les effets des parcours de réussite éducative

1. L'amélioration du comportement / du bien-être de l'enfant à l'école (socialisation, participation, estime de soi, etc.)
2. L'assiduité de l'enfant / de la famille sur les actions proposées
3. L'amélioration de la relation parent-enfant
4. La mobilisation / remobilisation effective du parent autour de la réussite éducative de l'enfant
5. L'avis de la famille / de l'enfant sur le parcours proposé

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### L'échange de données des PRE à l'échelle départementale et le contrôle par les services de l'Etat

La diffusion des données des PRE permet d'assurer une réelle possibilité pour les partenaires institutionnels de contribuer pleinement au pilotage du PRE. **Toutefois, plusieurs Préfectures ont constaté des difficultés à accéder à des données harmonisées, ne permettant pas de comparer effectivement les PRE entre eux** (souligné en Seine-et-Marne et Val de Marne notamment). A l'inverse, en Seine-Saint-Denis, la DDCS a transmis une trame préétablie aux PRE indiquant les données précises à transmettre.

**Le cadrage opéré par les services déconcentrés de l'Etat, demandé par l'instruction de 2016**, permet de fait à la fois de garantir une collecte de données pertinente pour le suivi et l'évaluation du PRE mais également un soutien adéquat concernant le pilotage du dispositif dans son ensemble, conformément à l'instruction de 2016. **On constate sur ce point une différence importante selon les départements.** Ainsi, la Seine-Saint-Denis encadre de manière stricte les PRE du département, notamment en opérant plusieurs contrôles par an. Cette différence peut cependant s'expliquer par le nombre important de PRE au sein du département.

### Les modalités de contrôle des PRE mis en œuvre par les services déconcentrés



#### Paris

- Une évaluation menée en 2017 par un prestataire extérieur (cabinet Eneis)



#### Hauts-de-Seine

- Un contrôle du PRE d'Asnières en 2019, et une étude réalisée par la DDCS en 2019 sur les PRE du département sur la base de documents et d'entretiens



#### Seine-Saint-Denis

- Plusieurs contrôles réalisés chaque année (trois en 2017, quatre en 2018)
- Une fiche technique réalisée sur la mise en œuvre du cadre réglementaire
- Une exigence d'outils de suivi et d'évaluation selon une trame préétablie.



#### Val d'Oise

- Une évaluation d'un PRE menée en 2010 par un prestataire extérieur diligenté par le CGET, et une évaluation d'un PRE en 2019 diligentée par la PDEC et réalisée par un délégué du préfet



#### Seine-et-Marne

- Un souhait de mettre en place un délégué du Préfet chargé de mission sur les questions de PRE
- Un contrôle prévu du PRE de Montereau



#### Yvelines

- Pilotage de la co-construction d'un guide de la réussite éducative permettant d'établir un référentiel commun des PRE
- Observations d'EPS et d'actions collectives par la Préfecture



#### Essonne

- Une évaluation quantitative et qualitative conduite par la DDCS en 2018-2019 auprès des 6 PRE du département



#### Val de Marne

- Trois contrôles de PRE réalisés par l'ACSé en 2015

# FINANCEMENT

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

Les moyens dont dispose le PRE lui permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?

1. Des critères précis ont été définis pour la répartition de l'enveloppe budgétaire au niveau départemental
2. L'allocation des ressources du PRE à chaque type d'action menée est cohérente avec les objectifs de la réussite éducative en général et les objectifs spécifiques du projet
3. L'évolution de l'enveloppe budgétaire du PRE est en adéquation avec l'évolution des objectifs assignés au dispositif et avec l'évolution des besoins du territoire

### L'essentiel

- **Une logique de répartition de l'enveloppe départementale qui semble plutôt corrélée à la disponibilité des crédits politique de la Ville et à l'importance accordée par les services départementaux de l'Etat à la réussite éducative** qu'à une réelle prise en compte des besoins de financement de la réussite éducative sur chaque territoire, ce dont rend compte par ailleurs l'existence de coûts moyens par enfant particulièrement disparates
- **Une proportion notable de coordonnateurs (23% des répondants à l'enquête ENEIS) qui indiquent ne pas connaître la répartition des dépenses** sur chacune des dimensions de la réussite éducative investies par leur PRE, soit une absence de traduction financière des priorités établies.
- **Une absence fréquente de corrélation entre évolution du budget et évolution de l'activité (25% des PRE)**, soit une interrogation posée sur l'ajustement réel des accompagnements proposés aux moyens disponibles. Cet état de fait rend **l'évolution du coût moyen par enfant très volatile**, soit une notion d'efficacité qui semble peu intégrée par les PRE de la Région, ou du moins rendue potentiellement difficile par le caractère rétroactif de certains financements.

### Nos préconisations

- **Introduire un temps spécifique à l'ordre du jour des comités de pilotage du PRE sur la programmation financière**, en lien avec la cartographie des acteurs présents sur le territoire et le bilan des actions menées, de façon à éviter la simple reconduction des enveloppes et des actions
- **Revoir, lorsque c'est nécessaire, le calendrier de la programmation financière** au niveau départemental de façon à améliorer la capacité des PRE à programmer leur action

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION FINANCIEMENT

## La répartition des ressources entre les PRE

On constate une **hétérogénéité importante d'un département à l'autre en termes d'affectation globale des moyens à la réussite éducative**, avec une priorité particulièrement importante en Essonne et dans les Hauts-de-Seine.

L'examen du coût moyen par enfant, que l'on peut retraduire, bien qu'imparfaitement du fait de structures de financement variables selon les PRE, permet également de poser **l'hypothèse d'une prise en compte très différenciée par chaque préfecture départementale du niveau de besoin de la réussite éducative**, avec un financement moyen par enfant dans le Val-de-Marne deux fois supérieur à celui de Paris, alors même que le CA du GIP parisien insiste sur la nécessité, à moyens constants, d'augmenter le nombre de parcours, ce qui contribuerait à renforcer encore la position de Paris comme PRE le moins financé au regard du nombre d'enfants suivis. L'ensemble cette analyse reste néanmoins sujet à caution dans la mesure où le décompte du nombre de parcours suivis par chaque PRE semble différer d'un PRE à l'autre (avec la prise en compte notamment de situations relevant de l'accueil temporaire des collégiens exclus), et où la réussite éducative contribue parfois à financer des dispositifs qui ne relèvent pas exclusivement de la réussite éducative, comme c'est le cas à Gennevilliers.

**Cette hétérogénéité se justifie néanmoins par les critères de détermination du niveau de financement des PRE de la part de l'Etat**, rappelés par l'instruction de 2016 (notamment la qualité de l'accompagnement proposé, le niveau de cofinancement, le nombre d'enfants en parcours). Ainsi, on constate une corrélation le budget moyen et le taux de charge, les PRE présentant un taux de charge important disposant globalement d'un budget moyen inférieur (ce sont par ailleurs les PRE plus souvent portés par un CCAS).

**Toutefois, ces critères demeurent peu clairs** : alors que l'instruction de 2016 indique que « le taux d'individualisation des actions demeure le paramètre déterminant », le critère de taille peut venir à l'encontre du critère d'individualisation des parcours, les PRE touchant davantage de publics au moyen d'actions collectives étant de fait favorisés, comme cela a pu être souligné par la Préfecture du Val d'Oise.

	Part des crédits politique de la ville affectés aux PRE	Contribution Etat aux PRE	Coût par enfant*
	Paris (23%)	840 K€	818€
	Seine-et-Marne (21%)	785,5 K€	1 017€
	Yvelines (33%)	1 495 K€	1 362€
	Essonne (54%)	3 763 K€	959K€
	Hauts-de-Seine (47%)	1 991 K€	1 248€
	Seine-Saint-Denis (22%)	5 455 K€	1 313€
	Val de Marne (25%)	1 249 K€	1 719€
	Val d'Oise (34%)	3 123 K€	1 140€

\*Ce montant prend en compte la totalité du budget, soit la contribution Etat et celle de la collectivité et des autres financeurs éventuels

Un budget moyen **inférieur de 33 000 €** pour les PRE à taux de charge important (>75 situations en moyenne) **269K € en moyenne pour les PRE où les référents suivent plus de 75 situations contre 302K € pour les autres**

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Vision globale

Département	Montant contribution Etat en 2018	Part du budget Politique de la ville affecté aux PRE en 2018	CGET 2017 (Base 114 PRE) Budget total 2017	CGET 2017 (Base 114 PRE) Nombre d'enfants bénéficiaires du PRE en 2017	CGET 2017 (Base 114 PRE) Coût moyen par enfant bénéficiaire du PRE en 2017	CGET 2017 (Base 114 PRE) Nombre de postes de référents de parcours en 2017	ENEIS 2018 (Base 76 PRE) Budget total 2018 (pour les PRE répondants)	ENEIS 2018 (Base 76 PRE) Nombre d'enfants bénéficiaires du PRE en 2018 (pour les PRE répondants)	ENEIS 2018 (Base 76 PRE) Coût moyen par enfant bénéficiaire du PRE en 2018 (pour les PRE répondants)
Tous PRE	18 701 764 €	30,1%	27 654 733 €	25387	1 089 €	222	19 067 486 €	16059	1 187 €
75 - Paris	840 000 €	22,6%	980 000 €	1230	797 €	7	980 000 €	1198	818 €
77 - Seine-et-Marne	785 500 €	20,6%	1 400 344 €	1142	1 226 €	13	905 290 €	890	1 017 €
78 - Yvelines	1 495 295 €	33,1%	4 009 100 €	3353	1 196 €	19	3 702 917 €	2718	1 362 €
91 - Essonne	3 762 599 €	54,3%	4 970 849 €	4129	1 204 €	52,5	3 200 353 €	3338	959 €
92 - Hauts-de-Seine	1 991 203 €	46,8%	4 794 995 €	5587	858 €	25	2 293 217 €	1837	1 248 €
93 - Seine-Saint-Denis	5 454 559 €	22,3%	6 694 646 €	5210	1 285 €	67,5	3 518 801 €	2680	1 313 €
94 - Val-de-Marne	1 249 200 €	24,8%	1 739 399 €	1577	1 103 €	14,5	1 234 062 €	718	1 719 €
95 - Val-d'Oise	3 123 408 €	34,1%	3 065 400 €	3159	970 €	23,5	3 232 846 €	2837	1 140 €

Les données de 3 PRE ont été retirées de ce tableau car elles semblaient incohérentes : Longjumeau (91), Pantin (93), Elancourt (78) et il ne nous a pas été possible de nous entretenir avec les coordonnateurs pour les corriger.



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

L'analyse des données financières des PRE a été réalisée à travers plusieurs sources de données :

- Données récoltées à travers **l'enquête ENEIS** menée en 2019 (sur les données 2018)
- Données récoltées par le **CGET** à travers l'enquête annuelle de suivi des PRE menée en 2018 (sur les données 2017)
- Données récoltées lors des **entretiens qualitatifs** dans un échantillon de 8 PRE analysés dans le cadre de l'évaluation
- **Echanges directs** (mail et téléphone) avec certains PRE lors de l'analyse financière pour vérification des données.

### Point de vigilance sur l'interprétation des données :

Les budgets renseignés dans l'enquête CGET 2018 (données 2017) ne semblent pas concerner les mêmes données d'un PRE à l'autre. En effet quelques PRE ont renseigné le budget total de leur PRE quand d'autres n'ont renseigné que la contribution financière de l'Etat (CGET) dans le budget global (soit le budget hors contribution des communes, Départements, Caf, etc.).

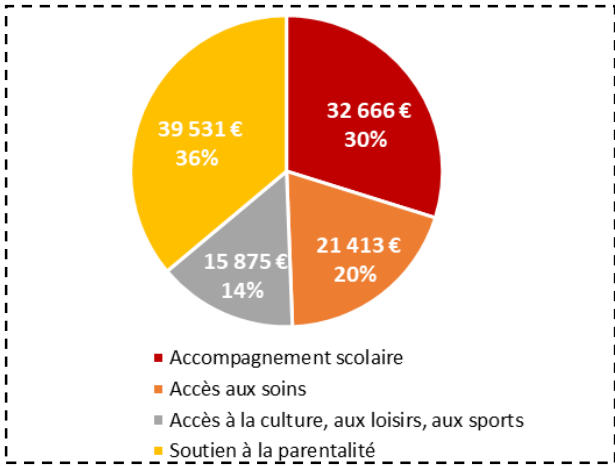
De ce fait, malgré un certain nombre de vérifications directes auprès des acteurs concernés, nous sommes contraints d'émettre une réserve générale sur l'analyse de l'évolution des budgets totaux entre 2017-2018, notamment lorsque des différences importantes sont observées.

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION FINANCIEMENT

## La répartition des dépenses selon les objectifs des PRE et les actions menées

**La répartition des dépenses selon les 4 volets de la réussite éducative questionne par rapport aux objectifs assignés par la réussite éducative** : en effet le fait qu'un tiers du budget total des PRE soit consacré à la dimension accompagnement scolaire, alors même qu'un certain nombre de dispositifs de type CLAS, « devoirs faits » au collège etc. existent déjà par ailleurs, permettent de poser l'hypothèse d'une superposition d'actions et d'un manque d'articulation avec le droit commun sur la dimension d'accompagnement à la scolarité.

Inversement, l'investissement de seulement 20% des dépenses au titre de l'accès aux soins interroge par rapport à la prégnance des besoins recensés sur le territoire et le manque d'offre de droit commun, identifiés par quasiment l'ensemble des acteurs interrogés.

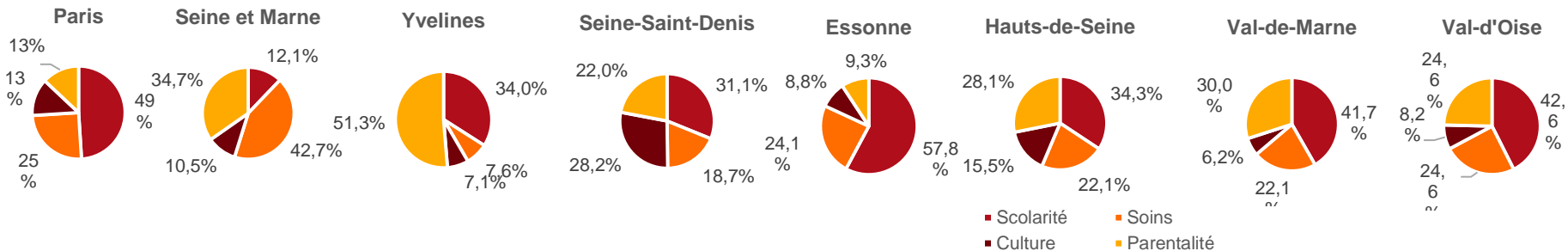


## La stratégie d'allocation des ressources à l'échelle des PRE

A l'appui de ce premier constat sur le manque de corrélation entre les besoins recensés et l'allocation des ressources, on ne peut que souligner le fait que 23% des répondants à l'enquête déclarent ne pas connaître la répartition de leurs dépenses. Bien que ce taux puisse être en partie attribuable aux modalités de l'enquête (certains répondants n'avaient peut-être pas leur budget à disposition lors de la réponse à l'enquête, ou pratiquent peut-être une ventilation différente), cette portion nous semble néanmoins significative.

**Répartition des dépenses selon les volets de la réussite éducative**

23% Répondants ayant indiqué ne pas connaître la répartition des dépenses sur chacune des dimensions de la réussite éducative



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

#### La structure de financement du PRE permet-elle d'assurer sa pérennité ?



1. Le financement du PRE a fait l'objet d'un véritable tour de table au niveau des partenaires
2. La collectivité porteuse abonde de façon significative le budget de la réussite éducative, au-delà d'une simple valorisation de sa masse salariale

#### L'essentiel

- **Une part de financement de l'Etat qui semble de moins en moins prépondérante**, apparemment insuffisamment compensée par la collectivité au regard de la majorité des PRE qui déclarent des budgets à la baisse
- **Néanmoins, on constate une participation de la collectivité plutôt significative et en augmentation** au regard des données de l'enquête CGET pour 2017.
- **Des modalités de valorisation des ressources affectées par la collectivité au PRE** qui semblent très peu homogènes et ne facilitent pas la lecture de cet enjeu de cofinancement
- **Une part croissante de PRE qui cherchent à diversifier leurs sources de financement** avec la demande de subventions au niveau européen (FSE) et/ou la mobilisation de fondations (type Fondation de France)
- **Des PRE qui s'interrogent sur la pérennité des financements** propres à la réussite éducative avec le déploiement des Cités éducatives

#### Nos préconisations

- **S'interroger sur la pertinence de proposer un plafond de cofinancement par l'Etat**
- **Emettre un point de vigilance sur la diversification des sources de financement** de la réussite éducative, certes utile du point de vue de la pérennisation des actions, mais qui pourrait amener le développement de la part de réponses à appel à projet, notamment auprès de fondations privées, et donc influencer sur la nature des actions conduites dans le cadre de la réussite éducative

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### La pérennité de la structure de financement des PRE

L'Etat reste le principal financeur des PRE, même si l'importance du financement des PRE parmi l'ensemble des crédits politique de la ville varie beaucoup selon les départements. Néanmoins, près de la moitié des PRE déclarent des financements à la baisse, en particulier dans les Yvelines et en Essonne.

Alors que les services de l'Etat interrogés indiquent encourager les cofinancements de la part des collectivités (à hauteur de 30% dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis notamment), les PRE cofinancés par les collectivités sont de plus en plus nombreux (augmentation entre 2017 et 2018). Néanmoins, et même si l'instruction de 2016 encourage la valorisation d'apports locaux sous la forme de subvention et pas seulement en nature, les modalités de mobilisation de ressources pour les collectivités peuvent varier, rendant plus difficile la comptabilisation de ces ressources : mise à disposition de locaux ou de personnel, affectation du budget du PRE à d'autres dispositifs municipaux, etc.

Les services déconcentrés de l'Etat espèrent également une plus grande participation des Caf et des Départements au sein des PRE, ceux-ci finançant les PRE de manière relativement différenciée : financement de la Caf davantage prononcé à Paris, dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine, et du Département plutôt dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val d'Oise.

Alors que plusieurs PRE visités ont exprimé des inquiétudes par rapport au redéploiement des financements dans le cadre des Cités éducatives (dans un contexte de budgets globaux à la baisse, comme vu précédemment), certains cherchent à diversifier leurs sources de financement, notamment auprès du FSE (Melun-Val-de-Seine et Les Mureaux bénéficient déjà d'un financement FSE, Clichy-sous-Bois en a sollicité un et Gennevilliers l'envisage) ou bien de fondations (comme la Fondation de France par le PRE de Gennevilliers).



### Pratiques inspirantes

- A Melun-Val-de-Seine, l'apport du financement de la FSE pour le Plan Persévérance Scolaire (parcours expérimental adressé aux jeunes de 16 à 18 ans) a permis de dynamiser le PRE et ses acteurs, en parallèle de la fusion des PRE de trois communes à l'échelle de l'intercommunalité.

### Les principaux financeurs des PRE\*

1. Etat (crédits politique de la ville) (pour 95% des PRE)
2. Commune (pour 93% des PRE – contre 83% selon les données CGET 2017)
3. Caf (pour 23% des PRE – 23% selon les données CGET 2017)
4. Département (pour 10% des PRE)

\* Il n'a pas été possible de déterminer la part moyenne de chacun de ces financeurs sur chaque PRE. Selon les données disponibles, on constate un très faible niveau de financement par la Caf et le Département.

### Evolution du budget des PRE

47%



Des PRE déclarent un budget à la baisse ces dernières années

Une majorité de PRE déclarent un budget en baisse à Paris, dans les Yvelines (77%), en Essonne (73%) et dans le Val d'Oise (58%).

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Synthèse

### Appréciation

#### Les coûts associés au PRE sont-ils proportionnels aux résultats obtenus ?



1. Le coût de l'accompagnement est corrélé au niveau d'individualisation des parcours
2. Le coût de l'accompagnement est corrélé à la nature des actions proposées dans le cadre des parcours
3. Le coût de l'accompagnement est corrélé au niveau de satisfaction des parties prenantes

#### *L'essentiel*

- Au global et au niveau départemental, **on constate un écart particulièrement important d'un PRE à l'autre en termes de coût**, le coût annuel moyen pouvant aller de 500€ à près de 3 000€ par an et par enfant selon les territoires. Si ces écarts peuvent s'expliquer en partie par le choix du modèle de PRE (plus ou moins internalisé) et par la disponibilité de ressources gratuites sur le territoire (en termes de santé notamment), on ne peut que s'interroger sur les réalités que recouvrent ces écarts. Sur le plan méthodologique, il est à noter que lors de notre analyse des éléments financiers de l'enquête CGET 2017, il est apparu que les PRE ne renseignaient pas de façon homogène l'item portant sur leur budget annuel, certains PRE fournissant uniquement le montant Etat (BOP 147) et d'autres le budget global intégrant notamment le co-financement de la collectivité.
- Ainsi, **ces écarts viennent questionner, au niveau des acteurs de terrain, les modalités de décompte du nombre de parcours**, potentiellement différentes d'un PRE à l'autre

#### *Nos préconisations*

- **Etudier la pertinence de l'introduction d'un coût moyen cible par enfant**, sans doute à l'échelle départementale
- **Etablir une trame de budget commune à l'échelle régionale**, de façon à garantir la fiabilité du recueil de données annuel effectué par l'Etat et à pouvoir établir des comparaisons opérantes entre PRE

## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### L'efficience des PRE

L'ajustement des accompagnements proposés par rapport aux coûts effectifs interroge alors que l'on constate une absence de corrélation entre l'évolution du budget et de l'activité pour un quart des PRE. De fait, **l'adéquation entre les actions menées et les coûts engendrés, soit l'efficience, semble encore peu questionnée**, et l'analyse de l'évolution du coût moyen par enfant plus volatile.

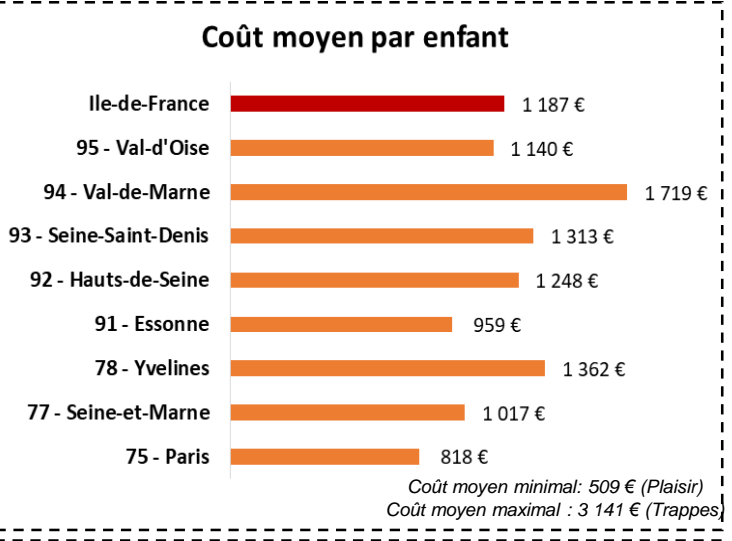
Ainsi, **le coût moyen par enfant varie de manière importante au global et au niveau départemental**, le coût annuel moyen pouvant aller de 500€ à près de 3 000€ par an et par enfant selon les territoires. Cet écart a notamment particulièrement alerté la DDCS de l'Essonne en 2019, qui conduit une réflexion sur l'établissement d'un coût moyen cible.

Si ces écarts peuvent s'expliquer en partie par le choix du modèle de PRE (plus ou moins internalisé), par le caractère rétroactif de certains financements et par la disponibilité de ressources gratuites sur le territoire (en termes de santé notamment), **on ne peut que s'interroger sur les réalités de l'activité des PRE que recouvrent ces écarts et de là sur la réalité d'une définition partagée des notions de parcours et d'individualisation.**

**En matière de soutien à la parentalité**, il a été constaté par exemple que certains PRE incluaient dans le nombre d'enfants suivis chaque année les cohortes d'enfants pris en charge pendant seulement quelques jours dans le cadre de leur exclusion temporaire. Ce constat vient en adéquation avec le fait que les PRE ayant une durée de parcours relativement courte dédient une part plus importante de leur budget à l'accompagnement à la scolarité.

Néanmoins, **le coût des PRE concernant le volet accès aux soins semble en adéquation avec la satisfaction des différentes parties prenantes** : alors qu'une part relativement réduite du budget des PRE est allouée à l'accès aux soins, le regard porté par les coordonnateurs sur la qualité des actions mises en œuvre dans ce volet est peu positif. Ce regard devient plus positif pour les PRE dont le coût par enfant est important.

**25%** PRE pour lesquels il y a une absence de corrélation entre l'évolution du budget et du nombre d'enfants suivis entre 2017 (données CGET) et 2018 (données Eneis).



**41%** du budget dédié à l'accompagnement à la scolarité pour les PRE dont la durée de parcours est **égale ou inférieure à 12 mois** (32% pour les autres)

#### Accès aux soins

Part du budget des PRE :

**20%**

Regard porté sur la qualité des actions mises en œuvre au global :

■ Très positif ■ Plutôt positif ■ Plutôt négatif ■ Absence de cette dimension

Accès aux soins

Regard selon le coût moyen par enfant :

**> 2 000€** Appréciation supérieure à la moyenne

**< 800€** Appréciation inférieure à la moyenne

# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## SYNTHÈSE



### Atouts et leviers

- Une bonne appropriation des publics-cibles
- Une attention portée au développement des compétences de l'enfant
- Une mobilisation effective des familles
- Une typologie de parcours adaptée observée dans plusieurs PRE (par exemple entre parcours simple et complexe)
- Un taux d'individualisation en progrès
- Une pratique de diagnostic pluridisciplinaire bien établie
- Des durées de parcours hétérogènes mais globalement conformes aux préconisations de l'évaluation nationale CGET-Trajectoires Réflex

- Un portage par le CCAS ou le service éducation qui semble avoir une influence sur la stratégie locale de réussite éducative
- Des EPS à la composition relativement diversifiée et adaptée aux besoins de la réussite éducative
- Des EPS qui jouent bien leur rôle sur le diagnostic et l'élaboration du parcours
- Des modalités de fonctionnement globalement claires et bien établies
- Une mise en réseau des PRE qui semble effective sur la plupart des départements franciliens



### Points d'alerte et marges de progrès

- Des publics de moins de 6 ans à cibler davantage
- Un point de vigilance sur le risque d'une logique de « guichet », notamment en lien avec la part importante d'orientation directe par les familles
- Des partenaires institutionnels insuffisamment mobilisés sur le repérage des situations (Caf, Département)
- Une définition de la notion d'individualisation des parcours à préciser

- Une collaboration entre référent de parcours et enseignant à renforcer
- Un taux de charge théorique qui interroge sur la réalité de la référence individualisée et du suivi pour plus de 40% des PRE
- Un rôle des EPS à renforcer sur le suivi et l'évaluation des parcours
- Quelques PRE sans EPS qui posent question sur la réalité du regard pluridisciplinaire dans l'accompagnement proposé
- Une réflexion à conduire et des outils à créer sur le suivi et l'évaluation de l'impact des parcours



### Publics et parcours



### Fonctionnement et outils



# PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## SYNTHÈSE



### Atouts et leviers

- Un partenariat effectif entre collectivités et Education nationale, en particulier dans le repérage et le diagnostic des situations
- Une adaptation très forte des PRE aux réalités territoriales en termes d'ingénierie, de création de projets et d'actions en propre
- Une connaissance de la réussite éducative par les acteurs locaux parfois facilitée par la mutualisation de locaux avec d'autres services de la collectivité, voire par la création d'un lieu dédié à la réussite éducative, à interroger néanmoins (risque de logique de guichet)

- Des comités de pilotage PRE qui mobilisent bien les acteurs-clés de la réussite éducative
- La participation de familles bénéficiaires sur certains PRE pour apporter témoignages et propositions
- Une pratique de contrôle par les services de l'Etat plutôt bien répandue

- Une part de co-financement par les collectivités porteuses relativement importante et en augmentation
- Une recherche de diversification des financements par les collectivités



### Points d'alerte et marges de progrès

- Un investissement opérationnel du Département et de la Caf qui ne semble pas suffisant au regard des enjeux repérés sur les besoins des publics
- Un partenariat avec l'Education nationale à améliorer dans la mise en œuvre des parcours
- Une tendance à l'internalisation d'actions pouvant relever du droit commun notamment en matière d'accompagnement scolaire et de soutien à la parentalité
- Une pratique de la cartographie des ressources à accompagner et à généraliser

- Un rôle d'orientation et de programmation des comités de pilotage PRE à renforcer
- Un suivi de cohorte très peu pratiqué, dont la définition elle-même gagnerait à être clarifiée

- Près d'un quart des coordonnateurs PRE indiquent ne pas connaître la répartition des dépenses de leur budget
- Une ventilation des ressources qui ne semble pas toujours guidée par les besoins
- Une analyse par coût moyen peu probante du fait de l'absence de corrélation fréquente entre l'évolution des ressources et celle de l'activité
- Un cofinancement très variable de la part des acteurs institutionnels (Caf et Département)



### Partenariats / Droit commun



### Pilotage et gouvernance



### Financement



# PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS

PUBLICS ET PARCOURS

FONCTIONNEMENT ET OUTILS

PARTENARIATS ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN

PILOTAGE ET GOUVERNANCE

FINANCEMENT

## PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS



### Publics et parcours

- **Définir, au niveau de chaque département, des objectifs spécifiques** sur les 2-6 ans
- **Engager une réflexion sur les critères de repérage** des difficultés pour ces jeunes publics et organiser une coordination spécifique des acteurs de la réussite éducative pour favoriser l'amorçage
- **Renforcer l'appropriation par les acteurs des dispositions** de l'instruction ministérielle d'octobre 2016 concernant les profils-cibles de la réussite éducative
- **Repositionner l'observation et le diagnostic de l'enfant par les acteurs éducatifs** au centre du dispositif, notamment en termes de repérage et d'orientation (de façon à éviter la substitution de la réussite éducative au droit commun)
- **Encourager la pratique de réorientation des publics non-admis** en PRE vers d'autres dispositifs lorsque c'est nécessaire, surtout pour les profils 4

- **Favoriser l'implication des acteurs du PRE** au sein des instances de veille sociale du territoire, en s'appuyant notamment sur les analyses de besoins sociaux conduites au niveau des CCAS / CIAS
- **Clarifier la notion d'individualisation des parcours** (part d'actions individuelles, définition d'un parcours individualisé, accompagnement individuel par le référent etc.)
- **Inciter les PRE à introduire une modularité dans la durée dans les parcours** de façon à faciliter les relais par le droit commun
- **Promouvoir l'inversement de la logique de sortie de parcours par les PRE** en affirmant le caractère dérogatoire du renouvellement de parcours et en définissant des critères précis et évaluables de sortie de parcours.

## PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS



### Fonctionnement et outils

- **Encourager la présence des autres services de la collectivité** (CCAS ou service Education selon les cas, service des sports, service culturel etc.) en comité de pilotage ou en comité technique du PRE
- **Favoriser l'accès à la formation CNFPT** destinée aux coordonnateurs PRE pour renforcer le partage d'une culture commune de la réussite éducative
- **Engager une réflexion au niveau régional et/ou départemental sur la question de l'importance ou non de la mise en valeur des PRE** auprès des publics-cibles (afin de favoriser un effet sur le repérage des publics plutôt que le développement d'un « effet guichet »)
- **Clarifier le rôle d'accompagnement des référents de parcours en fonction du type de parcours proposé** afin de systématiser la pratique de la référence de parcours et ses attendus, en lien avec les objectifs de la réussite éducative

- **Promouvoir la définition de ratios en termes de taux de charge par référent** afin de limiter le nombre d'enfants suivi et d'assurer une individualisation effective des parcours ainsi qu'une capacité de collaboration du référent avec l'enseignant référent de l'enfant
- **Encourager la pratique du déplacement du référent de parcours au sein de l'établissement scolaire** pour faire le point avec l'enseignant, ainsi que la formalisation d'outils de suivi commun sur l'évolution de la situation de l'enfant
- **Favoriser le recours systématique aux EPS** dans le diagnostic mais également la mise en œuvre des parcours
- **Positionner la composition des EPS comme l'un des principaux critères d'évaluation des PRE**
- **Mettre en place des formations interinstitutionnelles** à destination de tous les acteurs de la réussite éducative, en particulier les membres des EPS

## PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS



### Partenariats / Droit commun

- **Favoriser l'organisation d'événements partenariaux sur la réussite éducative** (journées d'information mutuelles ; production d'outils de communication à destination des acteurs du territoire)
- **Identifier sur chaque territoire les freins et les leviers d'une participation opérationnelle du personnel de la Caf et du Département** dans la mise en œuvre des parcours de réussite éducative
- **Promouvoir le recours systématique à la cartographie des territoires par les équipes PRE** afin d'améliorer leur connaissance et leur capacité de mobilisation des ressources des collectivités

- **Amener les comités de pilotage des PRE à se pencher spécifiquement sur la cartographie des acteurs** et à poser des critères précis de mise en place d'actions en propre par le PRE afin de favoriser la complémentarité et le recours au droit commun
- **Soutenir la participation des coordonnateurs PRE aux instances de pilotage des autres dispositifs pertinents des politiques éducatives et des politiques de la ville portés par les acteurs des territoires**, tels que le CLAS, le PEDT / Plan mercredi, les réunions des réseaux territoriaux tels les réseaux REP / REP+.

## PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS



### Pilotage et gouvernance

- **Rappeler l'importance de l'existence et de la tenue d'un comité de pilotage PRE à la composition la plus large possible, en lien avec les prescriptions de l'instruction de 2016 :** président de l'EPCI, maire ou son représentant (ville), PDEC ou sous-préfet ville, recteur d'académie ou son représentant, DG ou OGA des collectivités territoriales impliquées, directeurs de la Caf, représentants du conseil départemental, représentants du conseil régional, délégué territorial de l'ARS, représentants d'associations dans le champ de l'éducation, représentants de parents d'élèves
- **Réaffirmer le rôle stratégique et les missions du comité de pilotage des PRE** afin de renforcer la dynamique partenariale autour de la réussite éducative sur les territoires et de mobiliser de manière plus efficace les moyens financiers et opérationnels du territoire au bénéfice de la réussite éducative.
- **Dynamiser les comités de pilotage départementaux** et favoriser notamment la participation de coordonnateurs PRE sur certains temps à l'ordre du jour pour améliorer l'articulation entre le niveau départemental et le niveau opérationnel
- **Favoriser la mise en place d'une veille éducative commune entre PRE et réseau REP / REP+,** et encourager, lorsque c'est possible, la présence croisée des membres des comités de pilotage respectifs
- **Promouvoir la pratique de l'audit et de l'évaluation de la part des services préfectoraux au niveau des départements** afin d'améliorer le suivi et l'amélioration de l'accompagnement proposé, de permettre un meilleur partage de bonnes pratiques sur les territoires
- **Définir des indicateurs d'évaluation communs concernant l'impact des PRE,** en s'inspirant du travail du CGET sur le calcul des « sorties positives » du PRE.
- Saisir l'opportunité du déploiement des Cités Educatives pour **initier un chantier global sur le suivi de cohorte à l'échelle régionale,** mobilisant à la fois les coordonnateurs PRE et les équipes REP / REP + autour de la définition d'indicateurs communs en matière de réussite éducative et de modalités concrètes de mise en œuvre

## PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS



### Financement

- **Introduire un temps spécifique à l'ordre du jour des comités de pilotage du PRE sur la programmation financière**, en lien avec la cartographie des acteurs présents sur le territoire et le bilan des actions menées, de façon à éviter la simple reconduction des enveloppes et des actions
- **Revoir, lorsque c'est nécessaire, le calendrier de la programmation financière** au niveau départemental de façon à améliorer la capacité des PRE à programmer leur action
- **S'interroger sur la pertinence de proposer un plafond de cofinancement par l'Etat**

- **Emettre un point de vigilance sur la diversification des sources de financement** de la réussite éducative, certes utile du point de vue de la pérennisation des actions, mais qui pourrait amener le développement de la part de réponses à appel à projet, notamment auprès de fondations privées, et donc influencer sur la nature des actions conduites dans le cadre de la réussite éducative
- **Etudier la pertinence de l'introduction d'un coût moyen cible par enfant**, sans doute à l'échelle départementale
- **Etablir une trame de budget commune à l'échelle régionale**, de façon à garantir la fiabilité du recueil de données annuel effectué par l'Etat et à pouvoir établir des comparaisons opérantes entre PRE



# ANNEXES

DYNAMIQUES DÉPARTEMENTALES

MONOGRAPHIES DES TERRITOIRES DE L'ÉCHANTILLON

LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE



# DYNAMIQUES DÉPARTEMENTALES

ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE  
RÉGLEMENTAIRE

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

## NOTE EXPLICATIVE

### Le cadre réglementaire de la réussite éducative

Les programmes de réussite éducative, lancés en 2005 par l'Etat au sein de la loi de programmation pour la cohésion sociale, ont vu leur mise en œuvre successivement encadrée par deux circulaires (2005, 2006) puis une instruction ministérielle (2016).

Plusieurs points-clés du cadre réglementaire sont indispensables à la mise en œuvre des PRE :

- **Publics** : enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville, présentant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement à l'école, liées à une ou plusieurs problématiques d'ordre non-scolaire, et pour lesquels la mobilisation des parents est possible (« profils 3 et 4 »)
- **Parcours** : mise en place d'accompagnement individualisé
- **Approche globale de l'enfant et pluridisciplinarité** : notamment au travers des équipes pluridisciplinaires de soutien, afin de poser un regard collectif et global sur chaque situation
- **Partenariat et appui sur le droit commun** : complémentarité et coordination nécessaire entre les différents acteurs institutionnels et de terrain (en particulier l'Education nationale)
- **Pilotage et gouvernance** : définition d'orientations stratégiques prenant en compte le point de vue des partenaires et les évaluations conduites
- **Financement** : cofinancement de la collectivité.

### Une analyse quantitative pour évaluer la mise en œuvre de l'esprit du cadre réglementaire

Dans l'optique de disposer d'un regard global sur la mise en œuvre de ce cadre réglementaire, nous avons choisi des indicateurs quantitatifs issus de deux sources de données, permettant de disposer d'une analyse standardisée et comparative :

- L'enquête annuelle de suivi conduite par le CGET sur l'activité des PRE d'Ile-de-France en 2017,
- L'enquête conduite par ENEIS by KPMG à destination des coordonnateurs PRE d'Ile-de-France sur l'activité des PRE en 2018.

### Les indicateurs quantitatifs choisis

- **Publics** : Afin de distinguer les publics pour lesquels la mobilisation des parents est non seulement possible mais également sollicitée dans l'élaboration des parcours, nous avons utilisé deux indicateurs exprimant une mobilisation importante des familles. Afin d'identifier si les PRE réussissent réellement à toucher toutes les tranches d'âge, nous avons représenté la répartition des publics par tranche d'âge, en distinguant également les plus de 16 ans.
- **Parcours** : L'indicateur du taux d'individualisation demeure un indicateur essentiel.
- **Fonctionnement** : L'indicateur de la mise en place ou non d'EPS met en valeur l'effort de coordination des partenaires au niveau opérationnel.
- **Partenariats et mobilisation du droit commun** : L'indicateur de la durée moyenne de parcours permet notamment de faire apparaître les capacités du PRE à effectivement réorienter les publics vers les partenaires pertinents. La présence ou non au sein des EPS de personnels de l'Education nationale, du Département et de la Caf permet également d'identifier le degré d'implication de ces acteurs au sein du dispositif. La collaboration effective et suivie entre référent et professeur/enseignant permet d'identifier plus précisément le degré de collaboration avec l'Education nationale.
- **Pilotage et gouvernance** : La tenue d'une réunion du comité de pilotage par an permet d'identifier la possibilité pour le dispositif de définir des orientations. L'élaboration et l'usage d'indicateurs d'évaluation permettent d'éclairer la prise de décision.

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ÎLE-DE-FRANCE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **83%** Taux d'individualisation moyen des parcours

### Association des familles

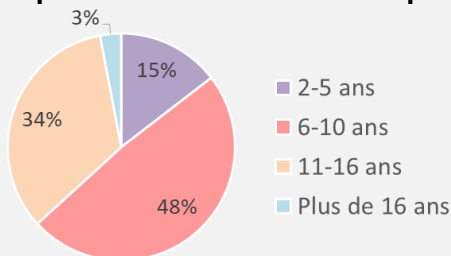
**87%**

**74%**

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

Association systematique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge :



## Fonctionnement et outils

▲ **99%** PRE ayant mis en place une EPS



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**91%**

**66%**

**12%**

Education nationale

Département

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours

**31%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

### Durée des parcours

**16 mois**

Durée moyenne des parcours



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

**65%**

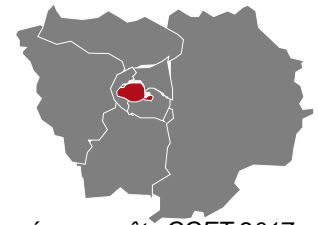
Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**75%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE PARIS



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **100%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% Ile-de-France

### Association des familles

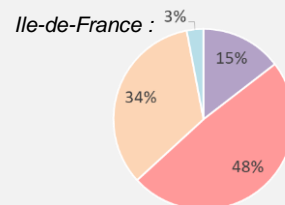
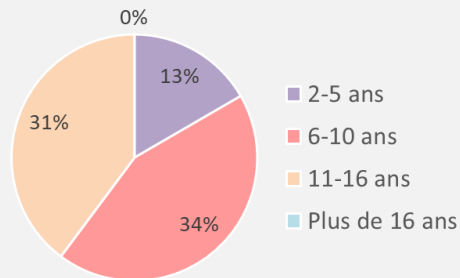
**100%**  
87% Ile-de-France

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**0%**  
74% Ile-de-France

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% Ile-de-France



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**100%**

91%

Education nationale

**0%**

66%

Département

**0%**

12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**0%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

31% Ile-de-France

### Durée des parcours

**24 mois**

Durée moyenne des parcours

16 mois Ile-de-France



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

**100%**

65% Ile-de-France

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**0%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

75% Ile-de-France

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE SEINE-ET-MARNE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **87%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% *Ile-de-France*

### Association des familles

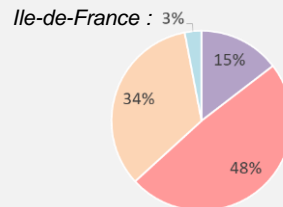
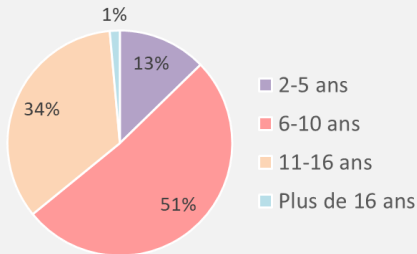
**80%**  
87% *Ile-de-France*

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**100%**  
74% *Ile-de-France*

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% *Ile-de-France*



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**80%**

91%

Education nationale

**100%**

66%

Département

**40%**

12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**60%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

31% *Ile-de-France*

### Durée des parcours

**18 mois**

Durée moyenne des parcours

16 mois *Ile-de-France*



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

▲

**100%**

65% *Ile-de-France*

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**100%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

75% *Ile-de-France*

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE YVELINES



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **93%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% *Ile-de-France*

### Association des familles

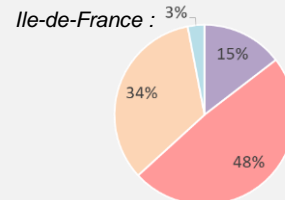
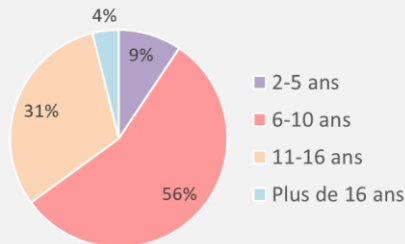
**92%**  
87% *Ile-de-France*

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**62%**  
74% *Ile-de-France*

Association systematique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% *Ile-de-France*



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**100%**  
91% *Ile-de-France*  
Education nationale

**100%**  
66% *Ile-de-France*  
Département

**8%**  
12% *Ile-de-France*  
Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**39%** PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant  
31% *Ile-de-France*

### Durée des parcours

**12 mois** Durée moyenne des parcours  
16 mois *Ile-de-France*



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

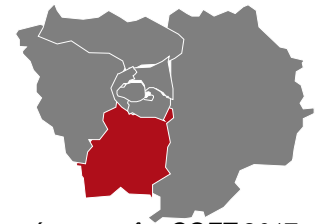
▲ **47%** Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017  
65% *Ile-de-France*

### Outils d'évaluation

**77%** Outils d'évaluation mis en place et utilisés  
75% *Ile-de-France*



# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ESSONNE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **88%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% *Ile-de-France*

### Association des familles

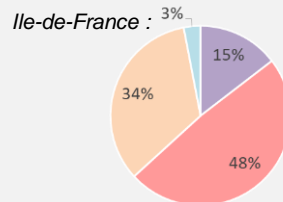
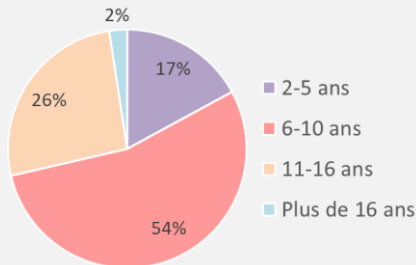
**100%**  
87% *Ile-de-France*

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**88%**  
74% *Ile-de-France*

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% *Ile-de-France*



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**100%**  
91%

Education nationale

**63%**  
66%

Département

**6%**  
12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours

**44%** PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant  
31% *Ile-de-France*

### Durée des parcours

**16 mois** Durée moyenne des parcours  
16 mois *Ile-de-France*



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

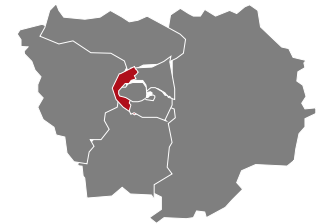
▲ **85%**  
65% *Ile-de-France*

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**73%** Outils d'évaluation mis en place et utilisés  
75% *Ile-de-France*

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE HAUTS-DE-SEINE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **73%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% Ile-de-France

### Association des familles

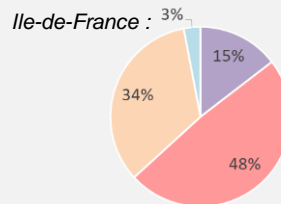
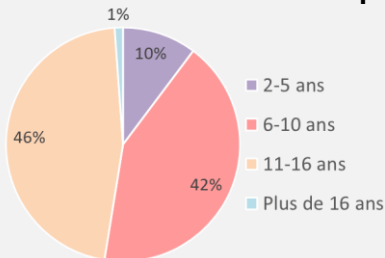
**100%**  
87% Ile-de-France

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**60%**  
74% Ile-de-France

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% Ile-de-France



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**80%**

91%

Education nationale

**40%**

66%

Département

**0%**

12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**40%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

31% Ile-de-France

### Durée des parcours

**12 mois**

Durée moyenne des parcours

16 mois Ile-de-France



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

▲

**64%**

65% Ile-de-France

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**80%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

75% Ile-de-France

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **96%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% *Ile-de-France*

### Association des familles

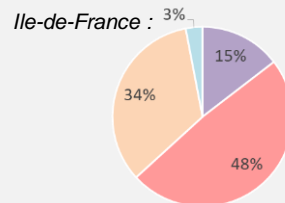
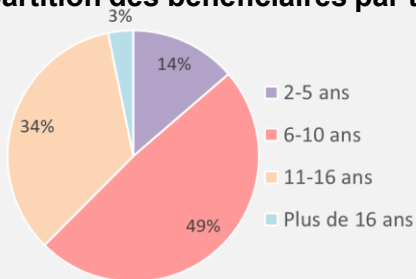
**86%**  
87% *Ile-de-France*

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**69%**  
74% *Ile-de-France*

Association systematique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **100%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% *Ile-de-France*



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**94%**

91%

Education nationale

**44%**

66%

Département

**6%**

12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**6%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

31% *Ile-de-France*

### Durée des parcours

**18 mois**

Durée moyenne des parcours

16 mois *Ile-de-France*



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

▲ **81%**  
65% *Ile-de-France*

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

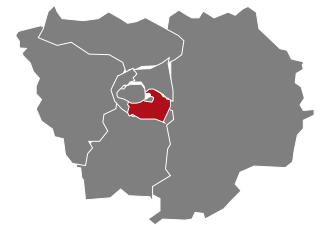
### Outils d'évaluation

**81%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

75% *Ile-de-France*

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE VAL-DE-MARNE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **65%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% Ile-de-France

### Association des familles :

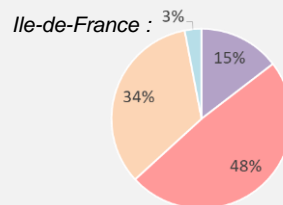
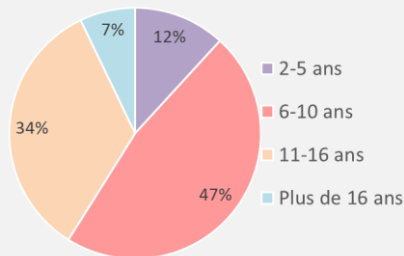
**50%** 87% Ile-de-France

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**83%** 74% Ile-de-France

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **92%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% Ile-de-France



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**83%** 91%  
Education nationale

**17%** 66%  
Département

**0%** 12%  
Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**17%** PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant  
31% Ile-de-France

### Durée des parcours

**13 mois** Durée moyenne des parcours  
16 mois Ile-de-France



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

▲ **62%** 65% Ile-de-France

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**83%** Outils d'évaluation mis en place et utilisés  
75% Ile-de-France

# MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE VAL-D'OISE



▲ Données enquête CGET 2017



## Publics et parcours

### Individualisation des parcours

▲ **65%** Taux d'individualisation moyen des parcours  
83% Ile-de-France

### Association des familles :

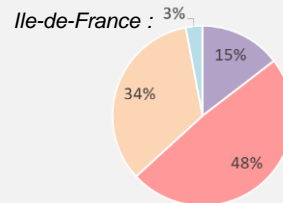
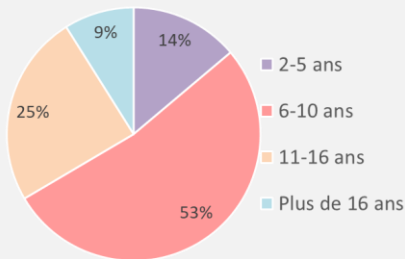
**75%**  
87% Ile-de-France

La capacité à mobiliser les familles inscrite comme critère incontournable d'entrée en parcours

**75%**  
74% Ile-de-France

Association systématique des familles dans l'élaboration des parcours proposés et la définition des objectifs

### ▲ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



## Fonctionnement et outils

▲ **86%** PRE ayant mis en place une EPS  
99% Ile-de-France



## Partenariats et mobilisation du droit commun

### Présence des partenaires au sein des EPS

**75%**

91%

Education nationale

**92%**

66%

Département

**33%**

12%

Caf

### Collaboration entre enseignant et référent de parcours :

**33%**

PRE indiquant une collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant ou le professeur principal de l'enfant

31% Ile-de-France

### Durée des parcours

**18 mois**

Durée moyenne des parcours

16 mois Ile-de-France



## Pilotage et gouvernance

### Comité de pilotage

▲

**79%**

65% Ile-de-France

Au moins une réunion de comité de pilotage en 2017

### Outils d'évaluation

**58%**

Outils d'évaluation mis en place et utilisés

75% Ile-de-France



# MONOGRAPHIES DES TERRITOIRES DE L'ÉCHANTILLON

PARIS

LES MUREAUX

MELUN-VAL-DE-SEINE

COURCOURONNES

GENNEVILLIERS

CLICHY-SOUS-BOIS

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

GOUSSAINVILLE

# PARIS



# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- 10e (les portes, Grand Belleville 10eme),
- 11e (Fontaine au Roi, Grand Belleville 11eme)
- 13e (Quartiers 13ème),
- 14e (Porte de Vanves-Didot),
- 17e (Porte de Clichy, Porte Pouchet, Porte de Saint Ouen),
- 18e (Porte Montmartre, Clignancourt, et Poissonniers, Moskova, Amiraux Simplon, Blémont),
- 18e (Goutte d'Or),
- 18e (La Chapelle, Porte d'Aubervilliers, Evangile, Charles Hermite),
- 19e (Flandre, Stalingrad Riquet, Alphonse Karr, Nantes),
- 19e (Danube-Solidarité Marseillaise, Algérie, Chauffourniers),
- 20e (Saint-Blaise, les portes du 20eme),
- 20e (Belleville Amandiers)



## Portage

Echelon communal  
Groupement d'Intérêt Public composé de représentants de l'Etat, de la Ville de Paris et de la Caisse d'allocation familiales



## Moyens humains

- 17 ETP en 2017  
4,3 Île-de-France (CGET 2017)
- Composition de l'équipe PRE
  - 5,5 secrétaires techniques (chargés de développement)
  - 2 agents administratifs
  - 7 référents de parcours dédiés au PRE : 145 parcours
- Auxquels s'ajoutent :
  - 25 associations en référence de parcours (financement au forfait)
  - Des référents de parcours de droit commun (assistantes sociales, CPE, directeur d'école, ...) et des co-référents (éducateur, psychologue, ...) qui suivaient en 2017 : 675parcours



## Financements

980 000 €

Budget annuel

276 340 €

Île-de-France (ENEIS 2018)

818 €

Coût moyen par enfant et par an

1 187 €

Île-de-France (ENEIS 2018)

Part des contributions (2017):

86%

Etat

14%

Caf

**Île de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)**

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**1198 enfants suivis en 2017-2018**  
*Evolution à la baisse*

### Répartition des publics par tranche d'âge :



13%

Maternelle

15%

*Île-de-France (CGET 2017)*



34%

Elémentaire

48%

*Île-de-France (CGET 2017)*



53%

Collège - lycée

34%

*Île-de-France (CGET 2017)*



## Orientations

51,3%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Île-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2017/2018

83%

*Île-de-France (CGET 2017)*

< 25

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

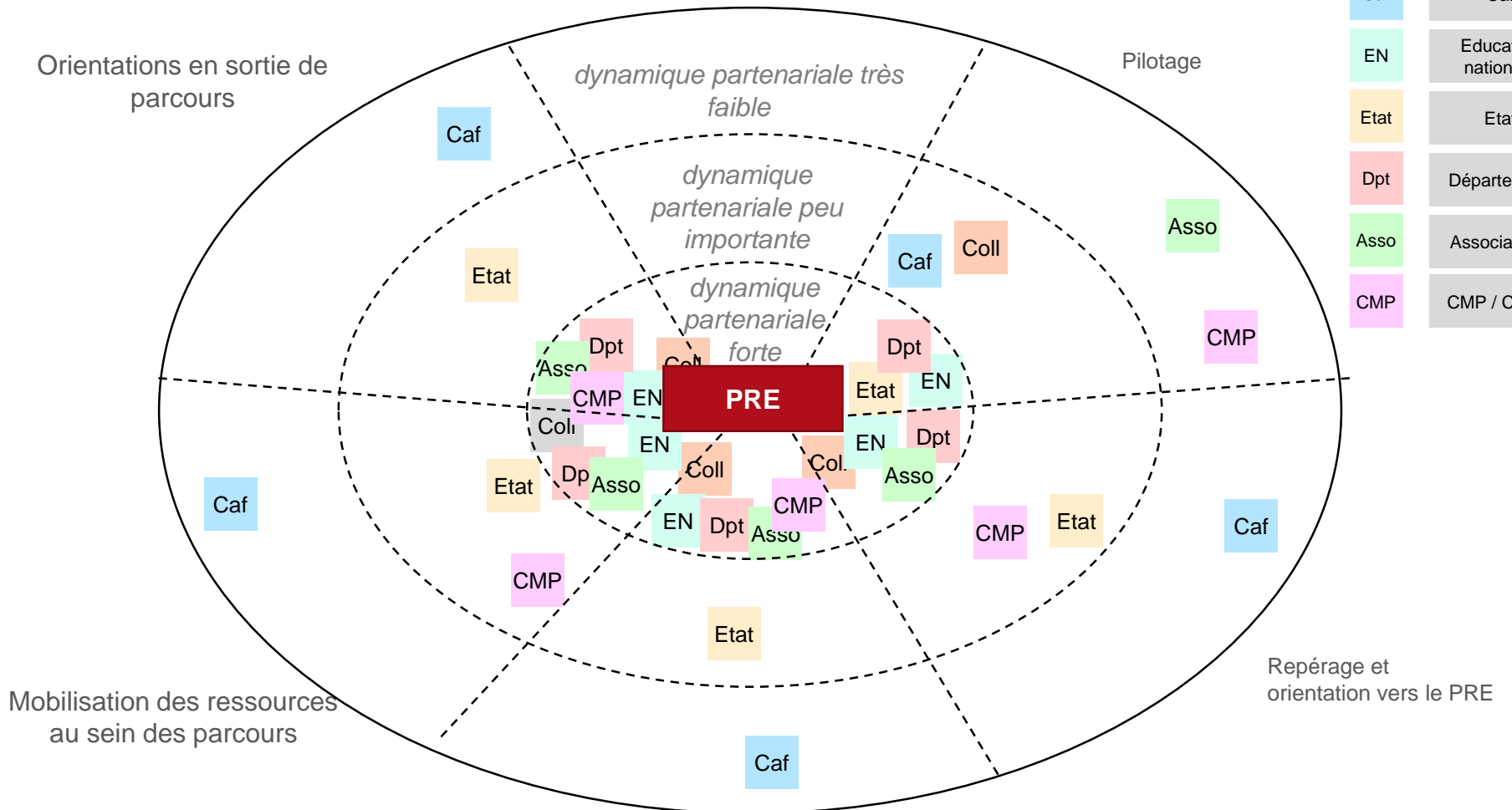
*Île-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Asso	Associations
CMP	CMP / CMPP



Présence en EPS

# FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



## Faits marquants

- Une intervention de la réussite éducative relativement qualitative avec un nombre global d'enfants en parcours peu élevé au regard de la taille du territoire
- Une intégration particulièrement étroite du PRE dans le service politique de la Ville et un ancrage local du fait de l'implantation d'Equipes de Développement Local au cœur de chaque quartier prioritaire
- Deux types de référence de parcours : une référence de parcours « professionnelle » assurée par un prestataire dédié à cette mission et des membres de l'équipe éducative (assistante sociale scolaire, directeur d'école et CPE, qui assurent cette référence en plus de leur mission habituelle), et une référence de parcours « associative » assurée par certains opérateurs du PRE, moyennant une rémunération forfaitaire
- Un fonctionnement sans coordonnateur de parcours, avec un binôme chargé de développement Education de l'EDL et référent de parcours (salarié du prestataire choisi dans le cadre d'un marché public), le premier ayant pour mission l'animation du réseau partenarial et le deuxième la mise en œuvre des parcours
- Une priorisation des projets portant sur la prévention du décrochage scolaire et la santé
- Le choix récent d'un nouveau prestataire (Sauvegarde) et d'une nouvelle organisation, avec de nouvelles orientations déterminées. Cependant, pas de recul puisque ces changements seront mis en place à la rentrée 2019.
- Une contribution de la Ville qui n'est pas valorisée dans le budget du PRE malgré une part de financement significative de la Caf



## Pratiques inspirantes

- **Organisation de journées de formation-action** par certaines EPRE, réunissant des professionnels issus d'horizons différents
- **Une pratique de la médiation scolaire** portée par les associations qui travaillent à la croisée famille-école-quartier
- **Un partenariat formalisé avec le GIP PRE et le conservatoire municipal** pour favoriser l'accès des enfants en parcours à la pratique d'une activité musicale/artistique
- **L'organisation d'un séminaire stratégique** avec l'ensemble des partenaires de la réussite éducative, précédé par une consultation en ligne sur le point de vue des acteurs sur le dispositif
- **La mise en place d'un GIP à présidence tournante**, ce qui permet un investissement croissant de l'Education nationale

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



La nécessité affirmée par l'élue en charge de la réussite éducative d'augmenter le nombre de parcours sur le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissements

- Une répartition des moyens entre les différents quartiers qui dépend du nombre d'écoles et collèges ainsi que du nombre d'habitants mais ne tient pas compte des différences de ressources mobilisables sur chaque territoire
- La nécessité de réaffirmer une vision commune du PRE et des critères communs sur l'ensemble des EPRE
- Un accompagnement proposé aux enfants et à leur famille à améliorer et à harmoniser entre les différentes formes de références de parcours
- Des acteurs-clés à remobiliser autour du programme (mobilisation du comité technique, des comités de suivi, modalités de collaboration avec l'Education nationale, remobilisation de la Caf, ...)
- Une action du PRE à rendre plus lisible et plus visible par les partenaires et les familles



Un accompagnement plébiscité par les familles (qualité du suivi, accès aux ressources, ...) et un impact positif reconnu par les familles en termes de bien-être global de l'enfant

- Des EPRE qui jouent un rôle important en termes d'interconnaissance des acteurs et des dispositifs et permettent des temps de régulation
- Un projet de produire une charte commune de la référence de parcours afin d'uniformiser les pratiques
- Un travail en cours sur les indicateurs de suivi et d'impact
- La mise en place d'un nouveau prestataire dans le cadre d'un marché public, chargé de la coordination des parcours
- Un système d'EPRE en cours de révision avec deux modes de saisine du dispositif

### Pour la mise en œuvre de la Cité Educative



Un travail à poursuivre au niveau de l'investissement sur le périscolaire, avec un enjeu d'articulation des ressources au travers du pilotage des cités éducatives par les chefs d'établissements

- Une vision globale et un décloisonnement à développer au travers des cités éducatives (ex : manque de réflexion et articulation peu claire entre le volet éducatif du contrat de ville et le PRE, ...)



Un séminaire partenarial sur la réussite éducative organisé en décembre 2018 qui a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs sur la réussite éducative et de tracer des perspectives pour la suite

## ENTRETIENS RÉALISÉS



### Entretien collectif

- Olivier ANDRE, Directeur de la modernisation et de l'administration en charge de la politique de la ville, Préfecture
- Annie FORVEILLE, Adjointe au directeur, DDCS
- Cécile ESCOBAR, Déléguée du préfet en charge des questions éducatives, DSDEN



### Entretien collectif

- Virginie BELIN, directrice du GIP réussite éducative



Capitalisation sur l'évaluation du PRE de Paris réalisé par le cabinet ENEIS by KPMG en 2017



# MELUN-VAL-DE-SEINE



# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Département : Seine-et-Marne
- Villes couvertes : Le Mée-sur-Seine, Melun et Dammarie-lès-Lys
- Quartiers couverts :
  - o Les Courtilleraies le Circé (Le Mée-sur-Seine)
  - o Le Plateau de Corbeil Plein Ciel (Le Mée-sur-Seine et Melun)
  - o Les Mézereaux, L'Almont (Melun)
  - o La Plaine du Lys Bernard de Poret, La Justice (Dammarie-lès-Lys)



## Moyens humains

- 9 ETP en 2018
- 4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*
- Composition de l'équipe PRE :
  - o Un coordonateur
  - o 2 référents de parcours à Melun
  - o 2 référents de parcours à Dammaries-lès-Lys
  - o 2 référents de parcours à Le Mée-sur-Seine
  - o 1 référent de parcours intercommunal pour les 16-18 ans
  - o Une assistante administrative



## Portage

Intercommunal (EPCI Melun-Val-de-Seine)



## Financements

502 540 €

Budget annuel

276 340 €

*Ile-de-France (ENEIS 2018)*

1 250 €

Coût moyen par enfant et par an

1 187 €

*Ile-de-France (ENEIS 2018)*

Part des contributions :

67%

Etat

30%

Collectivité

2%

FSE

1%

Caf

***Ile de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)***

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**402 d'enfants suivis en 2018**  
Evolution légèrement à la hausse

### Répartition des publics par tranche d'âge :



21%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



50%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



29%

Collège

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

## Orientations



81,8%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

Entre 50 et  
74

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

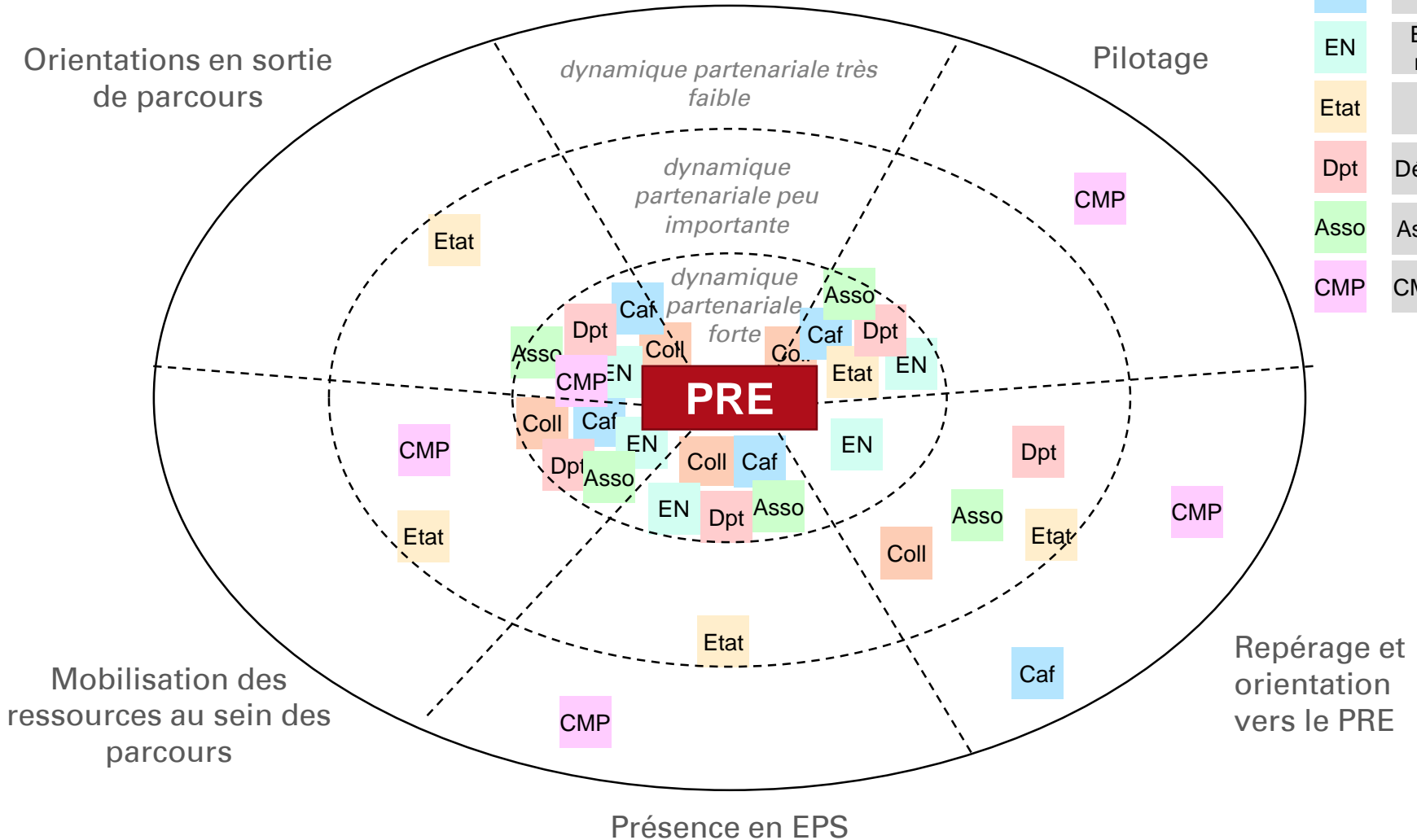
*Ile-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

## Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Asso	Associations
CMP	CMP / CMPP



## FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



### Faits marquants

- Un **PRE intercommunal** depuis 2018, avec la fusion de trois PRE communaux
- Parmi les actions menées depuis la fusion : un recentrage sur les publics de la réussite éducative (auparavant quelques interventions du PRE sur des situations relevant plutôt de l'action départementale), un travail sur la mobilisation des partenaires associatifs, sur la diversification des sources de repérage (des orientations provenant précédemment presque exclusivement de l'EN), sur la responsabilisation des familles, sur la mutualisation d'actions menées au niveau communal
- Une **classification sur 4 types de parcours** : « léger », « classique », « complexe » et « orientant »
- Plusieurs **prestataires du PRE proposant des actions originales et complémentaires** (éducatrice spécialisée faisant du coaching à domicile, psychologues, art-thérapeutes...)
- Indication d'une **durée indicative dans les contrats** d'engagement réciproques même si celles-ci sont ensuite adaptées
- Un **dispositif d'accueil à temps plein des collégiens et lycéens exclus temporairement**, piloté par le PRE et porté par la prévention spécialisé à travers un marché public, mettant en œuvre des techniques de développement personnel canadiennes pendant 3 à 8 jours.



### Pratiques inspirantes

- **Plan Persévérance Scolaire** : un parcours expérimental en cours de consolidation à destination de 30 jeunes de 16 à 18 ans, coordonné par un éducateur spécialisé référent de parcours à plein temps, où sont mis en place des entretiens individuels avec les jeunes et des ateliers collectifs en lien avec des objectifs fixés par les jeunes eux-mêmes (réussir au bac, reprendre les études, trouver une voie professionnelle...). Ce parcours a eu des effets positifs constatés mais nécessite une mobilisation de nouveaux partenaires et une communication à diffuser plus largement.
- Des référents de parcours en **interaction régulière avec les enseignants** grâce à des déplacements des référents à l'école sur la pause méridienne ou après les cours ou bien à des appels téléphoniques.
- Un **questionnaire transmis aux partenaires de terrain** (et un questionnaire familles à venir) pour l'évaluation du PRE avec des indicateurs précis d'appréciation portant à la fois sur les outils, le fonctionnement, la relation partenariale et les effets du PRE (pertinence de la fiche de liaison, qualité, régularité et durée des EPS, qualité de l'information relative au dispositif, pertinence des actions mises en œuvre, disponibilité de l'équipe de réussite éducative, changements constatés dans la situation des enfants accompagnés...)
- **Invitation des parents au comité de pilotage** afin de témoigner et d'émettre des propositions ou des critiques sur le PRE

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



- Des liens avec les services de médico-psychiatrie à consolider
- Des relations avec le secteur associatif et à consolider
- Des publics maternels et grands collégiens à cibler davantage, d'où un focus actuel sur ces publics
- Une réflexion à conduire sur le statut des référents, dont le statut ne permet pas de fidéliser le personnel (pas de CDI)



- Un portage intercommunal qui permet d'avoir une équipe et un maillage territorial important,
- Des liens entre enseignants et référents de parcours qui assurent une bonne participation de l'Education nationale au sein du PRE,
- Une volonté politique nouvelle depuis la fusion des PRE, dynamisée par l'apport de fonds FSE
- Souhait de mettre en place un suivi de cohorte

### Pour la mise en œuvre de la Cité éducative



- Des interactions avec les écoles qui pourront être renforcées au sein de la Cité éducative (davantage encore d'échanges avec les enseignants, actions au sein des écoles...)
- Une interrogation sur l'échelon de pilotage de la dynamique partenariale du fait que la Cité éducative porte sur un seul quartier QPV alors que le PRE est intercommunal



- La collaboration déjà effective entre PRE et enseignants, si elle devra être renforcée, constitue un point d'appui précieux
- Le plan Persévérance scolaire constitue une base solide pour la construction de projets communs entre acteurs du territoire
- Un appel à projet (112 000€) émis par la CA sur le volet éducation du contrat de ville, qui incite déjà les acteurs associatifs à s'investir sur le volet éducatif et pourra faciliter la transversalité dans la mise en œuvre des actions

# PRÉSENTATION DES ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

- Marc IMBERT, Coordonnateur du PRE et du Plan Persévérance scolaire
- Céline AUDIBERT, Directrice politique de la ville et insertion
- Anne MORIN, conseillère déléguée à la CAMVS, conseillère municipale du Mée-sur-Seine en charge de la politique de la ville



## Entretiens collectifs

### Equipe du PRE :

- Franck LUCAS, référent au Mée-sur-Seine
- Karima GUERMATE, référente au Mée-sur-Seine
- Elodie COCULO, référente à Dammarie-les-Lys
- Patricia LEITAO, assistante administrative
- Cécile GENIN, référente à Dammarie-les-Lys
- Gaëlle CORNET, référente à Melun
- Romain NAVARRO, référent pour les 16-18 ans

### Membres des EPS :

- Mme POISSON, CPE Collège POLITZER Dammarie lès Lys
- Mme LIBERSAC SEMIN, Coordonnatrice REP+ Melun
- Mme DOMENECH, Coordonnatrice REP Dammarie lès Lys
- M. KOKINOPOULOS, Conseiller pédagogique, représentant de l'IEN du Mée sur Seine
- Mme LE FLEM, Chef de service adjointe du Service Social Départemental à la MDS Melun Val de Seine
- Assistantes sociales à la MDS basée au Mée-sur-Seine et à Dammarie-les-Lys
- Mme PONOT, Assistante sociale, Caf de Seine et Marne
- Mme CALAZEL, Adjointe à la direction de l'éducation, Ville de Melun
- Mme MALPIN, Cheffe de service éducatif prévention spécialisée de l'agglomération
- Mme HALUSKA, Confédération Syndicale des Familles de Dammarie lès Lys
- Mme GARCIA, éducatrice spécialisée qui intervient pour le compte du PRE lors de consultations éducatives dans les familles accompagnées.
- Mme PELTEREAU-GANDARD, DGA Services à la Population, Ville du Mée-sur-Seine
- Mme VIGNIER, Chef de projet Jeunesse, Ville du Mée-sur-Seine



# LES MUREAUX



# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Département : Yvelines
- Quartiers couverts
  - o Les Musiciens
  - o La Vigne Blanche
  - o Ile de France
  - o Les Bougimonts
  - o Bècheville



## Portage

Communal (CCAS)



## Moyens humains

8 ETP en 2018 :

4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*

Composition de l'équipe PRE en 2018 :

- Un coordonnateur
- Deux référents de parcours
- Une chargé de projet prévention décrochage scolaire (référente de parcours)
- Un éducateur apprenti
- Une référente familles (référente de parcours)
- Un chargé de projet prévention décrochage scolaire
- Un agent d'accueil



## Financements

496 146€

Budget annuel

276 340 €

*Ile-de-France (ENEIS 2018)*

843 €

Coût moyen par enfant et par an

1 187 €

*Ile-de-France (ENEIS 2018)*

Part des contributions :

48%

Etat

30%

Collectivité

*Ile de France : **Entre 60 et 79% de financement Etat** pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)*

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**534 enfants suivis en 2018**  
Evolution à la hausse

### Répartition des publics par tranche d'âge :



21%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



42%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



37%

Collège

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Orientations

45%

des orientations faites par l'Education nationale

79%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

Entre 75 et 99

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

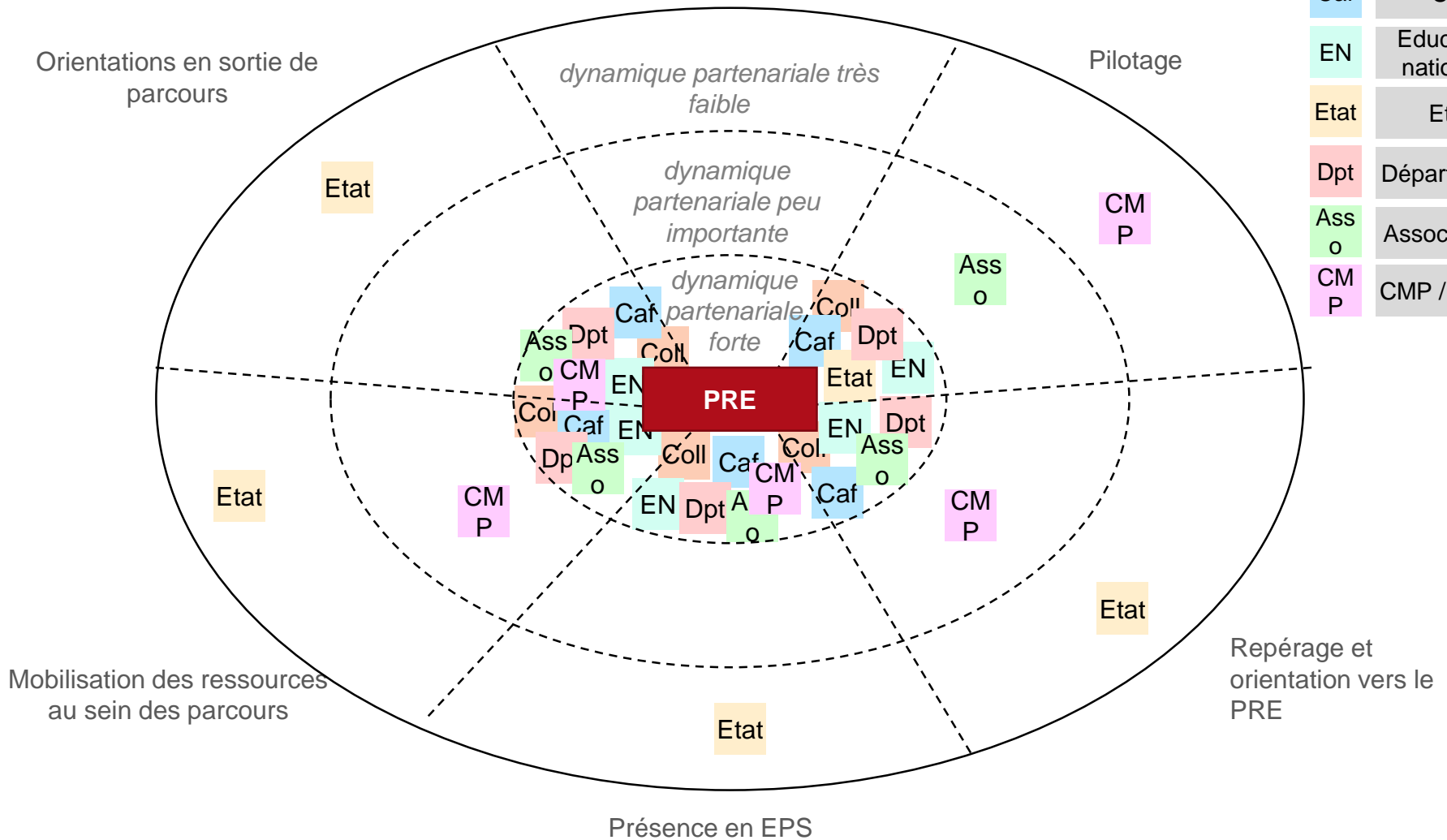
*Ile-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

## Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Ass o	Associations
CM P	CMP / CMPP



## FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



### Faits marquants

- Un taux de charge par référent **particulièrement élevé**
- Un investissement particulièrement important sur les collégiens en situation d'exclusion scolaire et des plus de 16 ans
- Une grande exhaustivité dans la composition des EPS, avec une fréquence de réunion peu importante, des échanges en bilatéral (« EPS restreintes ») ayant lieu fréquemment
- Un travail de **suivi individualisé en binôme** entre membres de l'équipe de réussite éducative **voire en trinôme** avec les assistantes sociales du Département
- Un nombre important d'orientations concernant **des aides financières ou un accompagnement administratif ponctuel**, le suivi se poursuivant souvent dès que d'autres problématiques sont identifiées, en lien d'ailleurs avec une réticence des familles à arrêter le parcours et qui se reposent sur la réussite éducative pour un certain nombre de démarches
- Un poste entièrement dédié à la mise en place d'actions collectives s'adaptant aux problématiques individuelles identifiées par les référents de parcours (notamment un séjour à l'été 2019 organisé directement par l'équipe de réussite éducative en lien avec les objectifs individuels fixés par les jeunes pour leur parcours)



### Pratiques inspirantes

- **Immersion des nouveaux arrivants** de l'équipe PRE dans les services départementaux
- **Présentation annuelle** de la réussite éducative auprès des directeurs d'école
- Organisation d'une **journée de la réussite éducative...**
- **Déplacements de l'équipe de réussite éducative au sein des structures partenaires** (collèges, écoles, services départementaux..) afin de faciliter la communication entre acteurs
- **Le regroupement de la réussite éducative et de la Maison des familles dans le même bâtiment**, ce qui permet un lien étroit avec les dispositifs de soutien à la parentalité sur la commune grâce et qui procure également une très bonne visibilité du programme de réussite éducative
- **La valorisation du « référent naturel » de l'enfant**, que ce dernier fasse ou non partie de l'équipe de réussite éducative
- Une mobilisation directe d'associations afin de mieux toucher les maternelles (tout en garantissant un suivi individualisé), notamment autour du développement du langage, de l'accompagnement administratif des parents, du soutien à la parentalité.

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



- Une vigilance à avoir concernant le ciblage des publics (accompagnement social vs levée des freins à l'apprentissage)
- Des critères et des processus de fin de parcours qui gagneraient à être mieux formalisés auprès des familles
- Le retrait récent du financement octroyé par le Département à la réussite éducative du fait de la mise en place d'équipes dédiées à la prévention au niveau du département



- Un travail en continu afin de garantir une pérennité des relations partenariales tout en permettant une souplesse et un certain degré d'informalité
- Une dynamique partenariale dense et solide
- Le souhait de développer l'évaluation d'impact du PRE en mettant en place un suivi de cohorte et des indicateurs qualitatifs
- L'envie de mieux associer les parents au diagnostic

### Pour la mise en œuvre de la Cité Educative



- La nécessité de toucher un plus grand nombre d'enfants au vu des besoins et d'améliorer davantage encore la qualité des actions menées
- L'ambition de développer les actions sur le volet santé / handicap, l'accès à la citoyenneté et l'ouverture sociale et culturelle



- Des liens déjà importants avec de nombreux réseaux et dispositifs du territoire en matière d'éducation (REP+, comité local de santé, GPDS, réunions en territoire de veille, réunions pédagogiques au sein des écoles, réunions pluri-professionnelles du Département...)

# ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

### Ville des Mureaux :

- Hamza EL AKKOUZI, Coordonnateur du PRE, Ville des Mureaux
- Sophie VINCENT, Directrice du pôle Education, Ville des Mureaux
- Fatima KECHICHE, Adjointe au maire chargée des Activités éducatives, Ville des Mureaux

### Partenaires :

- Mme MEKERI, Directrice de la Maison de la Justice
- Lucie DELAHAIE, Chef de service action sociale, Département
- Catherine COURTOIS, Caf
- M. PAJOT, Directeur école maternelle Jacques Prévert
- M. PRIGENT, Directeur école élémentaire Jules Ferry
- M. CLEMENT, Principal du collège Jules Verne



## Entretiens collectifs

### Equipe du PRE :

- Jack MAILLOT, référent de parcours
- Mehdi KHOUBICH, référent de parcours
- Oumar NIANG, chargé de projet prévention décrochage scolaire
- Ophélie FIGUEIRA, chargée de mission prévention décrochage scolaire



# COURCOURONNES

# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Département: Essonne
- Quartiers couverts
  - o Quartier du Canal
  - o Quartier du Centre



## Portage

Communal (Groupement d'Intérêt Public  
Stratégie d'Action Educative, GIP-SAE)



## Moyens humains

- 4,5 ETP en 2018
- 4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*
- Composition de l'équipe PRE
  - o Un coordonnateur
  - o 3 référentes à temps plein
  - o Une référente à mi-temps



## Financements

220 000 € Budget annuel  
 276 340 € *Ile-de-France (ENEIS 2018)*

1 057 € Coût moyen par enfant et par an  
 1 187 € *Ile-de-France (ENEIS 2018)*

Part des contributions :

60% Etat

40% Collectivité

***Ile de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)***



# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**208 enfants suivis en 2018**  
Evolution à la hausse

### Répartition des publics par tranche d'âge :



23%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



46%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



30%

Collège

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Orientations

67,5%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

59

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

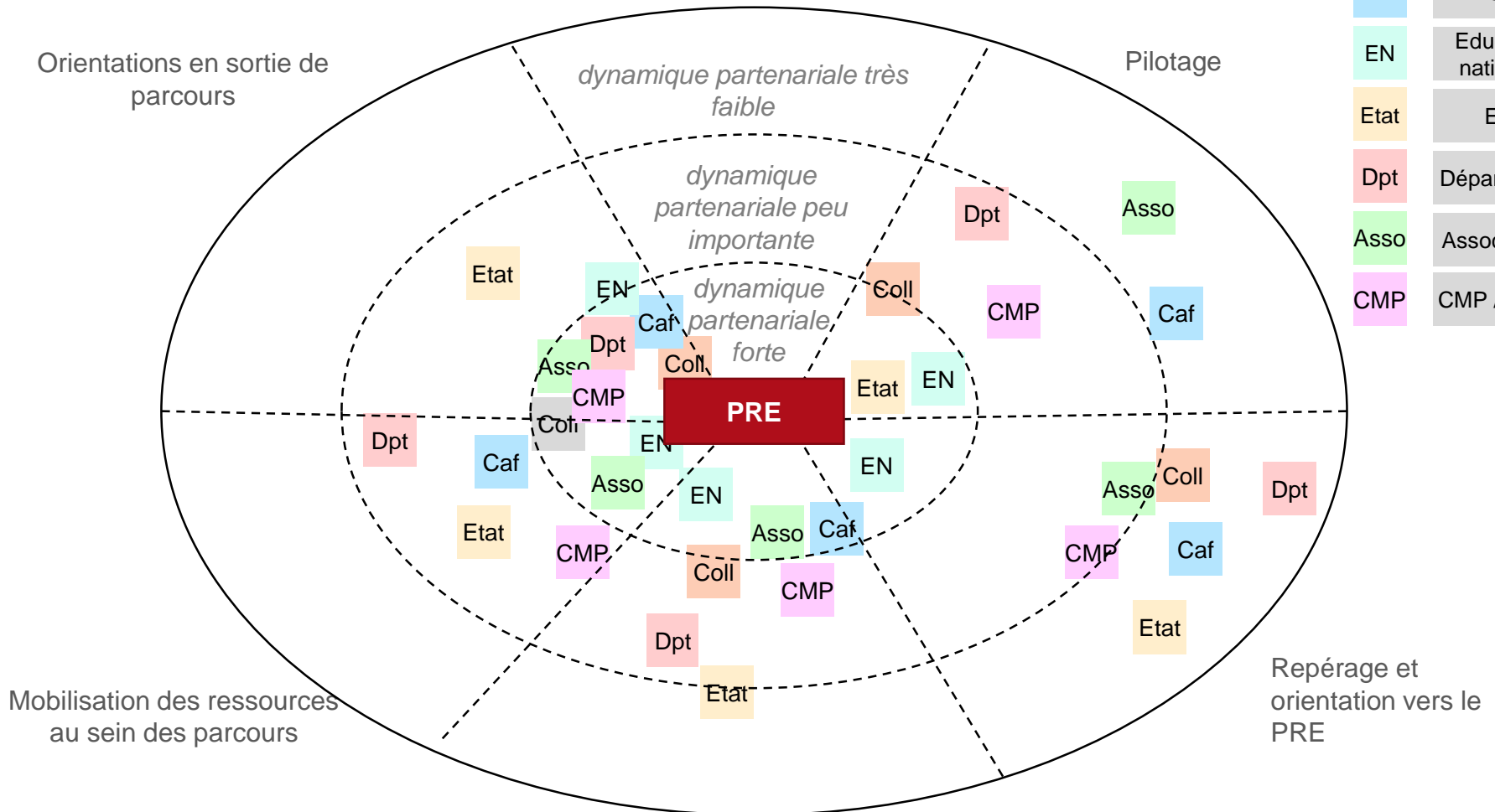
*Ile-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Asso	Associations
CMP	CMP / CMPP



## FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



### Principaux constats

- Un contexte particulier du fait de la récente fusion des communes d'Evry et de Courcouronnes en janvier 2019, qui mène les deux PRE à coexister pour l'instant. La possibilité de fusionner les deux structures est en cours de discussion.
- PRE porté par le Groupement d'Intérêt Public Stratégie d'Action Educative (GIP-SAE), structure juridique dédiée chargée d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie d'Action Educative de la Ville
- Un ciblage particulièrement important des publics maternels
- Un PRE très connu sur le territoire avec de plus en plus de familles qui mobilisent directement le PRE pour une prise en charge de leur enfant et une reconnaissance partagée par les acteurs de terrain et les services de l'Etat de parcours de qualité.
- Une articulation avec les dispositifs de droit commun facilitée par le GIP et par la participation active des membres de l'équipe PRE aux réseaux territoriaux (CLAS notamment)
- Le soutien à la parentalité est la dimension la plus prégnante de la réussite éducative au sein des parcours



### Pratiques inspirantes

- **Une typologie de parcours fondée sur le nombre d'objectifs** définis à l'entrée dans le dispositif :
  - Parcours « simple » : un à deux objectifs (*56 parcours au sein du PRE*)
  - Parcours « médian » : 2 à 3 objectifs (*61 parcours au sein du PRE*)
  - Parcours « complexe » : 4 objectifs et plus (*33 parcours au sein du PRE*)
- **Un fonctionnement adapté aux situations rencontrées** avec une EPS restreinte et une EPS élargie :
  - **une EPS dite « restreinte » pour les parcours dits « simples »** avec, pour membres : le directeur d'établissement, un enseignant, un psychologue scolaire, un référent périscolaire et l'équipe PRE.
  - **Une EPS dite « élargie » pour les parcours plus complexes**, composée des membres titulaires suivants : Caf, PMI, SAEMF (Service Aide éducative à domicile), Maison des solidarités (département, suivi social), Filigrane (Association écoute et soutien psychologique), OSER (Club de prévention spécialisée), coordinatrice REP, équipe PRE ; et, selon les situations présentées le directeur d'école/principal de collège, AS scolaire, psychologue scolaire, et tout autre référent éducatif qui connaît bien l'enfant (coach sportif, animateur, intervenant culturel, etc.).

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



Un Service Politique de la Ville du Conseil Départemental peu présent sur le PRE, du fait d'une grande restructuration dans leur organisation, datant de l'année dernière

- Une nette augmentation des orientations réalisées par les familles sur l'année 2018, qui interroge sur les critères de prise en charge ainsi que sur le risque de mise en place d'une dynamique de guichet
- Un faible montant de cofinancement des partenaires locaux (Caf), ou une absence de cofinancement (Département)



Une équipe particulièrement stable, qualifiée et expérimentée, qui sait mobiliser les différents partenaires au sein des EPS.

- Des relations particulièrement solides avec l'Education nationale : les référents se rendent fréquemment dans les établissements, et notamment pour des observations d'enfants en classe, une fois l'orientation faite, afin de créer un parcours adapté.

### Pour la mise en œuvre de la Cité Educative



- Un manque d'offre important concernant l'accès aux soins qui limite la prise en charge au sein des parcours, et qui pose des interrogations concernant la possibilité de mettre en œuvre une continuité éducative complète dans le cadre de la cité éducative
- Un besoin ressenti de continuer à communiquer sur la réussite éducative afin de pérenniser les partenariats sur le territoire et compenser la perte de proximité engendrée par le turnover dans certaines structures (établissements scolaires, associations....)



- Un maillage partenarial particulièrement important sur le territoire grâce au GIP SAE, qui permet un recours au droit commun. Cela représente un socle solide sur lequel la Cité éducative pourrait se placer.
- L'interconnaissance importante des différents partenaires et de leurs fonctions respectives, qui permettra d'éviter l'effet « millefeuille ».
- Un partenariat plutôt opérant avec la Caf 91

# ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

- Caroline KESSELER, Directrice de l'innovation éducative, coordinatrice PRE, Ville d'Evry-Courcouronnes
- Jean ESSONE, Directeur Général Adjoint des Politiques Educatives, Ville d'Evry-Courcouronnes
- Sophie FARISSI, Cheffe de projet du Service Politique de La Ville, Département de l'Essonne
- Dominique VILLERS, Inspectrice de l'Education nationale sur le territoire de Ris-Orangis
- Daniel CRETIENT, Directeur de l'Ecole maternelle Jacques Brel
- Armèle SOSTHENE, Principale du Collège Paul Fort
- Mélanie FENIN, Directrice du groupe scolaire Vincent Van Gogh
- Véronique QUENTIER, Cheffe du Bureau des publics et territoires prioritaires, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Essonne



## Entretiens collectifs

### Entretien EPS

- Daniel CRETIENT, Directeur du groupe scolaire Jacques Brel
- Corinne COUDRAY, Cheffe de Service d'Aide éducative à domicile (SAEMF, service AED)
- Hélène MAGRO, Cheffe de service de médecine infantile
- Audrey PEYRONNET, Cheffe de secteur sur le territoire d'action de l'Est du Département
- Marion LELIEVRE, Référente de parcours du PRE
- Fatoumata KANOUTE, Référente de parcours du PRE
- Nathalie BOUHOURS, Assistante administrative, GIP SAE

# GENNEVILLIERS

# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Hauts-de-Seine
- Quartiers couverts :
  - Les Agnettes
  - Grésillons Voltaire II – Les Grésillons
  - Grésillons Voltaire I – Gabriel Péri
  - Les Courtilles



## Portage

Communal (Direction municipale de l'enfance)



## Moyens humains

- 6,5 ETP effectifs en 2018 (équipes Maison des familles et Fil continu comprises)

4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*

- Composition de l'équipe PRE en 2018 :
  - Equipe PRE (« Couture d'Auxerre »):
    - 1 responsable de services
    - 3 coordinateurs territoriaux
    - 2 référents de parcours

Complétée par :

- Equipe Maison des familles :
  - 2 coordinatrices
  - 1 animatrice famille
  - 1 psychologue ACEP
- Equipe Fil continu:
  - 1 coordinateur / référent de parcours
  - 1 médiateur / référent de parcours



## Financements

921 581 € Budget annuel

276 340 €

*Île-de-France (ENEIS 2018)*

1 508 €

1 187 € Coût moyen par enfant et par an

Part des contributions : *Île-de-France (ENEIS 2018)*

Entre 20 et 49%

Etat

Entre 40 et 59%

Collectivité

*Île de France : **Entre 60 et 79% de financement Etat** pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)*

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**611 enfants suivis en 2018**  
*Evolution à la baisse*

## Orientations



43%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

## Répartition des publics par tranche d'âge (en 2018) :



0%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



28%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



72%

Collège - lycée

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

## Modalités de suivi



85%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

Entre 25 et  
49

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

*Ile-de-France (CGET 2017)*

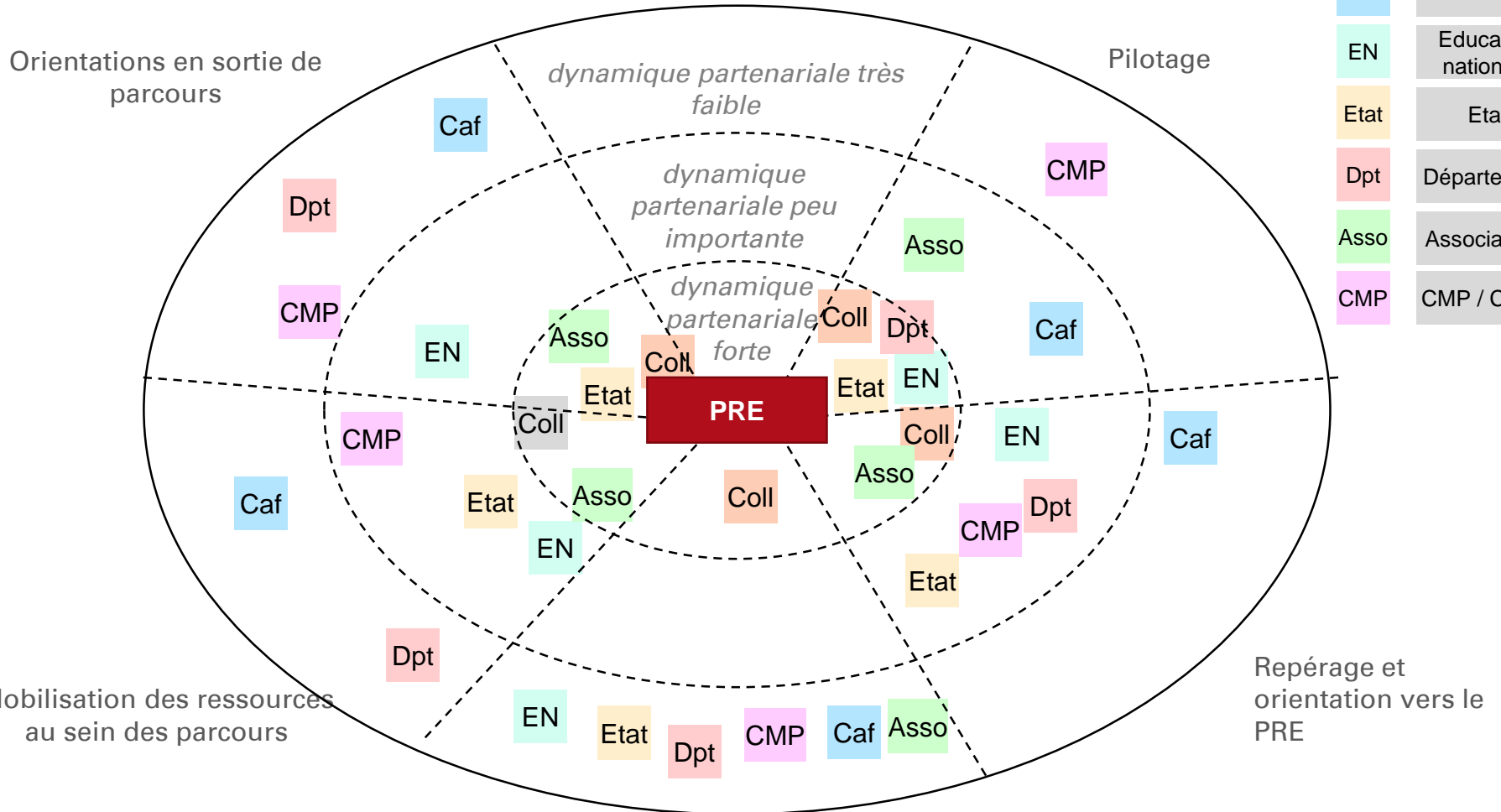


# DYNAMIQUE PARTENARIALE

*Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE*

Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Asso	Associations
CMP	CMP / CMPP



## FAITS MARQUANTS ET BONNES PRATIQUES



### Faits marquants

- Un PRE de taille importante au coût moyen par enfant plutôt élevé, qui s'explique notamment par la réduction du nombre d'enfants suivis entre 2017 et 2018 (de 780 à 611) suite aux changements dans l'équipe du PRE.
- Un dispositif en reconstruction suite à l'instabilité récente dans le fonctionnement du PRE provoquée par le départ de 7 personnes sur 12 dans l'équipe PRE en 2018, l'interruption des réunions d'EPS, et la tentative de mutualisation des moyens humains (AS) du service social scolaire avec ceux du PRE
- Une dimension accompagnement à la scolarité et prévention du décrochage scolaire prédominante dans les parcours proposés
- Une dimension soutien à la parentalité particulièrement développée grâce à l'existence, au sein du PRE, d'une Maison des Familles
- Le **dispositif Fil continu**, intégré au PRE, propose un accompagnement individualisé pour les enfants temporairement exclus du collège, en prévention des ruptures éducatives. En 2017, près des deux tiers des parcours Fil continu ont été suivis d'une prise en charge par un parcours PRE (69 sur 115), mobilisant parfois d'autres actions dans le cadre de parcours « complexe ». Le dispositif Fil continu mobilise systématiquement les familles des enfants pris en charge, ainsi que les partenaires (notamment l'Education nationale) à travers un regard pluridisciplinaire dans une EPS dédiée (« Regards croisés »). Il propose des ateliers pédagogiques avec l'intervention de 8 professeurs de l'Education nationale et d'intervenants extérieurs proposant des ateliers culturels, des activités sportives, la présence d'une psychologue (qui devrait bénéficier d'un temps de permanence en 2019-2020), d'une médiatrice, ainsi qu'un espace collectif pour les parents.



### Pratiques inspirantes

- Un **groupe interne de concertation et d'évaluation (GICE)** qui fonctionne comme une EPS restreinte, conduit par un psychologue, pour l'instant limité aux situations suivies au secondaire
- Le **développement d'actions de soutien à la parentalité à travers la Maison des familles**, qui propose aussi des espaces de réflexion, de formation et d'analyse des pratiques interculturelles à destination des professionnels du territoire. La Maison des familles joue également un rôle d'orientation de situations vers des parcours PRE. Le travail d'animation autour de la relation familles-institutions a contribué au développement de nouveaux espaces de rencontres et à la réussite des Cafés des parents mis en place avec l'Education nationale (dans deux écoles élémentaires et un collège REP+)

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



- Un besoin de renforcer la lisibilité de l'action et de formaliser les critères d'entrée en parcours
- Un PRE qui a connu une baisse importante de la prise en compte des publics du 1<sup>er</sup> degré, avec des besoins non-couverts notamment dans la dimension de l'accès à la culture
- Un besoin de mettre en place une EPS ouverte aux partenaires, notamment afin de mieux couvrir le 1<sup>er</sup> degré (l'EPS GICE étant uniquement centrée sur le 2<sup>nd</sup> degré)
- Un besoin de relancer le travail de pilotage du conseil consultatif (comité de pilotage) et de suivre les orientations et objectifs fixés pour 2019 sur la gouvernance, la priorisation des publics et des actions, la stabilisation de l'équipe PRE, la communication



- Au collège, un dispositif qui fonctionne bien, notamment grâce à une collaboration étroite entre l'équipe PRE et les CPE des collèges de la ville
- Un lieu dédié au PRE, au dispositif Fil continu ainsi qu'à la Maison des familles, qui permet l'identification des actions du PRE sur le territoire par les acteurs, les enfants et leur famille
- Une volonté de la nouvelle équipe du PRE de relancer le dispositif, de le redéployer sur les publics du 1<sup>er</sup> degré et d'améliorer les partenariats avec les acteurs clés du territoire
- Un recherche de diversification des financements (Fondation de France, FSE)

### Pour la mise en œuvre de la Cité éducative



- Une réflexion menée sur le besoin d'affirmer l'un des axes de la Cité éducative sur l'accès aux soins au regard des besoins du territoire
- Une opportunité de relancer la mise en place d'outils d'évaluation avec la constitution d'une cohorte et de partager ces outils avec l'Education nationale
- Un besoin de relancer les partenariats avec l'Education nationale (en particulier au 1<sup>er</sup> degré) ainsi qu'avec le Conseil départemental et la Caf afin d'assurer le succès de la Cité éducative



- Des dispositifs du PRE reconnus amenés à jouer un rôle pivot dans la Cité éducative (notamment Fil continu et Maison des familles)
- Des liens entre le PRE et le site de Gennevilliers de l'Université de Cergy-Pontoise qui pourraient être soutenus dans le cadre de la Cité éducative
- Un potentiel de capitalisation avec les dispositifs du Conseil départemental dans le domaine éducatif (notamment Hermès, Prémises) notamment afin d'améliorer la complémentarité avec le PRE

# PRÉSENTATION DES ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

- Mourad HAKMI, Responsable de la réussite éducative, Ville de Gennevilliers
- Malika OUAHAB, Coordinatrice parentalité, Responsable de la Maison des familles
- Yannick MELEUC, Inspecteur de l'éducation nationale
- Sophie CHAMUSSY, Directrice, École élémentaire Lucie et Raymond AUBRAC
- Chrystelle JAURES, Directrice, Ecole maternelle Henri WALLON (*par email*)
- Fanny STARK, Conseillère en développement social et territorial, Caf



## Entretiens collectifs

### Equipe municipale

- Richard MERRA, Maire adjoint enseignement maternel, élémentaire, relation aux collèges et université, PRE
- Fabienne PEREZ-CRUZ, DGA secteur éducatif, Ville de Gennevilliers
- Blandine SOULERIN, Direction municipale de l'enfance, Ville de Gennevilliers

### Equipe du PRE

- Laïla SAADA, Référente de parcours PRE
- Abdelhamid GHARMAOUI, Responsable du Fil continu, référent de parcours PRE

### Partenaires

- Sandrine LARA, Chargée de mission, Pôle social
- Lila BOUNZOU, Pôle éducation, Coordinatrice de territoire (Ancienne chargée de prévention à Gennevilliers)

# CLICHY-SOUS-BOIS

# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Département : Seine-Saint-Denis
- Quartiers couverts :
  - o Haut-Clichy
  - o Centre Ville
  - o Bosquets
  - o Lucien Noel



## Portage

Communal (CCAS)



## Moyens humains

- 9 ETP en 2018  
 4,3 ETP Île-de-France (données CGET 2017)
- Composition de l'équipe PRE :
  - o 1 coordonnateur du PRE
  - o 2 assistantes sociales (référentes de parcours maternelle et élémentaire)
  - o 1 éducatrice spécialisée premier degré
  - o 2 éducatrice spécialisée (référentes de parcours secondaire)
  - o 1 psychologue (poste vacant)
  - o 1 référent pédagogique (remédiation scolaire 2<sup>nd</sup> degré)
  - o 1 assistante administrative et agent d'accueil



## Financements

- 600 000 € Budget annuel
- 276 340 € Département (données ENEIS 2018)
- 1 200 € Coût moyen par enfant et par an
- 1 828 € Département (données ENEIS 2018)
- Part des contributions :
  - 84% Etat
  - 11% Collectivité

*Ile de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (données ENEIS 2018)*

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**498 enfants suivis en 2018**  
Evolution à la baisse

### Répartition des publics par tranche d'âge :



22%

Maternelle

15%

Ile-de-France (CGET 2017)



48%

Elémentaire

48%

Ile-de-France (CGET 2017)



30%

Collège - lycée

34%

Ile-de-France (CGET 2017)



## Orientations

58%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

Ile-de-France (CGET 2017)



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2018

83%

Ile-de-France (CGET 2017)

Entre 75 et 99

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

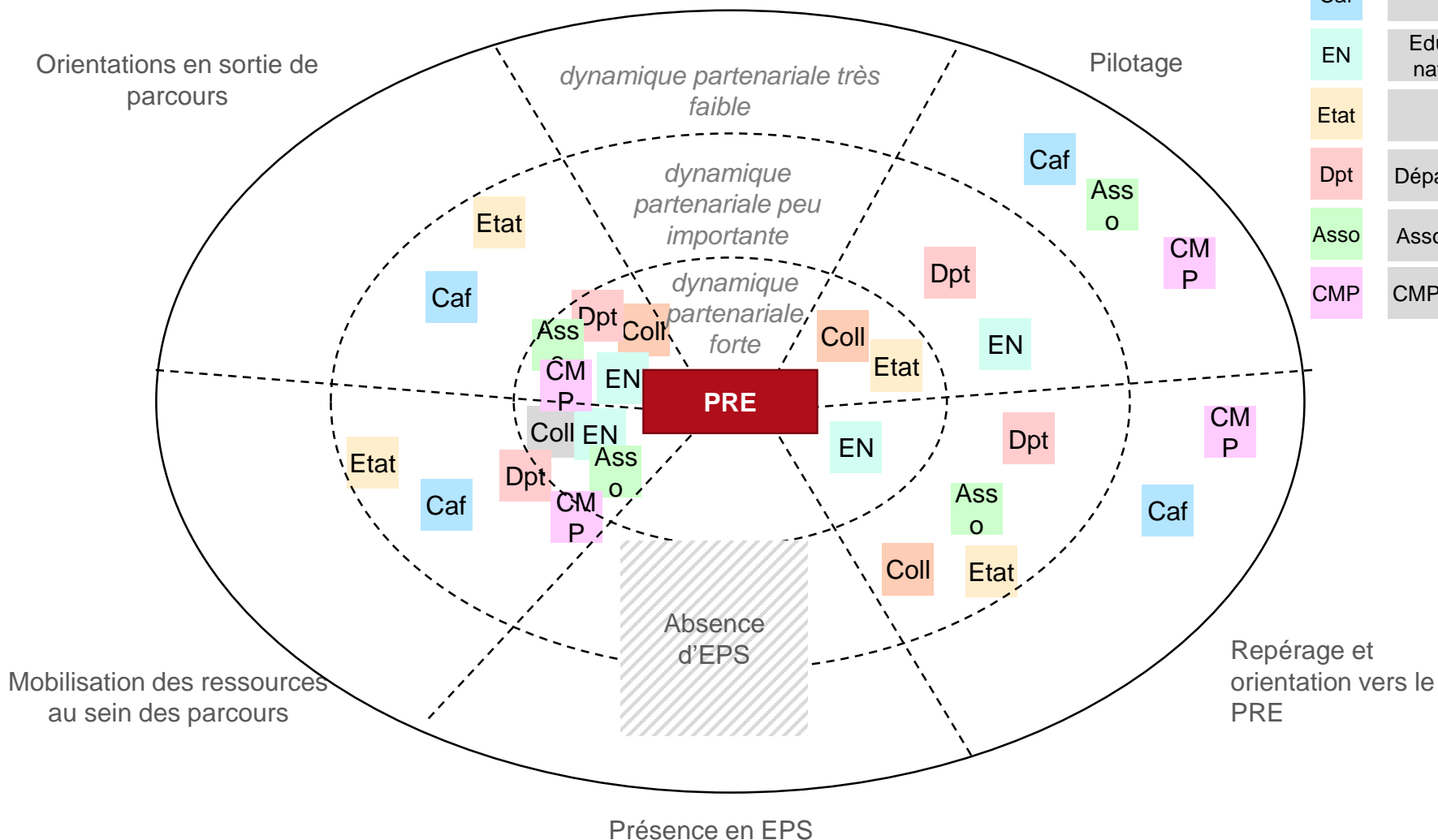
Ile-de-France (CGET 2017)

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Asso	Associations
CMP	CMP / CMPP





## FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



### Faits marquants

- Un PRE doté d'une équipe et d'un budget important, caractérisé par un taux d'imprégnation très élevé
- Un **accompagnement à la réinsertion scolaire pour les plus de 16 ans** en rupture scolaire, à travers une réponse individualisée portée par un poste dédié, en lien avec la Mission locale, le PIJ et des associations
- Une **très grande informalité dans le fonctionnement** :
  - **pas d'EPS**, absence justifiée par une fréquence importante d'échanges avec les différents partenaires et une participation aux instances déjà existantes qui permettent d'échanger sur les fins de parcours (RPP, GPDS, RASED, REP+, réunions avec les proviseurs des collèges...), l'élaboration des diagnostics et des parcours se faisant par les référents de parcours en concertation avec les partenaires et les autres membres de l'équipe
  - Une **absence d'outils** (pas de fiche de liaison, d'outil uniformisé de suivi) et **de formalisation du fonctionnement** (pas de contrat d'engagement avec les familles, des critères de fin de parcours encore peu formalisés et peu clairs pour les partenaires interrogés etc.)
  - Une très bonne capacité à mobiliser les partenaires sur le territoire, de manière toutefois plutôt informelle
- - Un travail en transversalité entre les directions de la Ville : Direction des politiques éducatives / Direction vie associative et des quartiers / Maison des solidarités et PRE



### Pratiques inspirantes

- Un **bâtiment regroupant la réussite éducative et le pôle santé de la Ville**, très visible car juste à côté de la mairie
- Un **poste dédié à l'accueil et au soutien administratif des familles**
- Une pratique de **révision des objectifs fréquente et ajustée aux besoins, parfois hebdomadaire**, notamment sur la question du comportement scolaire
- La **co-construction d'actions collectives avec les familles** à l'occasion du rendez-vous de suivi (par exemple une sortie « Oxygène » de plusieurs jours mise en place avec le centre social, où les familles suivies par le PRE s'accordent sur une définition d'objectifs à atteindre lors de la sortie)

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



- Un manque de formalisation (pas de fiche de liaison, pas d'EPS, pas d'outil uniformisé de suivi) qui pourra mettre en difficulté le PRE dans le cas d'un changement brusque au sein de l'équipe ou parmi les acteurs du territoire,
- Des critères d'entrée et de fin de parcours à mieux formaliser notamment auprès des partenaires,
- Un besoin également de pérenniser la mise en place du comité technique et de remettre en place le comité de pilotage.



- La présence de compétences complémentaires au sein de l'équipe : assistantes sociales, psychologue, éducateurs spécialisés... qui constituent des ressources auxquelles les écoles peuvent faire appel
- Une dynamique partenariale forte et une très bonne capacité à travailler en complémentarité à la fois au sein de l'équipe du PRE et avec les acteurs du territoire, qui devrait permettre de mobiliser encore davantage d'acteurs et de toucher encore davantage de publics (les maternelles notamment)

### Pour la mise en œuvre de la Cité Educative



- Un enjeu fort de renforcement de la réponse médicosociale et en matière de protection de l'enfance sur le territoire, qui pourrait nuire au déploiement de la Cité éducative,
- Un enjeu de renforcement de la collaboration entre enseignants et référents, qui pour l'instant est très peu présente
- Une crainte exprimée par certains (ici de la part d'un directeur d'école) sur la potentielle complexification de l'articulation entre les acteurs.



- Une volonté de formaliser un programme partenarial d'accompagnement des jeunes vers le raccrochage et la persévérance scolaire en lien avec l'ensemble des démarches en cours (PRE, PST, REP+, PEDT, CTG...) et la formalisation d'une cellule de veille éducative de persévérance scolaire.

# ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

### Municipalité :

- Anne-Sophie DELECROIX, Directrice des solidarités
- Marine SIMON, Directrice adjointe
- Marc RATSIMBA, Directeur général adjoint
- Olivier KLEIN, Maire

### Partenaires :

- Dr Agnès VESSE-HAKNI, Responsable de circonscription PMI, Département
- Myriam SZPEKER, Caf de Rosny
- M. BADR, Directeur de l'Ecole Paul Vaillant Couturier
- Mme PLOUVIER, Directrice de l'Ecole Henri Barbusse



## Entretiens collectifs

### Equipe PRE :

- Emily NDIAYE ALIX, assistante sociale premier degré
- Isabelle BROUSSE, assistante sociale premier degré
- GLADYS Louisy, éducatrice spécialisée premier degré
- Aicha NABI, assistante de direction
- Salima BELGHIT, éducatrice spécialisée second degré
- Aurélie MARQUES, éducatrice spécialisée second degré
- Rim MABANDU, stagiaire éducatrice spécialisée
- Mohamed Dekhil, référent pédagogique
- Hamidou LY, stagiaire moniteur éducateur

### Partenaires :

- André VALVERDE, responsable du Chapiteau de la Fontaine aux images
- Anne VIAL et Richard BELLENOUE, association ARRIMAGES (service de prévention spécialisée)
- Mustapha EHAOUI et Geoffrey SPRIET, psychologues cliniciens spécialisés en ethnopsychiatrie au centre George DEVEREUX
- Zahia ICHEBOUDENE, Directrice de l'association Toucouleurs, agréée centre social
- Monique LEGRAND, Présidente de l'association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI 93)



# CHAMPIGNY-SUR-MARNE

# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Val-de-Marne
- Quartiers couverts
  - o Bois-l'Abbé
  - o Le Plateau
  - o Les Mordacs
  - o 4 Cités
  - o L'Egalité



## Portage

Communal (Caisse des Ecoles)



## Moyens humains

- 3,8 ETP en 2018
- 4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*
- Composition de l'équipe PRE :
  - o 1 coordonnatrice
  - o 3 référents



## Financements

412 662 €

Budget annuel

276 340 €

*Île-de-France (ENEIS 2018)*

1 335 €

Coût moyen par enfant et par an

1 187 €

*Île-de-France (ENEIS 2018)*

Part des contributions :

70% Etat

30% Collectivité

***Île de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)***

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**309 enfants suivis en 2018**  
**A la hausse**

### Répartition des publics par tranche d'âge :



0%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



47,5%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



52,5%

Collège

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Orientations

80%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

100%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

>100

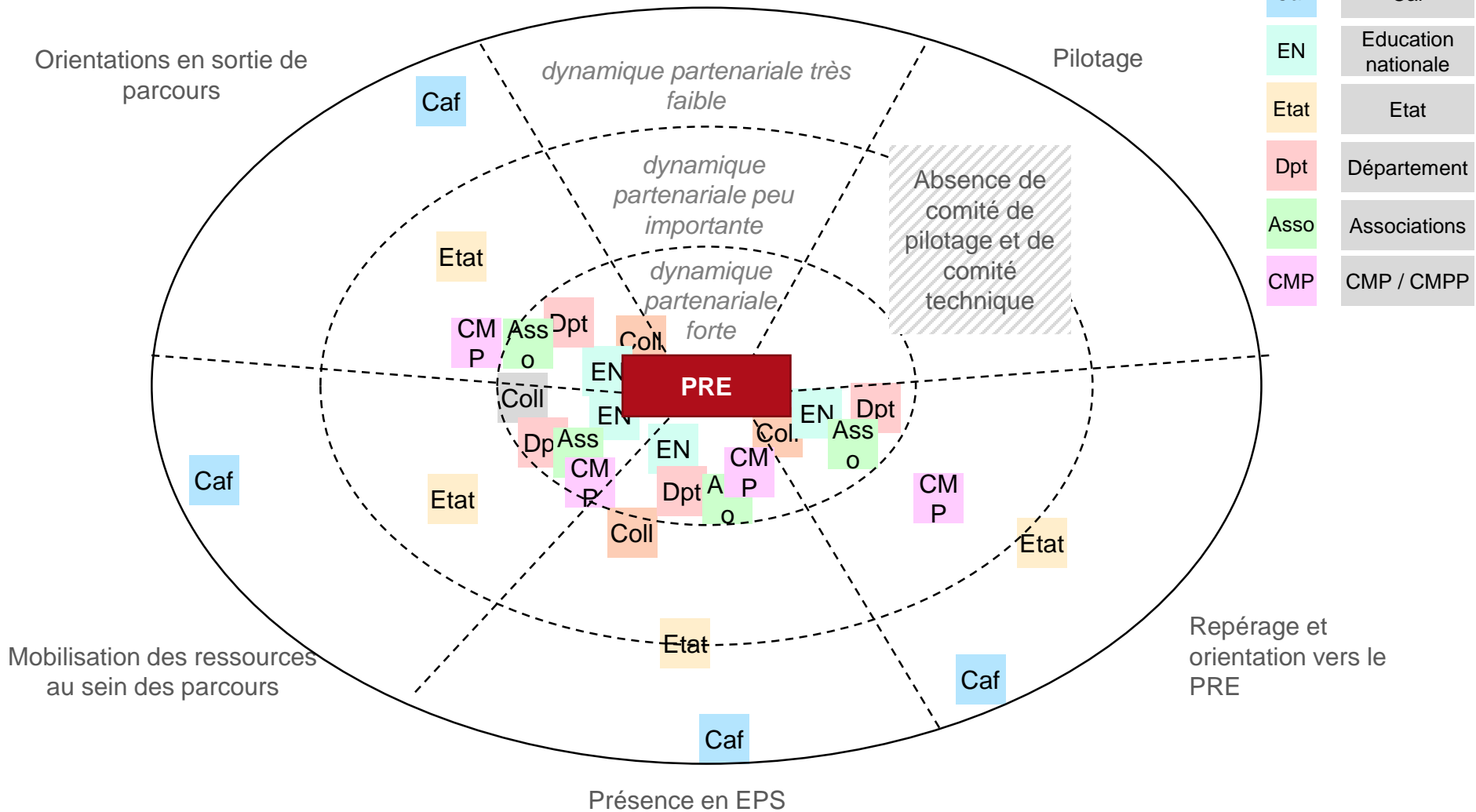
Nombre de situations par référent en 2018

47,6

*Ile-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE



## FAITS MARQUANTS ET PRATIQUES INSPIRANTES



### Faits marquants

- Un PRE au niveau d'activité très important caractérisé par un taux de charge théorique par référent particulièrement élevé, et une représentation marquée des publics collégiens parmi les publics suivis
- Malgré la présence d'une EJE au sein de l'équipe PRE, le public maternel est absent des publics pris en charge
- **Pas de financement d'actions spécifiques**, mais une orientation vers le droit commun (CLAS, Etudes Dirigées, Ateliers de Réussite Educative, actions portées par des associations, accès aux soins), dans un souci de pérennité des actions proposées aux familles qui ainsi ne s'arrêtent pas à la sortie du dispositif. Cette articulation avec le droit commun est facilitée par la participation active de l'équipe PRE au sein de différents réseaux locaux (Parentalité 94, comités de pilotage REP et REP+)
- **Des familles qui ne peuvent mobiliser le PRE elles-mêmes** ; seuls les partenaires sont autorisés à réaliser des orientations en direction du PRE
- Une tentative d'évaluation par suivi de cohorte a été réalisée mais arrêtée par manque d'outillage
- **Une gouvernance entièrement mutualisée** avec celle du contrat de ville (comité technique et comité de pilotage)



### Pratiques inspirantes

- **Les Ateliers de réussite scolaire** : des actions semi-collectives, préconisées suite à un diagnostic individuel, sont mises en place dans les écoles élémentaires de la ville pour des élèves en difficulté. Ce projet construit en partenariat avec l'Education nationale propose un accompagnement deux fois par semaine et un atelier artistique une fois par semaine mené par une association d'art thérapie. Ces activités sont animées par des intervenants extérieurs et se terminent par une sortie culturelle en présence des enseignants et des parents. D'autres projets sont mis en place sur le secondaire avec notamment des activités de remédiation scolaire et un atelier destiné à soutenir la confiance en soi des enfants pris en charge (activités échec, théâtre, expression corporelle...).
- **La mise en place d'une veille éducative formalisée** : le PRE organise des « commissions secondaire », qui visent à réaliser une veille éducative sur le territoire. Les collèges partagent les problématiques auxquelles ils font face de manière générale avec les partenaires présents (principaux des Points Ecoute, ACP, associations, service Jeunesse municipal, service des Sports). Cette instance peut également proposer de nouvelles actions, ciblées ou non sur les publics déjà suivis par la réussite éducative.



## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



Une visibilité importante du PRE qui génère une augmentation des orientations vers le dispositif, dans un contexte de réduction des financements au profit du volet insertion professionnelle

- Un manque de ressource sur la santé qui freine la dynamique de parcours pour certains enfants
- Une inégalité des ressources de droit commun, notamment fonction de l'inscription ou non en REP+ du quartier, qui entraîne une asymétrie dans les parcours proposés (quartier du Bois-l'Abbé, vs quartier des 4 Cités)
- Des publics maternels à investir



Une pratique d'articulation avec les dispositifs de droit commun très bien établie, notamment sur le champ scolaire

- L'arrivée prochaine d'un troisième référent au sein de l'équipe PRE, qui permettra de réduire le taux de charge des référents au global
- La participation du PRE à de multiples réseaux sur le territoire (Réseau parentalité du 94, réseau de violence conjugale et intrafamiliale de Champigny, comité de pilotage des REP et REP+)

### Pour la mise en œuvre de la Cité Educative



- Un point de vigilance sur le périmètre de la Cité éducative à venir qui couvrira tout le quartier du Bois-l'Abbé sur les deux communes de Champigny et Chennevières, ce qui posera des enjeux en termes de mobilisation du droit commun sur les deux communes.
- La ville de Chennevières ayant un tissu partenarial moins développé, il s'agira d'impulser une dynamique partenariale homogène sur tout le territoire de la Cité éducative.



Une veille éducative partenariale déjà en place qui facilite le partage des problématiques et la logique d'innovation sociale

- Un projet de Cité éducative qui pourra s'articuler sur une base de partenariats solides sur le territoire (en particulier à Champigny), et sur des actions collectives déjà entreprises par le PRE
- Une relation privilégiée avec l'Education nationale, notamment avec les directeurs d'établissement et les coordonnateurs REP et REP+ qui qualifient le PRE de « pilier » des actions partenariales du territoire

# ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

- Nadège AGODOR, Coordonnatrice du PRE
- André MARGOT, Responsable de la Direction du Service de l'Education du Département
- Stéphanie GENESSEAU Enseignante de l'Ecole Albert Thomas
- Myriam MERLIN, principale du Collège Lucie Aubrac
- Laurence PORTIER, principale du Collège Willy Ronis



## Entretiens collectifs

### Education nationale

- Eric BEGNARDI, coordonnateur REP, réseau Elsa Triollet
- Camille MARTINELLI, coordinatrice REP, réseau Willy Ronis
- Catherine DESLANES, Inspectrice de l'Education nationale
- Philippe THEVENET, Inspecteur de l'Education nationale

### Membres des EPS

- Thomas GOHYGER, adjoint pédagogique au Chef de Services Vacances de la Ville de Champigny sur-Marne
- Sophia MADELEINE, référente premier degré du PRE
- Nadège AGODOR, coordinatrice du PRE
- Leslie BENDJIDA, référente du second degré du PRE
- Mia Devos, coordinatrice REP Chennevières/Champigny
- Mamuna CAMPAO-MAIYO, médiatrice de l'association de soutien à la parentalité des 4 Cités
- Naima NADIR, médiatrice de l'association des femmes relais de Champigny

### Direction de la Ville

- Isabelle FIGUERAS, Directrice des politiques éducatives
- Virginie BELANJON, Cheffe de service enseignement



# GOUSSAINVILLE

# FICHE D'IDENTITÉ DU PRE



## Périmètre

- Département: Val d'Oise
- Quartiers couverts :
  - o Grandes Bornes élargies
  - o Cottage élargis



## Portage

- Portage administratif : CCAS
- Portage opérationnel et stratégique : DGA Cohésion urbaine



## Moyens humains

- 6,10 ETP en 2018
- 4,3 ETP *Île-de-France (CGET 2017)*
- Composition de l'équipe PRE :
  - o 1 ETP coordonnateur
  - o 4 ETP référent de parcours
  - o 1 ETP assistante administrative
  - o 0,10 ETP assistante sociale du Pôle Ressource Jeunesse)



## Financements

312 000 € Budget annuel  
 276 340 € *Île-de-France (ENEIS 2018)*

1 100 € Coût moyen par enfant et par an  
 1 187 € *Île-de-France (ENEIS 2018)*

Part des contributions :

75% Etat

25% Collectivité

***Île de France : Entre 60 et 79% de financement Etat pour la majorité des PRE de la région (ENEIS 2018)***

# ACTIVITÉ DU PRE

## Publics



**168 enfants suivis en 2018**  
Stable

### Répartition des publics par tranche d'âge :



10%

Maternelle

15%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



55%

Elémentaire

48%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



35%

Collège - lycée

34%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Orientations

80%

des orientations faites par l'Education nationale

69%

*Ile-de-France (CGET 2017)*



## Modalités de suivi

84,5%

Taux d'individualisation en 2018

83%

*Ile-de-France (CGET 2017)*

40

Nombre de situations par référent en 2018

47,6

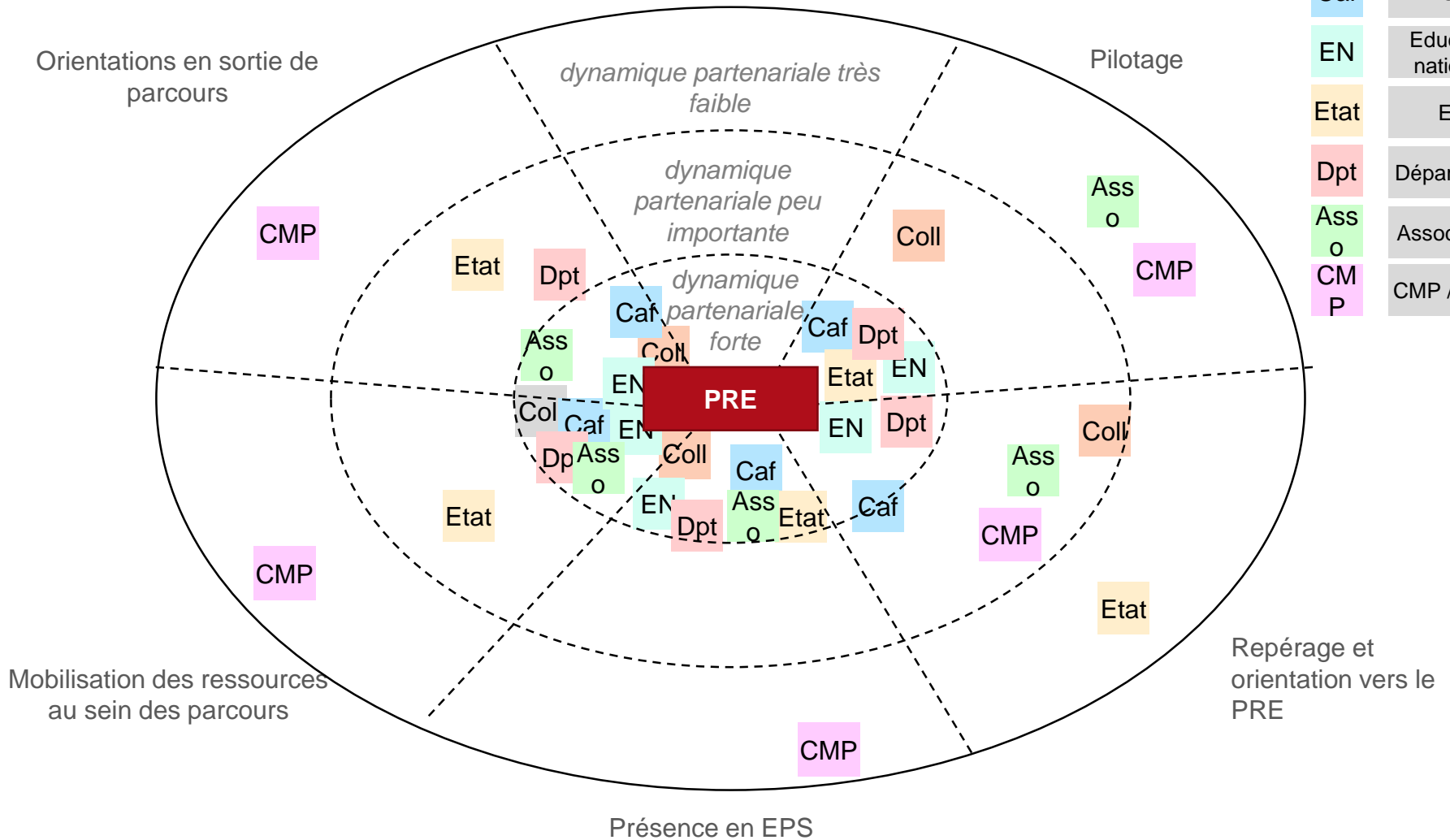
*Ile-de-France (CGET 2017)*

# DYNAMIQUE PARTENARIALE

Positionnement des acteurs en fonction de l'intensité de la dynamique partenariale par rapport à chaque modalité d'intervention au sein du PRE

Acteurs

Coll	Services de la collectivité
Caf	Caf
EN	Education nationale
Etat	Etat
Dpt	Département
Ass o	Associations
CMP P	CMP / CMPP



## FAITS MARQUANTS ET BONNES PRATIQUES



### Faits marquants

- Une part de plus de 12 ans prépondérante parmi les publics suivis (49%)
- Un dispositif très centré sur le décrochage scolaire
- Un cumul de trois difficultés pour plus de 80% des publics suivis et une fragilité très importante sur le territoire, notamment en termes de logement (manque de logements sociaux, marchands de sommeil, logements insalubres) et de violences intrafamiliales, soit des profils lourds, qui nécessitent un parcours individualisé plus complet et plus long et qui pose la question de ciblage des publics
- Une offre de soins quasi-inexistante sur le territoire, qui ne permet pas d'avoir des prises en charge sur cette dimension au sein des parcours
- Un travail important mis en œuvre dans le but de recentrer le PRE sur des actions plus individuelles sur les deux dernières années
- Augmentation des moyens du PRE en 2019 à la faveur de l'arrivée du nouveau Préfet de département



### Pratiques inspirantes

- « **La Maison de la Réussite** » : depuis août 2018, le PRE est situé dans les mêmes locaux que le Pôle Ressource Jeunesse (PRJ), structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Cette installation permet au PRE et PRJ de travailler en étroite collaboration afin de garantir un accompagnement personnalisé pour des publics allant de 6 à 30 ans. Les enfants suivis au sein du PRE peuvent être orientés vers le PRJ en fin de parcours afin de permettre de continuer un accompagnement. Grâce à ce dispositif, il est également possible d'organiser des suivis de fratries entre un enfant accompagné par le PRE et un autre par le PRJ.
- **L'action « Plaisirs d'apprendre »**, centrée sur la transition CM2-6<sup>ème</sup>
- **L'action « Plaisirs partagés »** : atelier sur les thématiques parents/enfants (cuisine, arts plastiques, jardinage...)
- Des familles bénéficiaires du PRE qui viennent témoigner de leur parcours à l'occasion du CCPRE (comité de pilotage du PRE)

## ENJEUX ET LEVIERS

### Pour la poursuite du déploiement du PRE



- Des sources d'orientation vers le PRE à diversifier
- Un enjeu sur la logique de contractualisation avec les familles, inexistante aujourd'hui, et sur l'association des familles à l'élaboration du parcours
- Un autre enjeu sur la formalisation d'outils de fonctionnement (notamment, pas de fiche de liaison)
- Des liens avec le Département à clarifier, afin de réduire le nombre d'orientations relevant plutôt d'un accompagnement social voire d'une mesure d'aide éducative



- Un portage opérationnel et stratégique par la DGA Cohésion urbaine qui permet une bonne mise en lien avec les services municipaux (jeunesse, sports, médiation urbaine, équipe MOUS, vie associative...)
- Des liens entre enseignants et référents qui assurent une bonne participation de l'Education nationale au sein du PRE
- Le projet de recruter une EJE au sein de l'équipe éducative pour développer l'action auprès des publics maternels

### Pour la mise en œuvre de la Cité éducative



- Un manque de ressources de droit commun, particulièrement en ce qui concerne l'accès au soins, qui pourrait nuire au déploiement de la Cité éducative et à la qualité des accompagnements proposés



- Une interconnaissance et un réseau fort des différents partenaires qui pourra servir d'appui à la Cité éducative
- La réussite éducative est une priorité dans les orientations politiques de la Ville : le prochain PEDT fera office de préfiguration de la Cité éducative



# ENTRETIENS RÉALISÉS



## Entretiens individuels

- Hakim AMMARI, Coordinateur PRE
- Hicham YAZAMI, Directeur Général Adjoint – Cohésion Urbaine
- Philippe GILTAY, Responsable TAS de Sarcelles
- Nono MUSOKI, Responsable de territoire d'intervention sociale et médico sociale



## Entretiens collectifs

### Education nationale

- Karine TERNIZIEN, Coordinatrice REP secteur Robespierre
- Annick DESCHAMPS, Inspectrice de l'Education nationale sur les villes de Goussainville et Le Thillay
- Mélanie MAGIE, psychologue scolaire
- Stéphane LICOIS, Directeur de l'école élémentaire Jean Moulin
- Patricia FAGE, directrice Ecole élémentaire Paul Langin

### Membres des EPS

- Malika LOUKINI, chargée d'insertion au sein du PRJ
- Ali COULIBALY, Chef de service Educatif, Pôle de Prévention Spécialisé de Goussainville
- Héloïse PATRUX; référente de parcours/ psychologue PRE
- Martine LIMEA; assistante sociale scolaire (Collège Robespierre)
- Véronique CLARY, assistantes sociale scolaire (Collège Charpak et Lycée R. Rolland)
- Hicham SOUFIANE, co-directeur de l'association AlterEgo
- Amelle HMIDA, coordinatrice de l'Atelier Santé Ville



# LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

# LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

## ENTRETIENS DE CADRAGE

### ACTEURS INTERROGÉS

Préfecture de la Région  
d'Île de France

- Nadette FAUVIN, Coordinatrice régionale des cités éducatives
- Mathieu PITON, Chargée de mission politique de la ville, cohésion sociale, politiques de la jeunesse et de l'éducation

DRJSCS

- Joanna KOCIMSKA, Attachée principale, Cheffe du service politique de la ville, jeunesse, éducation populaire
- Marion DETOC, Chargée de mission politique de la ville

CGET

- Serge FRAYSSE, Chef de bureau Education Enseignement supérieur Affaires sociales, Direction ville et cohésion urbaine

Ministère de l'Education  
nationale, DGESCO

- Anna POTTIER, Chargée d'études, bureau de la politique de l'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement
- Fabienne FEDERINI, Cheffe de bureau adjointe, bureau de la politique de l'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement

# LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

## ENTRETIENS DÉPARTEMENTAUX

DÉPARTEMENTS	ACTEURS INTERROGÉS
75 – Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier ANDRE, Directeur de la modernisation et de l'administration en charge de la politique de la ville, Préfecture</li> <li>• Annie FORVEILLE, adjointe au directeur, DDCCS</li> </ul>
77 - Seine-et-Marne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cécile ESCOBAR, déléguée du préfet en charge des questions éducatives, DSDEN</li> <li>• André PIERRE-LOUIS, Sous-préfet en charge de la politique de la ville, Préfecture</li> </ul>
78 - Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loetitia LEBRUN, déléguée de la Préfète, Préfecture</li> <li>• Morgan BAUDOIN, Chef du Bureau Politique de la Ville et de la Rénovation urbaine, Préfecture</li> <li>• Franck THÉNARD - DUVIVIER, Inspecteur d'académie adjoint en charge du dossier politique de la ville, DSDEN</li> </ul>
92 - Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franck NOAILLAC, Chargé de mission Politique de la Ville, Préfecture</li> <li>• Fred JEAN-CHARLES, Directeur académique adjoint, DSDEN</li> <li>• Virginie CECILLON, Chargée de mission politique partenariale, DSDEN</li> </ul>
93 - Seine-Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Muriel PLANCHER, chef du bureau politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Anne-Marie TISSERON, Chargée de mission Education au Bureau politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Véronique LAURENT-ALBESA, Sous-préfète chargée de mission politique de la ville, Préfecture</li> <li>• Sabrina SMACHI, chargée de mission départementale à l'éducation prioritaire et à la politique de la ville, DSDEN</li> </ul>
91 - Essonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal QUINQUIS, Chef de service politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Hélène LE CORRE, Chargée de mission au sein du pôle politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Fadela BENRABIA, Préfète déléguée à l'égalité des chances</li> <li>• Lionel RENAUD, Chargé de mission éducation auprès de la préfète délégué, Préfecture</li> <li>• Catherine ALBARIC-DELPECH, Directrice académique adjointe, DSDEN</li> <li>• Christian ZAMUNER, Inspecteur de l'Education nationale, Éducation prioritaire et politique de la ville</li> <li>• Véronique QUENTIER, Chef de service adjointe politique de la ville, DDCCS</li> </ul>
94 - Val de Marne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emmanuelle MENESTRAU, Déléguée du préfet chargée de mission Education, Préfecture</li> <li>• Anne CLÉMENT, Chargé de mission auprès du Préfet à l'égalité des chances, Préfecture</li> <li>• Yann LOSSOUARN, Chef du service du Préfet délégué pour l'égalité des chances, Préfecture</li> <li>• Marie-Claude FANTHOU, Directrice académique adjointe, DSDEN</li> <li>• Anne DUCEUX, Inspectrice de l'Education nationale, Politique de la ville et éducation prioritaire</li> </ul>
95 - Val d'Oise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabien CHOLLET, Sous-préfet chargé de mission politique de la ville, Préfecture</li> <li>• Myriam SAVIO, Directrice adjointe, DDCCS</li> <li>• Sophie BOCQUET, Chef de service adjointe politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Marc DAYDIE, Directeur académique adjoint, DSDEN</li> <li>• Céline POISSON, Conseillère chargée de mission éducation prioritaire et politique de la ville, DSDEN</li> <li>• Sébastien JALLET, Préfet délégué à l'égalité des chances, Préfecture</li> <li>• Athika DAOUADJI, Déléguée du Préfet, en charge de l'animation du réseau des PRE du Val d'Oise</li> <li>• Daniel JAAR, Chef de service adjoint politique de la ville, DDCCS</li> <li>• Véronique SANCHEZ, Inspectrice de l'Education nationale</li> <li>• Loïc BERNARD, Inspectrice de l'Education nationale</li> </ul>



# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

### 1. Pour quel Programme de Réussite Educative répondez-vous ?

- Liste PRE Ile-de-France

### 2. J'accepte que les résultats pour mon territoire apparaissent de façon nominative dans l'enquête

- Oui
- Non

### 3. Quel est l'échelon territorial de votre PRE ?

- Communal
- Intercommunal

### 4. Quel poste occupez-vous ?

- Coordonnateur-trice /Chargé-e de mission PRE
- Directeur-trice général-e adjoint-e en charge de l'éducation
- Directeur-trice / chef-fe de service Education
- Directeur-trice / chef-fe de service / chargé-e de mission Politique de la Ville
- Directeur-trice de CCAS / CIAS
- Autre, préciser :

### 5. Avez-vous bénéficié d'une formation spécifique à destination des coordonnateurs de réussite éducative dans le cadre de votre fonction ?

- Oui, la formation pour coordonnateurs de réussite éducative proposée par le CNFPT en partenariat avec le CGET
- Oui, une autre formation
- Non

### 6. Par quelle entité votre PRE est-il porté ?

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CCIAS)
- Le service Politique de la Ville
- Le service Education / la Caisse des Ecoles
- Un autre service de la collectivité
- Un groupement d'intérêt public
- Autre cas, préciser :

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE LES PUBLICS

**7. Quel était le nombre d'enfants suivis par votre PRE au 31 décembre 2018 ? (case numérique)**

**8. Quelles sont les tranches d'âge les plus touchées par le PRE sur votre territoire (classer de 1 à 4 : 1=public le plus touché, 4=public le moins touché)**

- 2-5 ans (public maternel)
- 6-10 ans (public primaire)
- 11-16 ans (public collégien)
- Plus de 16 ans

**9. Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées pour parvenir à toucher réellement les publics ciblés ? (plusieurs réponses possibles)**

- Les publics ciblés sont peu ou mal définis
- La définition des publics ciblés ne correspond pas/plus suffisamment aux besoins du territoire
- Les partenaires n'orientent pas suffisamment les publics visés
- Les publics prioritaires sont difficiles à toucher

**10. Qui sont les acteurs qui orientent le plus de publics vers le PRE ? (3 réponses maximum)**

- Education nationale
- Services de la collectivité
- Services sociaux du département
- Services médicaux et/ou médico-sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales (Caf)
- Associations
- Les familles elles-mêmes
- Autre, précisez :

**11. Qui sont les acteurs qui orientent le moins de publics vers le PRE ? (3 réponses maximum)**

- Education nationale
- Services de la collectivité
- Services sociaux du département
- Services médicaux et/ou médico-sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales (Caf)
- Associations
- Les familles elles-mêmes
- Autre, précisez :

**12. Avez-vous des propositions à partager concernant le repérage, l'orientation et la priorisation des bénéficiaires dans le cadre des programmes de réussite éducative ? (Réponse libre)**

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE L'ENTRÉE EN PARCOURS

## 13. Quels sont les critères incontournables – formalisés ou non – d'entrée en parcours de réussite éducative sur votre territoire ? (plusieurs réponses possibles)

- L'existence de ressources mobilisables pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant / de sa famille
- L'existence d'une difficulté s'exprimant dans le champ scolaire
- La capacité à mobiliser la famille dans le parcours
- Le fait que la famille ne bénéficie pas déjà d'un suivi social par ailleurs (services sociaux départementaux, mesure de protection de l'enfance etc.)
- Autre, préciser :

## 14. L'équipe pluridisciplinaire de soutien émet-elle un avis sur le diagnostic de la situation de l'enfant et de sa famille ?

- Oui, de façon systématique
- Oui, le plus souvent
- Non

## 15. Quelles sont les dimensions examinées de façon systématique dans le cadre du diagnostic de la situation ? (plusieurs réponses possibles)

- La scolarité
- Le comportement à l'école
- La relation parent-enfant
- La dimension accès aux droits pour la famille
- Les difficultés de santé / d'accès aux soins
- La situation familiale au sens large
- Les actions et dispositifs dont bénéficie déjà l'enfant (projet personnalisé de scolarisation, mesure de protection de l'enfance, suivi médical ou parcours de soins)

- La disponibilité de la famille
- La maîtrise de la langue française par la famille
- Les ressources de l'enfant (ce qui va bien / les points d'appui)
- Le parcours de vie de l'enfant et de sa famille
- Les conditions de vie de l'enfant
- Autre, préciser :

## 16. La décision d'entrée en parcours est-elle prise dans le cadre de la réunion de l'équipe pluridisciplinaire de soutien ?

- Oui, dans la totalité des cas
- Oui, dans la plupart des cas
- Non, préciser :

## 17. Quelle part de situations orientées vers le PRE ne fait finalement pas l'objet d'une entrée en parcours ?

- Moins de 5%
- Entre 5% et 15%
- Plus de 15%
- Toutes les situations orientées font l'objet d'une entrée en parcours

## 18. Les situations présentées ne faisant pas l'objet d'une entrée en parcours sont-elles réorientées vers d'autres formes de prise en charge par les membres de l'EPS et/ou par le coordonnateur PRE ?

- Oui, systématiquement
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement
- Non



# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS 1/2

**19. Quelle est la durée moyenne des parcours proposés ? (case numérique)**

**20. Quels sont, selon vous, les principaux objectifs de la réussite éducative ? (classer de 1 = plus important à 5 = moins important)**

Le développement des compétences de l'enfant

- L'insertion sociale de la famille et/ou de l'enfant
- Le bien-être de l'enfant à l'école
- L'amélioration de la relation parent-enfant
- L'accès de la famille aux ressources du territoire

**21. Comment les parcours proposés sont-ils élaborés (dans la plupart des cas) ?**

- Les parcours sont élaborés en réunion d'EPS afin de croiser les regards des professionnels de champs variés
- Les parcours sont élaborés par le référent de parcours, en lien avec les partenaires éducatifs de l'enfant (enseignant, conseiller principal d'éducation, travailleur social...)
- Les parcours sont élaborés par le référent de parcours et le coordonnateur du PRE
- Autre, *préciser* :

**22. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire, médiation scolaire, prévention du décrochage scolaire etc.)**

- Très positif, cette dimension est investie façon satisfaisante
- Plutôt positif, cette dimension est investie mais il manque des ressources et/ou l'articulation entre les différents dispositifs pourrait être améliorée

- Plutôt négatif, il y a peu ou pas de ressources disponibles
- Cette dimension n'est pas investie dans le cadre de la réussite éducative

**23. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accès aux soins (diagnostic, accompagnement à la prise de rendez-vous, mise en place de soins adaptés ou coordination du parcours santé etc.) ?**

- Très positif, cette dimension est investie façon satisfaisante
- Plutôt positif, cette dimension est investie mais il manque des ressources et/ou l'articulation entre les différents dispositifs pourrait être améliorée
- Plutôt négatif, il y a peu ou pas de ressources disponibles
- Cette dimension n'est pas investie dans le cadre de la réussite éducative

**24. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière de soutien aux parents (accès aux droits, apprentissage de la langue, accès aux loisirs ou à la culture, actions de médiation familiale, développement des compétences parentales etc.) ?**

- Très positif, cette dimension est investie façon satisfaisante
- Plutôt positif, cette dimension est investie mais il manque des ressources et/ou l'articulation entre les différents dispositifs pourrait être améliorée
- Plutôt négatif, il y a peu ou pas de ressources disponibles
- Cette dimension n'est pas investie dans le cadre de la réussite éducative

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS 2/2

**25. Les familles sont-elles associées dans l'élaboration des parcours proposés (définition des objectifs, parcours et actions proposés) ?**

- Oui, systématiquement
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement
- Non

**26. Les objectifs fixés avec les enfants et leurs familles sont-ils revus au cours du parcours ?**

- Oui, systématiquement
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement
- Non

**27. Quel est le taux d'individualisation des parcours proposés dans le cadre de la réussite éducative (rapport entre actions individuelles / actions collectives) ?**

- Plus de 75% d'actions individuelles
- Entre 50 et 74% d'actions individuelles
- Entre 25 et 49% d'actions individuelles
- Moins de 25% d'actions individuelles

**28. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'un échange spécifique en EPS ?**

- Oui, systématiquement
- Oui en général
- Non, très peu
- Non pas du tout

**29. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'une orientation vers les services de droit commun (services sociaux du Département, structures de soins, services de la collectivité, services de la Caf, associations en dehors de leurs actions financées par la réussite éducative etc.) ?**

- Oui, systématiquement
- Oui en général
- Non, très peu
- Non pas du tout

**30. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'un suivi post-parcours (à 6 mois, 12 mois par exemple) ?**

- Oui, systématiquement
- Oui en général
- Non, très peu
- Non pas du tout

**31. La question des parcours de réussite éducative pour les plus de 16 ans a-t-elle été pensée dans le cadre du PRE ?**

- Oui, ces publics sont pris en charge dans le cadre du programme de réussite éducative
- Oui, ces publics sont repérés puis orientés vers les dispositifs adaptés à leur situation (plateforme de décrochage scolaire, groupe de prise en charge du décrochage scolaire, Mission Locale, Maison des Adolescents, Ecole de la Deuxième Chance, EPIDE etc.) ?
- Non, ces publics ne font pas partie des publics-cibles de la réussite éducative

**32. Avez-vous des propositions ou des perspectives d'amélioration concernant la mise en œuvre des parcours de réussite éducative ? (réponse libre)**

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN

## 33. Qui sont les membres permanents de l'EPS ? (plusieurs réponses possibles)

- Personnel pédagogique de l'Education nationale (enseignant, directeur d'école, chef d'établissement, inspecteur d'académie etc.)
- Autre personnel de l'Education nationale (conseiller principal d'éducation, coordonnateur REP/REP+, etc.)
- Travailleurs sociaux (éducateur spécialisé, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, etc.)
- animateurs / professionnels de l'Education Populaire
- Personnel médical ou paramédical (médecins, infirmier-ère-s, orthophonistes, psychomotricien-ne-s etc.)
- Spécialistes de santé mentale (psychiatres, psychologues etc.)
- Référent de parcours / référent de famille PRE
- Autres acteurs, préciser :

## 34. Le fonctionnement de l'EPS est-il régi par une charte précisant notamment les dispositions en matière de confidentialité et de secret professionnel ?

- Oui
- Non

## 35. Selon vous, les outils en place (charte de fonctionnement, fiches de liaison, comptes-rendus de réunion, etc.) permettent-ils aux membres des EPS d'apporter pleinement leur contribution en termes de diagnostic, d'orientation et de suivi des parcours de réussite éducative ?

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

## 36. Avez-vous des propositions à formuler pour améliorer le fonctionnement des EPS ? (réponse libre)

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE LA RÉFÉRENCE DE PARCOURS

## 37. Quel est le profil majoritaire du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

- Travailleur social (éducateur spécialisé, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, etc.)
- Animateur / professionnel de l'Education Populaire
- Chargé de mission politique de la Ville
- Autre, préciser :

## 38. Quel est le niveau d'expérience moyen du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

- Moins de 3 ans
- 3 à 5 ans
- Plus de 5 ans

## 39. Quel est le statut majoritaire du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

- Salarié de la collectivité porteuse du PRE
- Salarié d'un organisme prestataire
- Salarié d'un partenaire institutionnel
- Bénévole d'une association partenaire
- Autre, préciser :

## 40. Combien de situations chaque référent de parcours et/ou de famille suit-il en moyenne en parallèle ?

- Plus de 100
- Entre 75 et 99
- Entre 50 et 74
- Entre 25 et 49
- Moins de 25

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## RESSOURCES ET ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN

**41. Sur quels dispositifs / actions portées par les acteurs institutionnels le PRE de votre territoire peut-il s'appuyer de façon effective dans le cadre de la mise en œuvre des parcours (plusieurs réponses possibles) ?**

- Projet éducatif territorial (PEDT) / Plan Mercredi (offre périscolaire et extrascolaire présente sur la Ville)
- Etudes dirigées en école élémentaire
- Dispositifs Devoir faits (en collège)
- Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- Dispositifs de médiation familiale (Caf)
- Club de prévention spécialisée (Département)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Actions financées dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Maison des Adolescents
- Autre dispositif porté par un acteur institutionnel, préciser :

**42. Considérez-vous que les actions et parcours proposés sont complémentaires avec les autres dispositifs déployés par l'Education nationale, la Caf, le Département ?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

**43. Considérez-vous que les actions et parcours proposés sont complémentaires avec les autres actions et projets financés dans le cadre de la politique de la Ville?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

**44. Selon vous, les ressources et actions portées par la collectivité d'appartenance du PRE sont-elles facilement mobilisables dans le cadre de la réussite éducative (action sociale, offre périscolaire, offre culturelle et de loisirs, offre sportive, offre d'animation de la vie sociale etc.) ?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE 1/2

**45. Une cartographie des acteurs du territoire (institutions, associations, services de la collectivité) est-elle réalisée ?**

- Oui
- Non
- Ne sait pas

**46. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence cette cartographie des acteurs est-elle mise à jour ?**

- Plusieurs fois par an
- Une seule fois par an
- Moins d'une fois par an

**47. Selon vous, quel est le niveau de connaissance de votre PRE par les différents acteurs de votre territoire (autres services de la collectivité, services du Département, associations, Education nationale, Caf) ?**

- Très bon
- Bon
- A améliorer
- Peu satisfaisant

**48. Selon vous, quel est le regard porté par les différents acteurs de votre territoire (autres services de la collectivité, services du Département, associations, Education nationale, Caf) sur le PRE ?**

- Très positif
- Positif
- Mitigé
- Négatif
- Indifférent

**49. A quel niveau l'Education nationale intervient-elle sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective)**

- Repérage et orientation vers le dispositif
- Diagnostic de la situation
- Présence en équipe pluridisciplinaire de soutien
- Elaboration de parcours individuels
- Mise en œuvre de parcours individuels
- Présence dans les instances de pilotage

**50. Existe-t-il une relation de collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant / le professeur principal de l'enfant ?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

## PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE 2/2

**51. A quel niveau le Département intervient-il sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective)**

- Repérage et orientation vers le dispositif
- Diagnostic de la situation
- Présence en équipe pluridisciplinaire de soutien
- Elaboration de parcours individuels
- Mise en œuvre de parcours individuels
- Présence dans les instances de pilotage

**52. A quel niveau la Caf intervient-elle sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective)**

- Repérage et orientation vers le dispositif
- Diagnostic de la situation
- Présence en équipe pluridisciplinaire de soutien
- Elaboration de parcours individuels
- Mise en œuvre de parcours individuels
- Présence dans les instances de pilotage

**53. Quelles pistes d'amélioration du partenariat entre votre PRE et les acteurs du territoire proposeriez-vous ? (réponse libre)**

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE PILOTAGE ET GOUVERNANCE 1/2

**54. Existe-t-il un comité de pilotage à l'échelle de votre PRE ?**

- Oui
- Non

**55. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence se réunit le comité de pilotage?**

- Plusieurs fois par an
- Une fois par an
- Moins d'une fois par an

**56. Existe-t-il un comité technique à l'échelle de votre PRE ?**

- Oui
- Non

**57. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence se réunit le comité technique ?**

- Plusieurs fois par an
- Une fois par an
- Moins d'une fois par an

**58. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du contrat de ville de votre territoire ?**

- Oui
- Non

**59. Comment jugez-vous le degré de coordination des instances de pilotage du PRE et de celles du contrat de ville de votre territoire ?**

- Très bon
- Bon
- A améliorer
- Peu satisfaisant

**60. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du projet de réseau (REP/REP+) ?**

- Oui
- Non

**61. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du Projet éducatif territorial (PEDT) / du Projet éducatif local (PEL) ?**

- Oui
- Non

**62. Comment jugez-vous le degré de coordination des instances de pilotage du PRE et de celles du Projet éducatif territorial (PEDT) / du Projet éducatif local (PEL) ?**

- Très bon
- Bon
- A améliorer
- Peu satisfaisant



## LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE PILOTAGE ET GOUVERNANCE 2/2

**63. Participez-vous – ou un autre représentant du PRE – aux instances de pilotage départementales de la réussite éducative ?**

- Oui
- Non

**64. Estimez-vous que les instances de pilotage départementales de la réussite éducative constituent une plus-value pour la définition des objectifs stratégiques, l'évaluation et l'amélioration de la mise en œuvre de votre PRE ?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

**65. Quelles propositions aimeriez-vous formuler concernant le pilotage des PRE ? (réponse libre)**

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE SUIVI ET ÉVALUATION DU PRE

## 66. Des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs du PRE ont-ils été mis en place, et sont-ils utilisés ?

- Oui, des outils d'évaluation ont été mis en place et sont utilisés
- Oui, des outils ont été mis en place mais ne sont peu ou pas utilisés
- Non

## 67. Quels sont les indicateurs utilisés pour mesurer les effets des parcours de réussite éducative ? (plusieurs réponses possibles)

- L'amélioration des résultats scolaires
- L'amélioration du comportement / du bien-être de l'enfant à l'école (socialisation, participation, estime de soi, etc.)
- L'assiduité de l'enfant / de la famille sur les actions proposées
- L'avis de la famille / de l'enfant sur le parcours proposé
- La mise en place d'un parcours de soins adapté
- L'amélioration de la relation parent-enfant
- La mobilisation / remobilisation effective du parent autour de la réussite éducative de l'enfant
- Aucun indicateur de ce type n'a été formalisé
- Autre indicateur, préciser :

## 68. Avez-vous mis en place un suivi de cohorte pour mieux évaluer l'impact des parcours de réussite éducative sur votre territoire ?

- Oui
- Non

## 69. Quels sont, selon vous, les principaux apports de la réussite éducative sur votre territoire (classer de 1 = apport principal à 7 = apport secondaire ou inexistant) ?

- Le développement des compétences de l'enfant
- L'insertion sociale de la famille et/ou de l'enfant
- Le bien-être de l'enfant à l'école
- L'amélioration de la relation parent-enfant
- L'accès de la famille aux ressources du territoire
- Le développement de partenariats de proximité
- La consolidation des partenariats institutionnels

## 70. Quelles pistes d'amélioration envisageriez-vous afin de mieux analyser l'impact des parcours proposés dans le cadre de votre PRE ? (réponse libre)

# LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE FINANCEMENT

**71. Quel est le montant du budget annuel de votre PRE ?  
(indiquer le montant en €)**

**72. Ce budget a-t-il évolué sur les dernières années ?**

- Oui, à la hausse
- Oui, à la baisse
- Non

**73. Comment sont réparties les dépenses du PRE sur les 4  
dimensions de la réussite éducative ? (indiquer le  
montant en €)**

- Accompagnement scolaire
- Accès aux soins
- Soutien à la parentalité / accès aux droits
- Accès à la culture, aux loisirs, au sport
- Ne sait pas

**74. Qui sont les acteurs qui contribuent au financement de la  
réussite éducative sur votre territoire ? (plusieurs  
réponses possibles)**

- Etat (crédits politique de la ville)
- Commune
- EPCI
- Caf
- Etat (autres crédits que ceux de la politique de la ville)
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Education nationale
- ARS
- Fonds social européen (FSE)
- Autre, préciser :

**75. A quelle hauteur l'Etat contribue-t-il au financement du  
PRE ? (en % des 3 derniers budgets annuels)**

- Plus de 80%
- Entre 60 et 79%
- Entre 40 et 59%
- Entre 20 et 49%
- Moins de 20%

**76. A quelle hauteur la collectivité porteuse contribue-t-elle  
au financement du PRE ? (en % des 3 derniers budgets  
annuels)**

- Plus de 80%
- Entre 60 et 79%
- Entre 40 et 59%
- Entre 20 et 49%
- Moins de 20%

**77. Selon-vous, les moyens dont dispose le PRE lui  
permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?**

- Oui, tout à fait
- Oui, en partie
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

**78. Quelles propositions ou perspectives d'amélioration  
proposeriez-vous concernant le financement de votre  
PRE ? (réponse libre)**

**FIN DU QUESTIONNAIRE**



# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

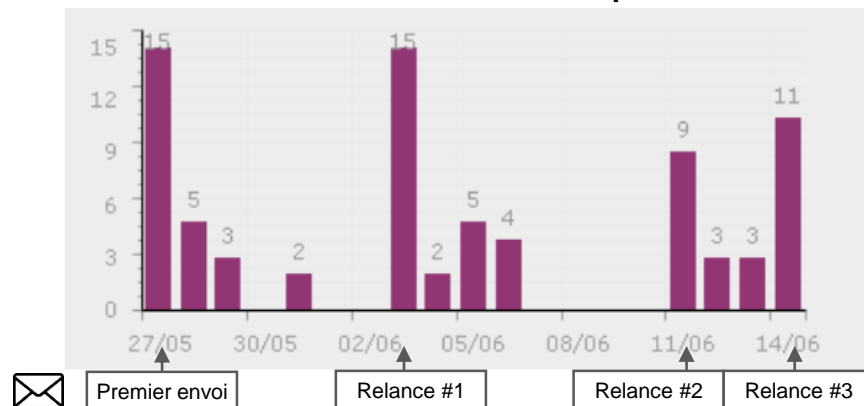
## CONDUITE DE L'ENQUÊTE ET DE L'ANALYSE



### Modalités de diffusion

- Diffusion d'un questionnaire en ligne du 27 mai au 16 juin 2019, adressé par mail aux coordonnateurs de PRE en Ile-de-France
- Constitution d'une base de données à jour des adresses mail des coordonnateurs de PRE en 2019

Evolution du flux des réponses



### Rectifications des données renseignées

Les résultats complets de l'enquête ont pu être modifiés afin de mieux correspondre aux réalités des PRE, à travers des échanges et une analyse documentaire des terrains qualitatifs ainsi que des échanges directs (mail et téléphone) avec les coordonnateurs de certains PRE.

Les données qui ont pu être modifiées par rapport aux résultats initiaux de l'enquête concernent :

- Le budget total du PRE (question 71)
- Le nombre d'enfants suivis (question 7)

Par ailleurs, les données de 3 PRE ont été retirées de l'analyse budgétaire finale car elles semblaient incohérentes : Longjumeau (91), Pantin (93), Elancourt (78) et il ne nous a pas été possible de nous entretenir avec les coordonnateurs pour les corriger.

# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

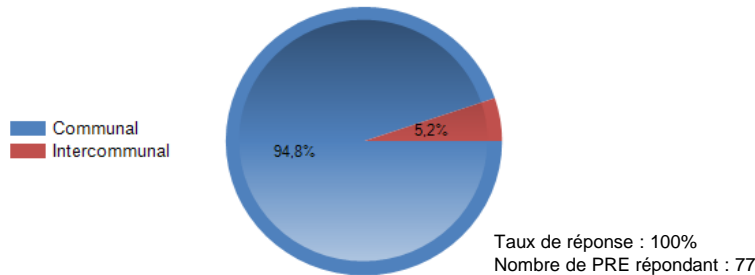
## 1. Pour quel Programme de Réussite Educative répondez-vous ?

Réponses effectives : 77 (dont 1 PRE répondant en double)  
Non-réponse(s) : 36

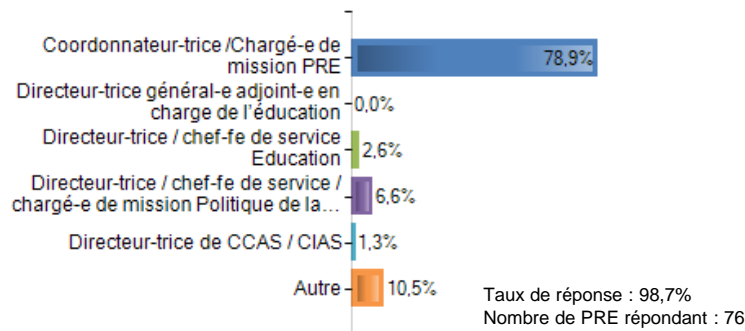
## 2. J'accepte que les résultats pour mon territoire apparaissent de façon nominative dans l'enquête

Réponses effectives : 0 Non-réponse(s) : 77

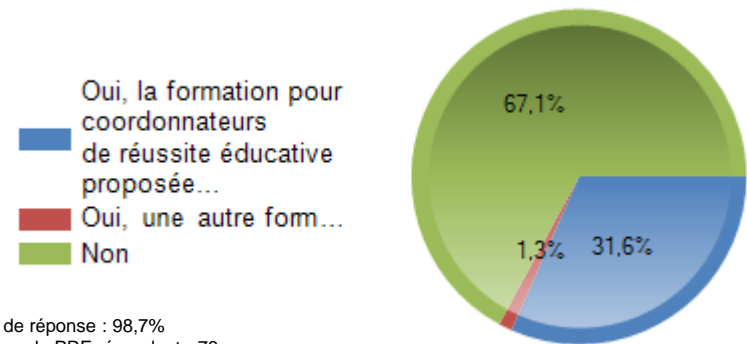
## 3. Quel est l'échelon territorial de votre PRE ?



## 4. Quel poste occupez-vous ?

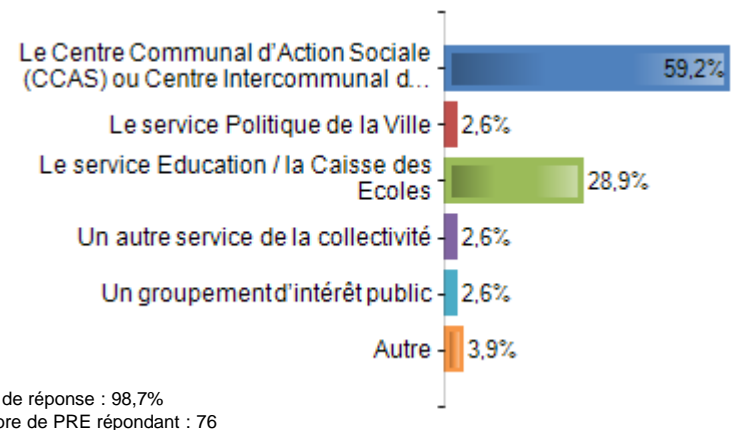


## 5. Avez-vous bénéficié d'une formation spécifique à destination des coordonnateurs de réussite éducative dans le cadre de votre fonction ?



Taux de réponse : 98,7%  
Nombre de PRE répondant : 76

## 6. Par quelle entité votre PRE est-il porté ?



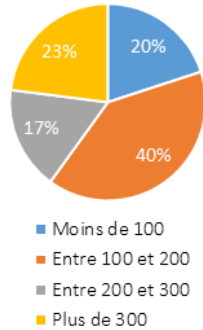
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE LES PUBLICS

## 7. Quel était le nombre d'enfants suivis par votre PRE au 31 décembre 2018 ?

Nombre d'enfants suivis en moyenne : 16 059

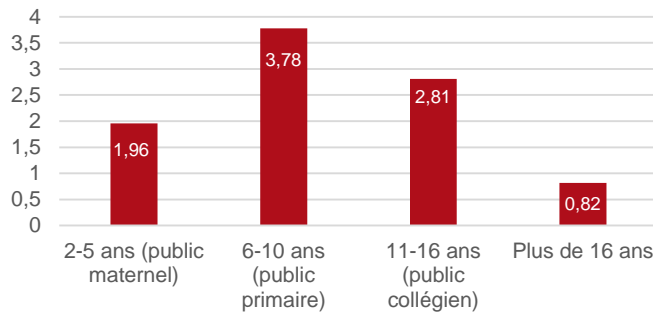
Nombre de PRE répondant et mobilisés pour l'analyse : 70

Nombre de situations suivies



## 8. Quelles sont les tranches d'âge les plus touchées par le PRE sur votre territoire (classer de 1 à 4 : 1=public le plus touché, 4=public le moins touché) ?

Importance de chaque tranche d'âge

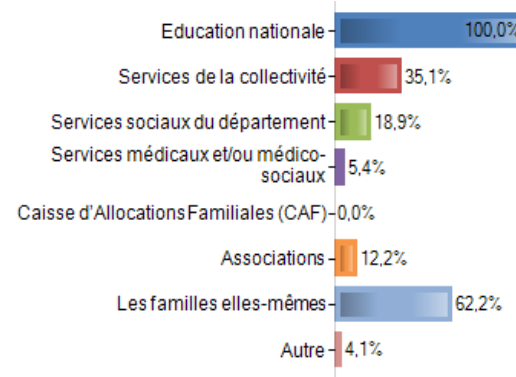
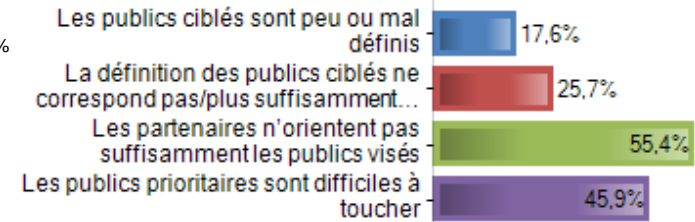


\*Lecture du graphique : plus la note donnée est élevée, plus l'importance donnée est grande – ainsi, le public primaire est le plus touché par le PRE sur la majorité des territoires, qui l'ont classé en premier par ordre d'importance.

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

## 9. Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées pour parvenir à toucher réellement les publics ciblés ? (plusieurs réponses possibles)

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

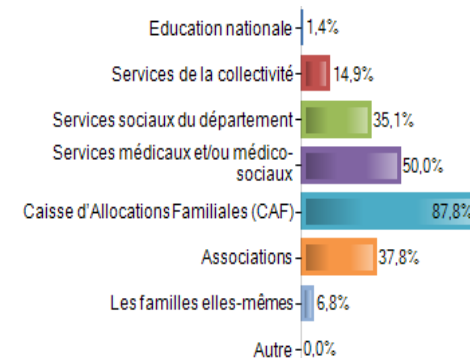


## 10. Qui sont les acteurs qui orientent le plus de publics vers le PRE ? (3 réponses maximum)

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

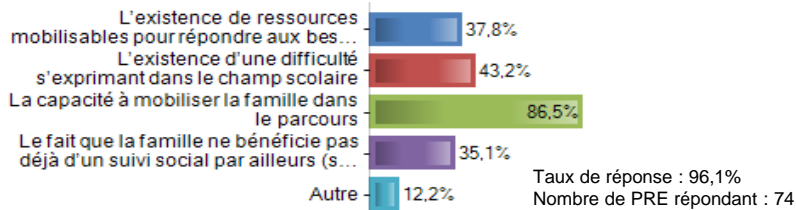
## 11. Qui sont les acteurs qui orientent le moins de publics vers le PRE ? (3 réponses maximum)

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

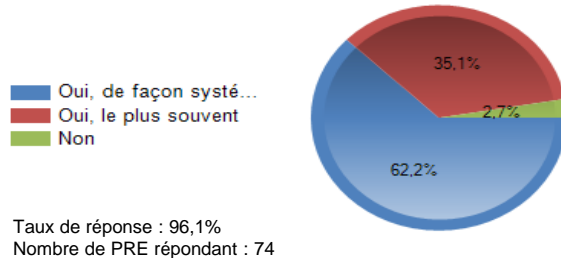


# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE L'ENTRÉE EN PARCOURS

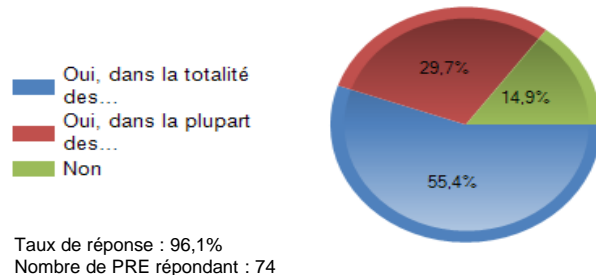
13. Quels sont les critères incontournables – formalisés ou non – d'entrée en parcours de réussite éducative sur votre territoire ? (plusieurs réponses possibles)



14. L'équipe pluridisciplinaire de soutien émet-elle un avis sur le diagnostic de la situation de l'enfant et de sa famille ?

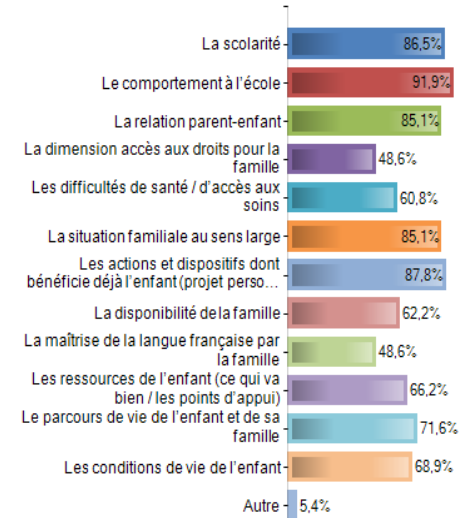


16. La décision d'entrée en parcours est-elle prise dans le cadre de la réunion de l'équipe pluridisciplinaire de soutien ?

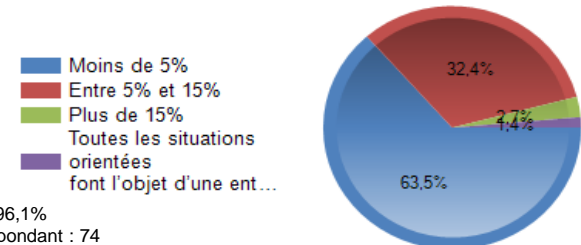


15. Quelles sont les dimensions examinées de façon systématique dans le cadre du diagnostic de la situation ? (plusieurs réponses possibles)

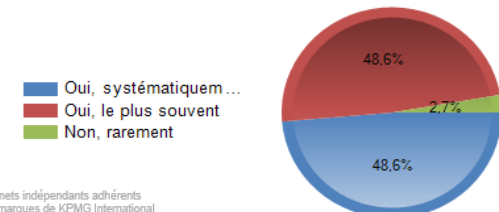
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



17. Quelle part de situations orientées vers le PRE ne fait finalement pas l'objet d'une entrée en parcours ?



18. Les situations présentées ne faisant pas l'objet d'une entrée en parcours sont-elles réorientées vers d'autres formes de prise en charge par les membres de l'EPS et/ou par le coordonnateur PRE ?



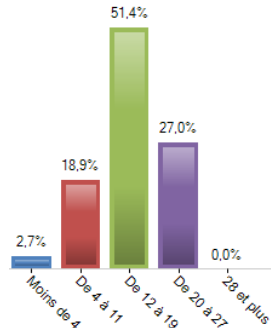


# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS

## 19. Quelle est la durée moyenne des parcours proposés ?

Durée moyenne totale :  
15,5 mois

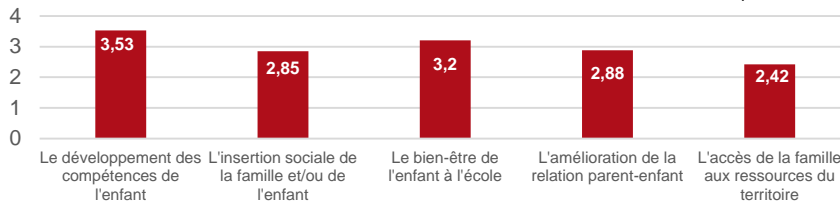
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



## 20. Quels sont, selon vous, les principaux objectifs de la réussite éducative ?

Importance de chaque objectif

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

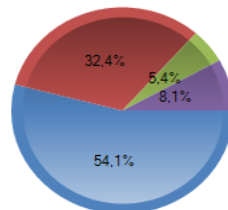


\*Lecture du graphique : plus la note donnée est élevée, plus l'objectif est important – ainsi, le développement des compétences de l'enfant a été classé en premier par ordre d'importance sur une majorité de territoires.

## 21. Comment les parcours proposés sont-ils élaborés (dans la plupart des cas) ?

- Les parcours sont élaborés en réunion d'EPS afin de...
- Les parcours sont élaborés par le référent de parcours, en lien avec les partenaires...
- Les parcours sont élaborés par le référent de pa...
- Autre

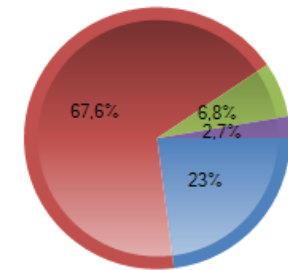
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



## 22. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accompagnement à la scolarité ?

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

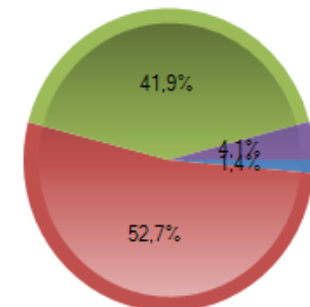
- Très positif, cette dimension...
- Plutôt positif, cette dimension est investie mais il manque des ressources et/o...
- Plutôt négatif, il y a peu...
- Cette dimension n'est pas investie dans le cad...



## 23. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accès aux soins ?

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

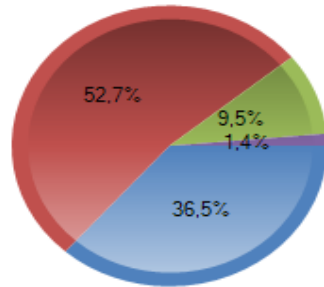
- Très positif, cette dimension...
- Plutôt positif, cette dimension est investie mais il manque des ressources et/o...
- Plutôt négatif, il y a peu...
- Cette dimension n'est pas investie dans le cad...



# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS

**24. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière de soutien aux parents ?**

- Très positif, cette dimension...
- Plutôt positif, cette dimension
- est investie mais il manque des ressources et/o...
- Plutôt négatif, il y a peu...
- Cette dimension n'est pas investie dans le cad...

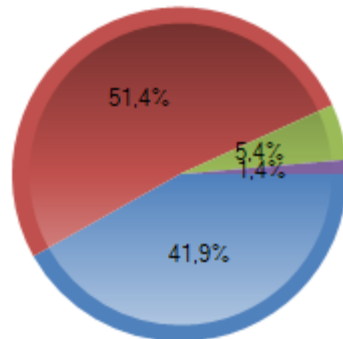


Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

**25. Quel regard portez-vous sur la qualité des actions mises en œuvre en matière d'accès aux loisirs, à la culture, au sport (inscription et financement d'activités) ?**

- Très positif, cette dimension...
- Plutôt positif, cette dimension
- est investie mais il manque des ressources et/o...
- Plutôt négatif, il y a peu...
- Cette dimension n'est pas investie dans le cad...

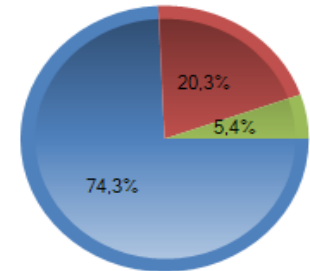
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



**25. Les familles sont-elles associées dans l'élaboration des parcours proposés (définition des objectifs, parcours et actions proposés) ?**

- Oui, systématiquement...
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement

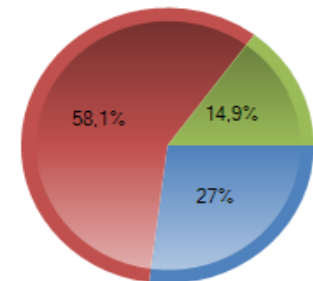
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



**26. Les objectifs fixés avec les enfants et leurs familles sont-ils revus au cours du parcours ?**

- Oui, systématiquement...
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

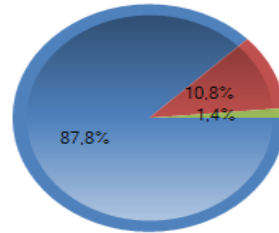


# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS

28. Quel est le taux d'individualisation des parcours proposés dans le cadre de la réussite éducative (rapport entre actions individuelles / actions collectives) ?

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

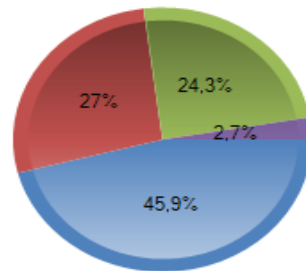
■ Plus de 75% d'actions individuelles  
■ Entre 50 et 74% d'actions individuelles  
■ Entre 25 et 49% d'actions individuelles



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

29. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'un échange spécifique en EPS ?

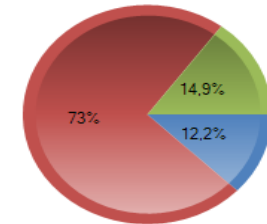
■ Oui, systématiquement  
■ Oui en général  
■ Non, très peu  
■ Non pas du tout



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

30. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'une orientation vers les services de droit commun (services sociaux du Département, structures de soins, services de la collectivité, services de la Caf, associations en dehors de leurs actions financées par la réussite éducative etc.) ?

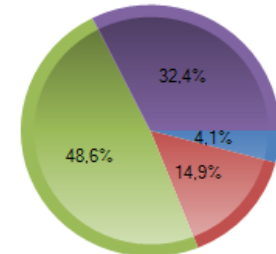
■ Oui, systématiquement  
■ Oui en général  
■ Non, très peu



30. Les sorties de parcours font-elles l'objet d'un suivi post-parcours (à 6 mois, 12 mois par exemple) ?

■ Oui, systématiquement  
■ Oui en général  
■ Non, très peu  
■ Non pas du tout

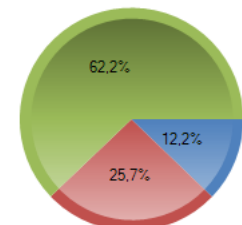
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



31. La question des parcours de réussite éducative pour les plus de 16 ans a-t-elle été pensée dans le cadre du PRE ?

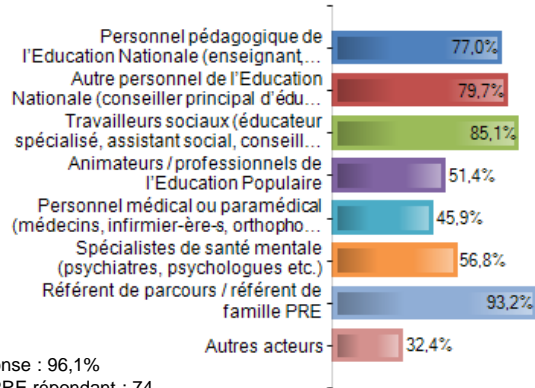
■ Oui, ces publics sont pris en charge dans le cadre du PRE  
■ Oui, ces publics sont repérés puis orientés vers les dispositifs adaptés à leur situation (plateforme décrochage scolaire, groupe de prise en charge)  
■ Non, ces publics ne font pas partie des publics...

Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74



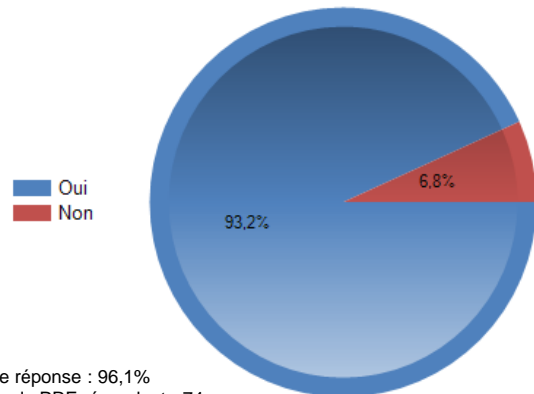
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN

## 33. Qui sont les membres permanents de l'EPS ? (plusieurs réponses possibles)



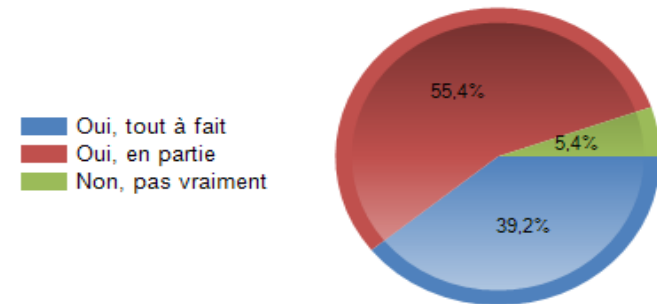
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

## 34. Le fonctionnement de l'EPS est-il régi par une charte précisant notamment les dispositions en matière de confidentialité et de secret professionnel ?



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

## 35. Selon vous, les outils en place (charte de fonctionnement, fiches de liaison, comptes-rendus de réunion, etc.) permettent-ils aux membres des EPS d'apporter pleinement leur contribution en termes de diagnostic, d'orientation et de suivi des parcours de réussite éducative ?

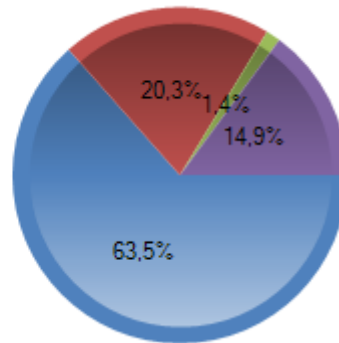


Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE LA RÉFÉRENCE DE PARCOURS

37. Quel est le profil majoritaire du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

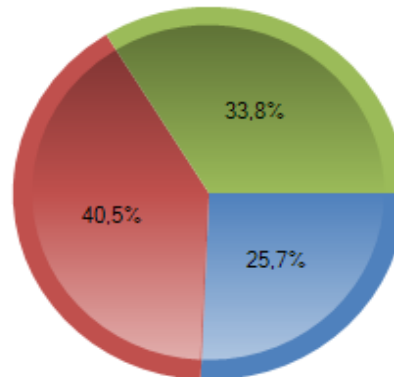
- Travailleur social (éducateur spécialisé, assistant social,...
- animateur / professionnel...
- Chargé de mission politique...
- Autre



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

38. Quel est le niveau d'expérience moyen du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

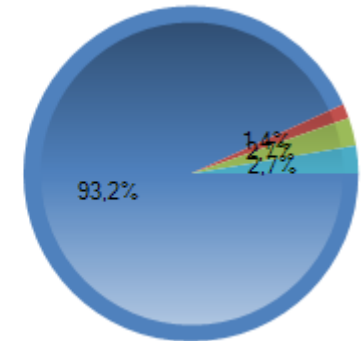
- Moins de 3 ans
- 3 à 5 ans
- Plus de 5 ans



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

39. Quel est le statut majoritaire du (ou des) référent(s) de parcours et/ou de famille ?

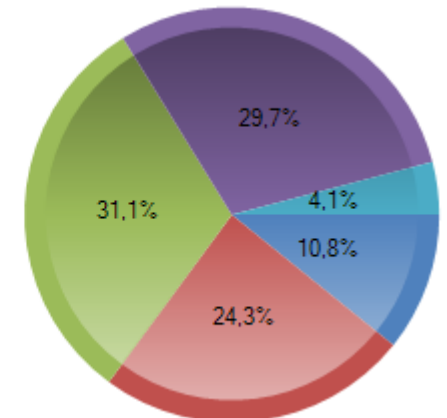
- Salarié de la collectivité...
- Salarié d'un organis...
- Salarié d'un partena...
- Autre



Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

40. Combien de situations chaque référent de parcours et/ou de famille suit-il en moyenne en parallèle ?

- Plus de 100
- Entre 75 et 99
- Entre 50 et 74
- Entre 25 et 49
- Moins de 25

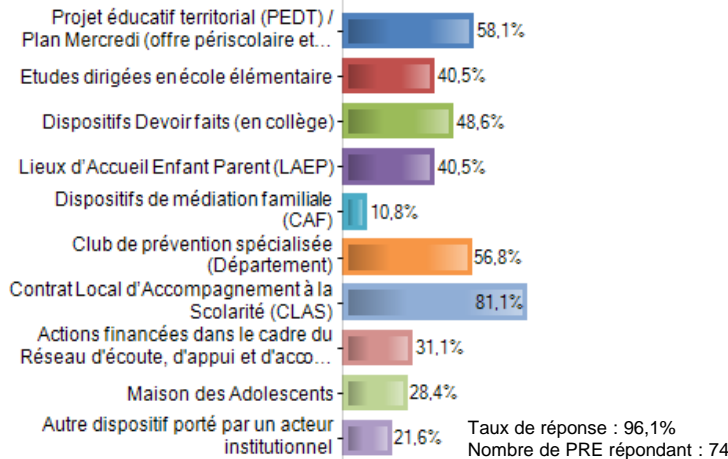


Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

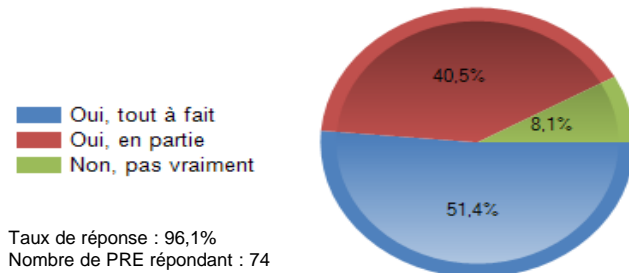
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

## RESSOURCES ET ARTICULATION AVEC LE DROIT COMMUN

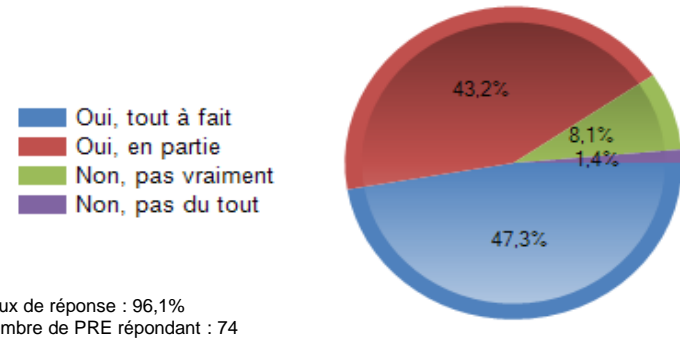
**41. Sur quels dispositifs / actions portées par les acteurs institutionnels le PRE de votre territoire peut-il s'appuyer de façon effective dans le cadre de la mise en œuvre des parcours (plusieurs réponses possibles) ?**



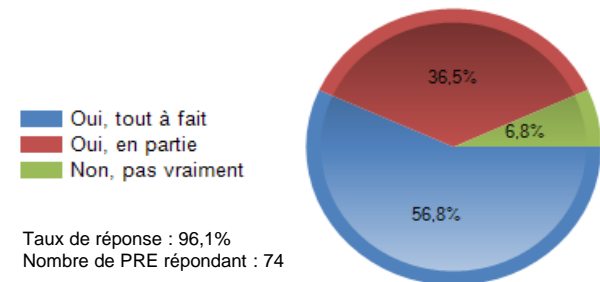
**42. Considérez-vous que les actions et parcours proposés sont complémentaires avec les autres dispositifs déployés par l'Education nationale, la Caf, le Département ?**



**43. Considérez-vous que les actions et parcours proposés sont complémentaires avec les autres actions et projets financés dans le cadre de la politique de la Ville?**



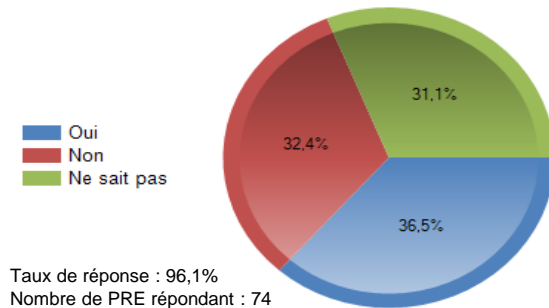
**44. Selon vous, les ressources et actions portées par la collectivité d'appartenance du PRE sont-elles facilement mobilisables dans le cadre de la réussite éducative (action sociale, offre périscolaire, offre culturelle et de loisirs, offre sportive, offre d'animation de la vie sociale etc.) ?**



# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

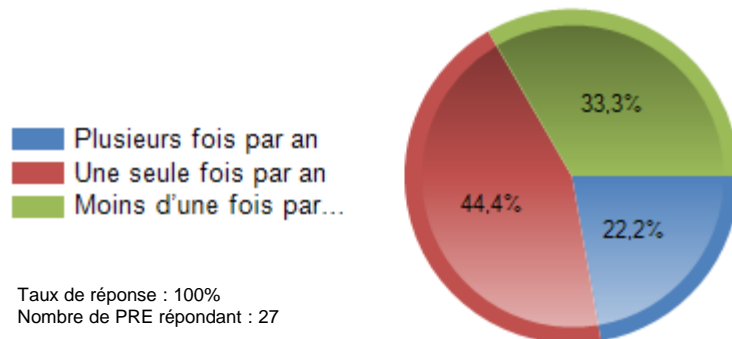
## PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

45. Une cartographie des acteurs du territoire (institutions, associations, services de la collectivité) est-elle réalisée ?

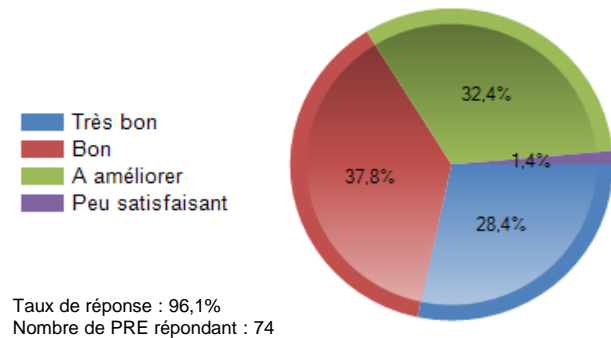


46. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence cette cartographie des acteurs est-elle mise à jour ?

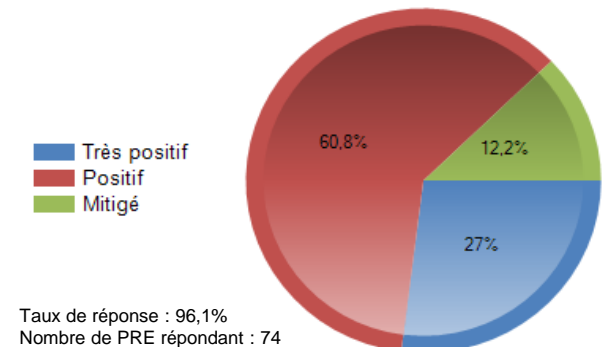
- Plusieurs fois par an
- Une seule fois par an
- Moins d'une fois par an



47. Selon vous, quel est le niveau de connaissance de votre PRE par les différents acteurs de votre territoire (autres services de la collectivité, services du Département, associations, Education nationale, Caf) ?



48. Selon vous, quel est le regard porté par les différents acteurs de votre territoire (autres services de la collectivité, services du Département, associations, Education nationale, Caf) sur le PRE ?

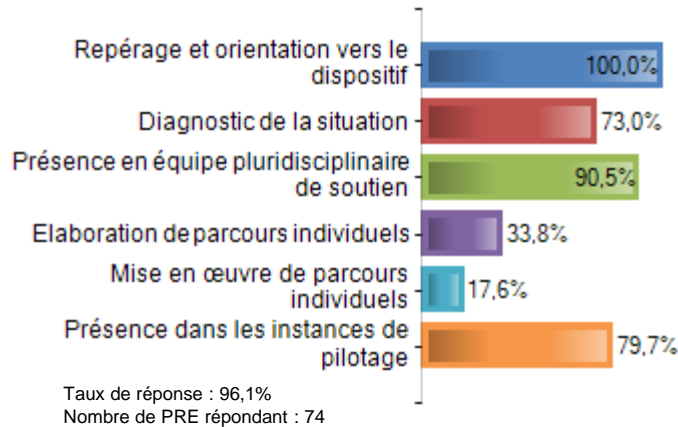




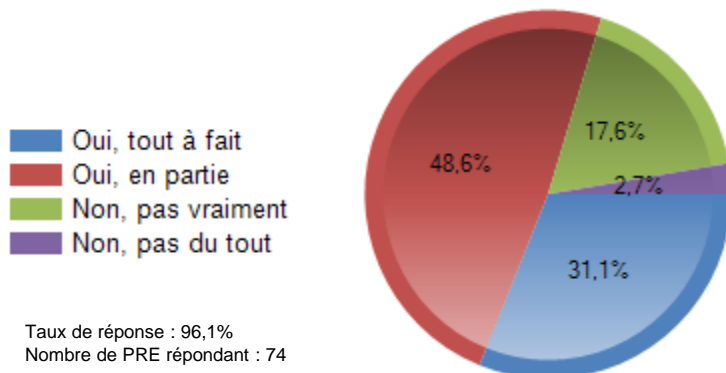
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

## PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

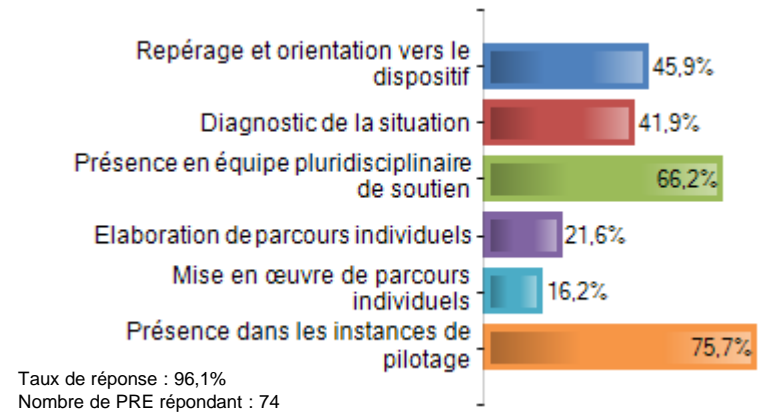
49. A quel niveau l'Education nationale intervient-elle sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective – plusieurs réponses possibles)



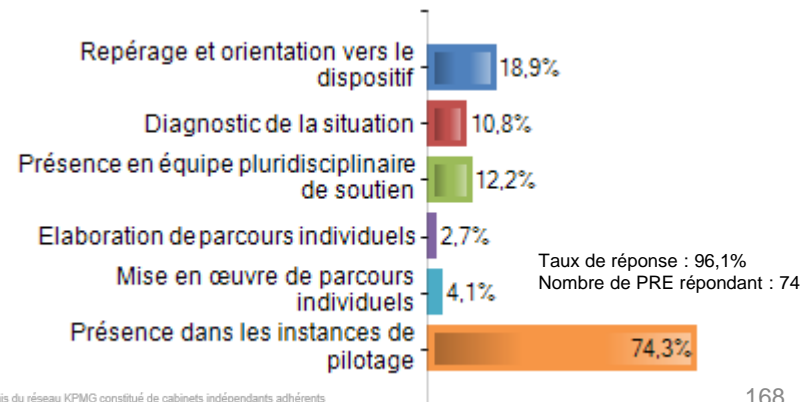
50. Existe-t-il une relation de collaboration effective et suivie entre le référent de parcours et l'enseignant / le professeur principal de l'enfant ?



51. A quel niveau le Département intervient-il sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective – plusieurs réponses possibles)



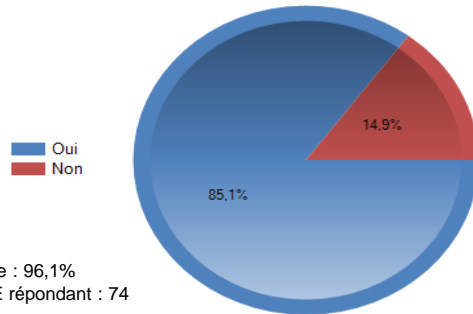
52. A quel niveau la Caf intervient-elle sur votre programme de réussite éducative ? (ne cocher que si l'intervention est effective – plusieurs réponses possibles)





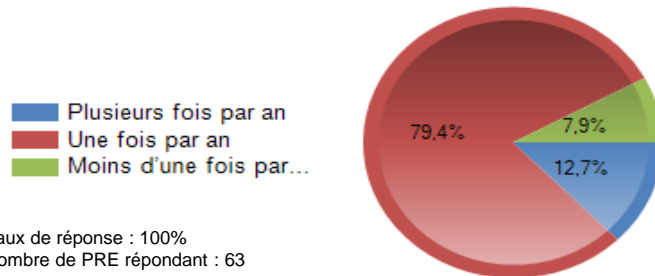
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE PILOTAGE ET GOUVERNANCE

54. Existe-t-il un comité de pilotage à l'échelle de votre PRE ?



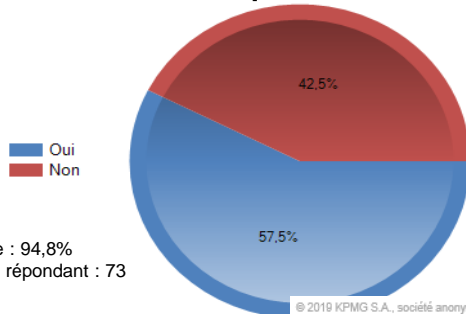
Taux de réponse : 96,1%  
Nombre de PRE répondant : 74

55. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence se réunit le comité de pilotage ?



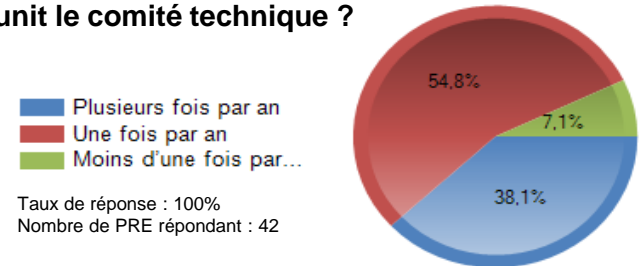
Taux de réponse : 100%  
Nombre de PRE répondant : 63

56. Existe-t-il un comité technique à l'échelle de votre PRE ?



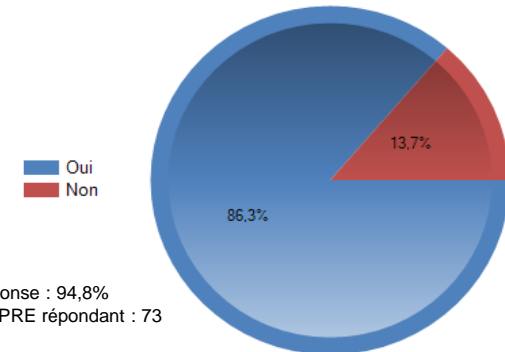
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

57. (Conditionnée question précédente) A quelle fréquence se réunit le comité technique ?



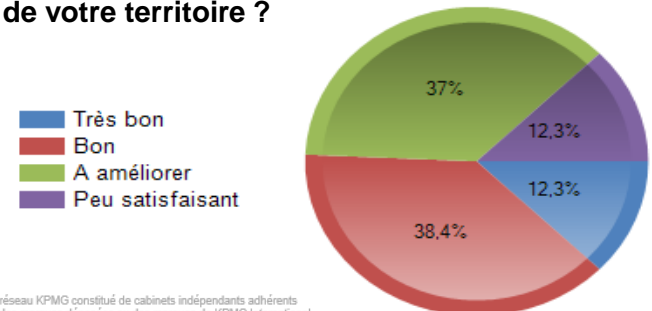
Taux de réponse : 100%  
Nombre de PRE répondant : 42

58. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du contrat de ville de votre territoire ?



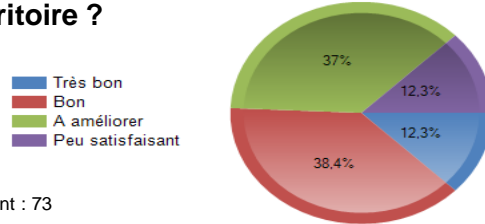
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

59. Comment jugez-vous le degré de coordination des instances de pilotage du PRE et de celles du contrat de ville de votre territoire ?



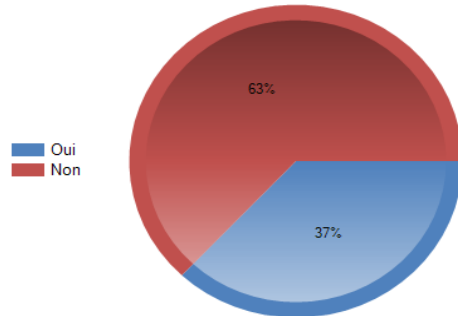
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE PILOTAGE ET GOUVERNANCE

**59. Comment jugez-vous le degré de coordination des instances de pilotage du PRE et de celles du contrat de ville de votre territoire ?**



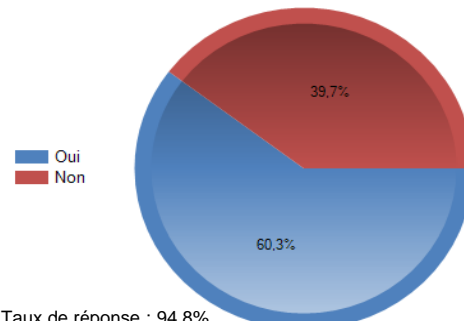
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

**60. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du projet de réseau (REP/REP+) ?**



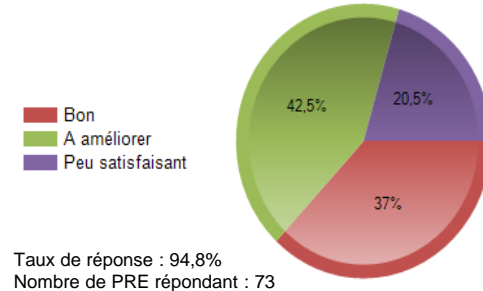
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

**61. Les objectifs stratégiques du PRE sont-ils coordonnés avec ceux du Projet éducatif territorial (PEDT) / du Projet éducatif local (PEL) ?**



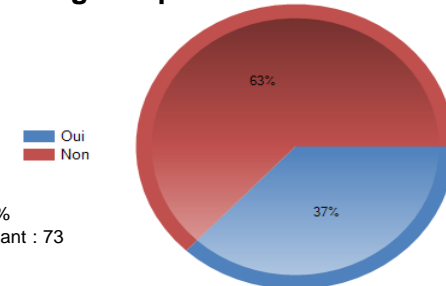
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

**62. Comment jugez-vous le degré de coordination des instances de pilotage du PRE et de celles du Projet éducatif territorial (PEDT) / du Projet éducatif local (PEL) ?**



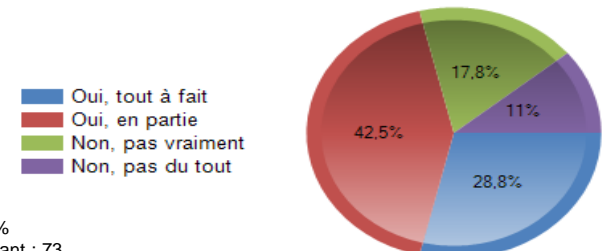
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

**63. Participez-vous – ou un autre représentant du PRE – aux instances de pilotage départementales de la réussite éducative ?**



Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

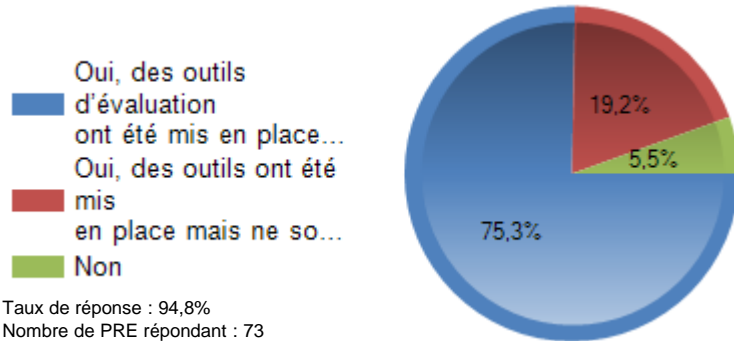
**64. Estimez-vous que les instances de pilotage départementales de la réussite éducative constituent une plus-value pour la définition des objectifs stratégiques, l'évaluation et l'amélioration de la mise en œuvre de votre PRE ?**



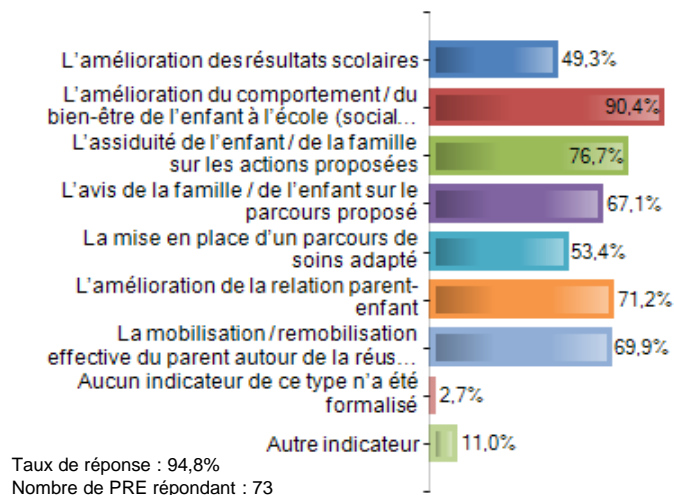
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE SUIVI ET ÉVALUATION DU PRE

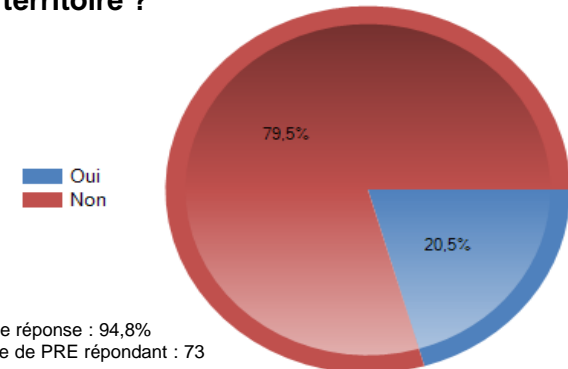
66. Des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs du PRE ont-ils été mis en place, et sont-ils utilisés ?



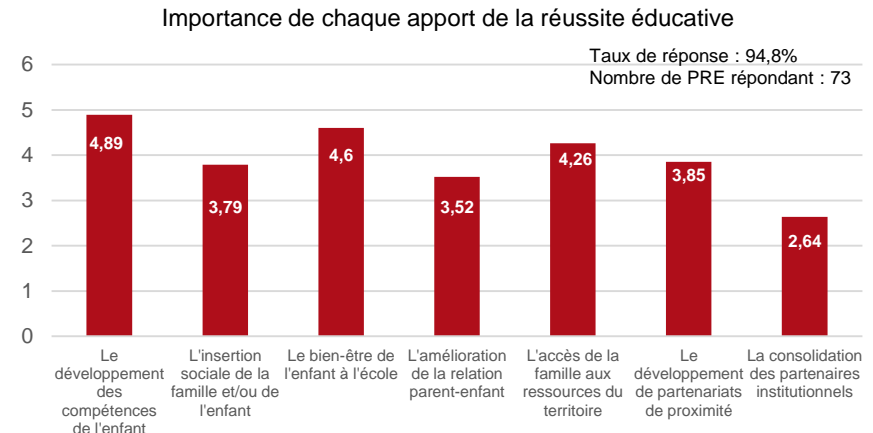
67. Quels sont les indicateurs utilisés pour mesurer les effets des parcours de réussite éducative ? (plusieurs réponses possibles)



68. Avez-vous mis en place un suivi de cohorte pour mieux évaluer l'impact des parcours de réussite éducative sur votre territoire ?



69. Quels sont, selon vous, les principaux apports de la réussite éducative sur votre territoire (classer de 1 = apport principal à 7 = apport secondaire ou inexistant) ?

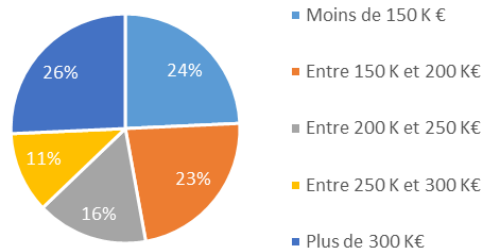


\*Lecture du graphique : plus la note donnée est élevée, plus l'apport est grand – ainsi, le développement des compétences de l'enfant a été classé en premier par ordre d'importance sur une majorité de territoires.

# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE FINANCEMENT

## 71. Quel est le montant du budget annuel de votre PRE ? (indiquer le montant en €)

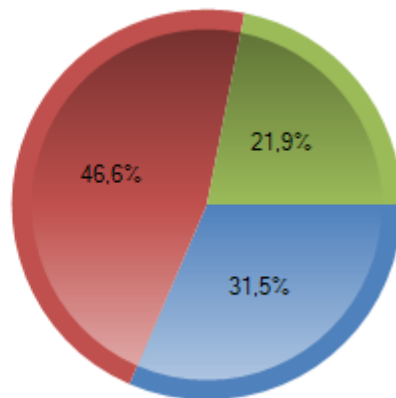
Budget moyen total :  
276 340 €



Nombre de PRE répondant et mobilisés pour l'analyse : 70

## 72. Ce budget a-t-il évolué sur les dernières années ?

■ Oui, à la hausse  
■ Oui, à la baisse  
■ Non



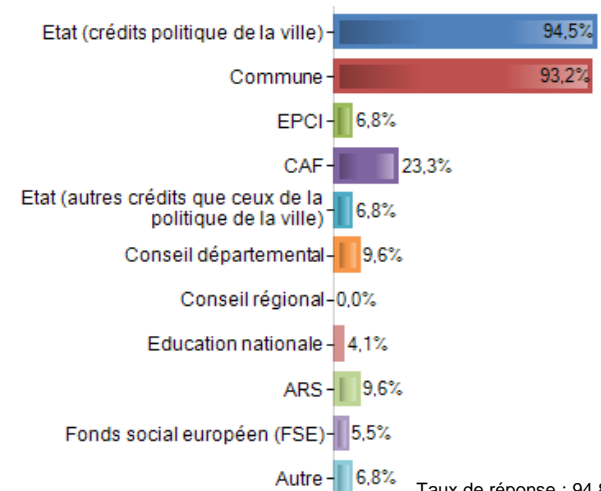
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

## 73. Comment sont réparties les dépenses du PRE sur les 4 dimensions de la réussite éducative ? (indiquer le montant en €)



Part des répondants ayant indiqué « ne sait pas » :  
22,3% (17 sur 76 répondants)

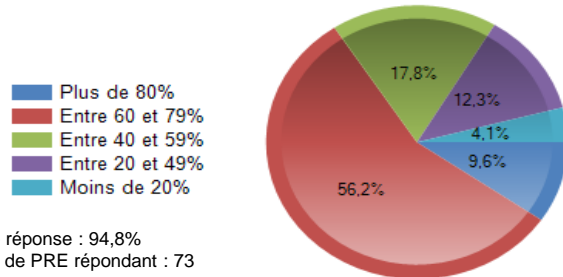
## 74. Qui sont les acteurs qui contribuent au financement de la réussite éducative sur votre territoire ?



Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

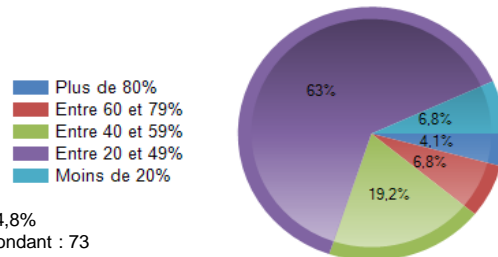
# RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE FINANCEMENT

## 75. A quelle hauteur l'Etat contribue-t-il au financement du PRE ? (en % des 3 derniers budgets annuels)



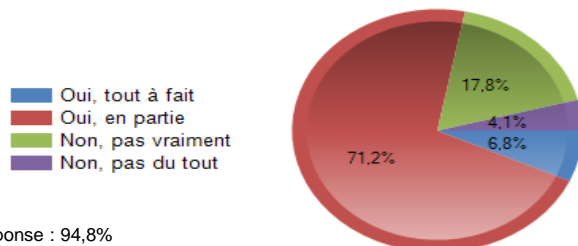
Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

## 76. A quelle hauteur la collectivité porteuse contribue-t-elle au financement du PRE ? (en % des 3 derniers budgets annuels)



Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

## 77. Selon-vous, les moyens dont dispose le PRE lui permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?



Taux de réponse : 94,8%  
Nombre de PRE répondant : 73

**PRE ayant répondu :** Argenteuil, Athis-Mons, Gagnolet, Bezons, Blanc-Mesnil, Brunoy, Cachan, Caisse des écoles de Poissy, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Chanteloup-les-Vignes, Choisy-le-Roi, Clichy-sous-Bois, Colombes, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Deuil-la-Barre, Drancy, Draveil, Elancourt, Epinay-sous-Sénart, Epinay-sur-Seine, Eragny-sur-Oise, Etampes, Gagny, Garges-Lès-Gonesse, Gennevilliers (2 réponses), Gonesse, Goussainville, Grigny, Guyancourt, La Verrière, le Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Les Mureaux, Les Ulis, Longjumeau, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Massy, Maurepas, Melun, Moissy-Cramayel, Montereau-Fault-Yonne, Montfermeil, Montigny-Lès-Cormeilles, Montreuil, Nanterre, Nemours, Noisy-Le-Sec, Orly, Pantin, Paris, Persan, Pierrefitte-sur-Seine, Plaisir, Pointoise, Ris-Orangis, Saint-Denis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Ouen-L'Aumône, Sartrouville, Savigny-sur-Orge, Sevran, Saint-Ouen, Suresnes, Trappes, Vigneux-sur-Seine, Villejuif, Villepinte, Villetaneuse, Villiers-le-Bel, Villiers-sur-Marne, Viry-Châtillon

**Réponses effectives : 77**

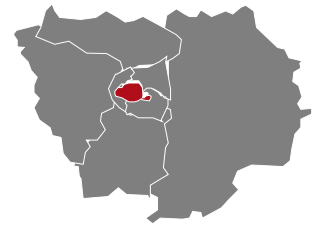
**FIN DU QUESTIONNAIRE**



# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

## PARIS



### Publics et parcours

- Une amélioration remarquée de la qualité des parcours, mais la nécessité de rendre plus systématique le diagnostic complet des situations
- Des actions intéressantes développées directement par des associations, par exemple autour de la médiation entre la famille et l'école
- Un dispositif de réintégration des exclus des établissements scolaires
- Un public maternelle en constante augmentation, ce qui s'explique par des projets visant directement cette tranche d'âge soutenus dans le cadre d'un appel à projet
- Une stabilité du nombre de parcours malgré le turnover constaté au sein de la mission d'appui



### Fonctionnement et outils

- Un logiciel de suivi du nombre de parcours performant permettant de mieux retracer les parcours de réussite éducative mis en place (identification des objectifs d'entrée en parcours, origine de la sollicitation, fonction du référent de parcours)
- Un projet de produire une charte commune de la référence de parcours afin d'uniformiser les pratiques



### Partenariats et mobilisation du droit commun

- Un travail de communication sur le PRE à réaliser car le dispositif est encore peu connu de nombreux établissements scolaires
- Un travail en lien avec les équipes éducatives des établissements scolaires qui pourra s'approfondir dans le cadre des Cités éducatives
- Une articulation à trouver avec les acteurs associatifs qui peuvent proposer des actions pertinentes mais trouvent trop complexe de s'adapter à la mécanique du PRE
- Un constat d'une certaine juxtaposition entre les dispositifs soutenus par la Caf (CLAS, VVV) et le PRE
- Une articulation à développer entre le diagnostic réalisé par les équipes pluridisciplinaires des PRE et les assistances sociales scolaires au sein des établissements



### Pilotage et gouvernance

- Une présidence tournante du GIP, qui a pu être prise par l'Education nationale, ce qui favorise la coordination
- Une prise en compte des enfants dans leur globalité qui pourra être favorisée par les Cités éducatives, tout en évitant le cloisonnement avec les réseaux REP et en allant au-delà du périscolaire
- Une évaluation menée en 2017 par un prestataire extérieur (cabinet ENEIS)

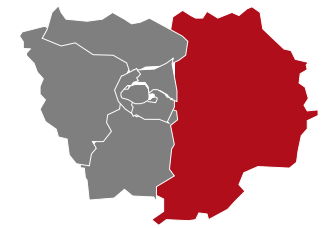


### Financement

- Une mise à disposition de personnels par la Ville, du Département et de l'Education nationale
- Un financement de la réussite éducative par l'Etat représentant 22,6% des crédits politique de la ville en 2018

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

## SEINE-ET-MARNE



### Publics et parcours

- Une application de l'instruction de 2016 hétérogène selon les PRE, en particulier en matière d'individualisation des parcours
- Une hétérogénéité de la taille des PRE (de 80 à 400 enfants suivis)
- Un volet soutien à la parentalité qui constitue un des points forts des PRE du département, à travers des activités de coaching et de développement personnel



### Partenariats et mobilisation du droit commun

- Un objectif de remobiliser le Département sur certains territoires
- Un point de vigilance à avoir sur le degré de complémentarité avec l'Education nationale dans les actions menées par les PRE, et de manière générale sur le cumul sur un même terrain d'offres similaires dans le cadre du déploiement des Cités éducatives
- Un travail à réaliser identifié par la DSDEN sur l'accompagnement du retour en classe des jeunes pris en charge lors de leur exclusion temporaire

« *Tout programme de réussite éducative ne peut pas faire ce que l'EN n'arrive pas à faire* »  
(Préfecture)



### Pilotage et gouvernance

- Un pilotage départemental des PRE effectué seulement par la Préfecture et pas par la DDCS
- Une réflexion en cours pour améliorer la coordination entre chefs de projet Politique de la Ville, notamment grâce à un délégué du Préfet chargé de mission sur les questions de PRE
- Des difficultés à disposer de données harmonisées entre chaque PRE
- Un souhait de la part de la DSDEN que l'implication de l'Education nationale soit davantage recherchée au niveau du pilotage des PRE et soit garantie au niveau de celui des Cités éducatives
- Un souhait de la part de la Préfecture de davantage échanger avec la DRJSCS

« *Le pilotage intercommunal permet de prendre de la hauteur, de recréer un espace de dialogue plus global et de coller avec les objectifs et l'organisation des services de l'EN* »  
(Préfecture)



### Fonctionnement et outils

- Une amélioration en matière de pluridisciplinarité dans la composition des équipes
- Une proposition de la part de la DSDEN d'organiser des formations communes mélangeant les différents professionnels investis dans les futures Cités éducatives



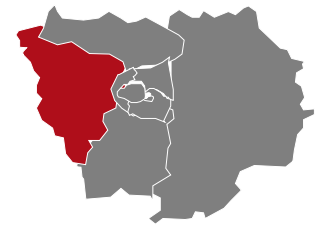
### Financement

- Un objectif de diversification des co-financements des PRE (Caf, Département)
- Une hétérogénéité entre les PRE par rapport au coût par enfants suivis
- Le constat d'un réel apport du pilotage intercommunal à Melun Val de Seine
- Un financement de la réussite éducative par l'Etat relativement faible en proportion (20,6% des crédits politique de la ville en 2018, comparé à 30,1% à l'échelle régionale)



# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

## YVELINES



### Publics et parcours

- De nombreuses améliorations constatées en matière de respect de l'instruction de 2016 depuis la publication d'un guide de réussite éducative : amélioration du suivi des fins de parcours, meilleur mobilisation des parents, réorientations adaptées, réduction des durées de parcours, meilleure représentativité des publics maternelle

*« On a fait la chasse aux PRE qui étaient des guichets du CCAS pour lesquels les familles venaient pour solliciter des financements »*  
(Préfecture)



### Partenariats et mobilisation du droit commun

- Un travail à mener afin d'inclure davantage l'Education nationale au sein des EPS
- Des interrogations de la part de la DSDEN par rapport à l'articulation avec l'Education nationale notamment sur la prise en charge des élèves exclus, mais aussi les dispositifs d'aide aux devoirs et le dispositif Devoirs Faits.
- Un manque de ressources en matière de santé sur le territoire, la DSDEN défendant l'idée que des postes de psychologues soient financés directement parmi l'équipe de PRE



### Pilotage et gouvernance

- Un pilotage départemental des PRE effectué seulement par la Préfecture et pas par la DDCS, mais de manière renforcée avec notamment la co-construction d'un guide de la réussite éducative permettant d'établir un référentiel commun
- Des progrès à faire en matière d'indicateurs d'évaluation, des questionnaires de satisfaction à mettre en place de manière systématique
- Un regret de la part de la Préfecture d'un manque de transparence dans certains PRE, notamment pour l'organisation des EPS et la possibilité d'assister à des actions



### Fonctionnement et outils

- Selon la Préfecture, des coordonnateurs PRE qui choisissent parfois d'intervenir sur des champs en-dehors de ceux de la réussite éducative, principalement du fait de leur profil de travailleur social
- Un turn-over qui peut être important au sein de certains PRE
- Un point de vigilance sur le besoin de garantir la lisibilité pour les familles lors du déploiement des Cités éducatives

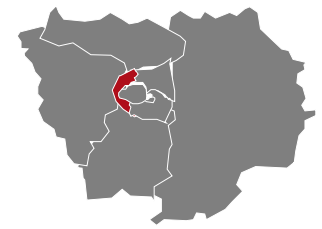
*« A force de trop s'ouvrir on peut perdre le cœur de la réussite éducative »*  
(Préfecture)



### Financement

- Une continuité dans le financement de la réussite éducative depuis trois ans (représentant 33,1% des crédits politique de la ville en 2018) malgré des baisses de dotation politique de la ville au global
- Une opportunité des Cités éducatives pour apporter des financements complémentaires notamment vers le sport et la culture

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS HAUTS-DE-SEINE



## Publics et parcours

- Une hétérogénéité en matière de stratégie d'approche et d'application de l'instruction de 2016, malgré un travail de diffusion de la part de la Préfecture : des définitions très variable des parcours individualisés, certains PRE considérant qu'une action peut être individualisée lorsqu'on a un encadrant pour 6 enfants, notamment afin d'éviter la stigmatisation des enfants
- Une acceptation de la part de la DDCS que les sorties de parcours suivies directement d'une nouvelle entrée ne constituent pas forcément des dérives

« Il y a toujours une visée éducative mais des stratégies d'approche très différentes. » (DDCS)



## Fonctionnement et outils

- Une intégration de professionnels du secteur médico-social au sein des équipes PRE du département, ce qui permet d'éviter de recourir au libéral
- Des problématiques de turn-over au sein de certaines équipes, et selon la DSDEN parfois d'un manque de compétence (les profils d'éducateurs spécialisés ou de psychologues étant préférés à ceux d'animateurs jeunesse)
- Des impératifs de confidentialité des informations souvent mises en valeur par les équipes PRE, et qui rendent difficile la circulation des informations



## Partenariats et mobilisation du droit commun

- Une bonne dynamique globale avec l'Education nationale et le Département. Toutefois, des relations avec l'Education nationale davantage basées sur des relations interpersonnelles que sur l'institution, ce qui a conduit certaines collectivités à signer une convention avec entre l'Education nationale et le PRE afin de repréciser le rôle de chacun
- Une logique de complémentarité plutôt que de subsidiarité pour les PRE du département, toutefois un constat de la part de la DSDEN du dédoublement de dispositifs sur certains territoires (accompagnement scolaire par exemple). La perspective du déploiement des Cités éducatives devrait permettre de mieux travailler cette complémentarité

« Pour les équipes de l'Education nationale, le PRE c'est pas eux. » (Préfecture)



## Pilotage et gouvernance

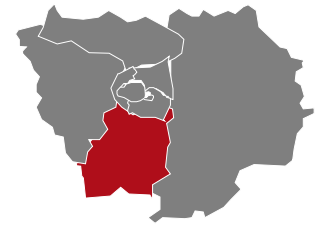
- Des Cités éducatives qui permettront de davantage institutionnaliser les relations avec l'Education nationale et de favoriser la coordination des acteurs des territoires
- Un contrôle des actions menées dans le cadre du PRE d'Asnières mené en 2019, et une étude réalisée par la DDCS en 2019 sur les PRE du département sur la base des documents des PRE et d'entretiens
- Des outils de suivi et d'évaluation (bilans quantitatifs et retours qualitatifs) déjà mis en place dans l'ensemble des PRE mais des difficultés pour l'évaluation d'impact sur le long terme
- Une suggestion de la part de la DDCS de créer un espace de ressource au niveau régional afin d'accompagner le déploiement des Cités éducatives



## Financement

- Un poids importante des PRE au sein des Contrats de ville (46% des crédits en 2018)
- Un objectif de diversification des co-financements des PRE (collectivités, Département)

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS ESSONNE



## Publics et parcours

- Une hétérogénéité entre les PRE en matière de publics touchés et de niveaux d'individualisation, avec dans certain PRE des actions collectives proposées sans diagnostic approfondi préalable
- Des PRE qui ne distinguent pas forcément les habitants des quartiers de veille des habitants des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires
- Une demande à ce que les parcours ne dépassent pas 18 mois
- Des dimensions particulièrement mises en valeur au sein des PRE : soutien à la parentalité et accès aux soins



## Partenariats et mobilisation du droit commun

- Un bon investissement global de l'Education nationale (enseignants et professeurs également), notamment grâce à une bonne connaissance des PRE de la part des professionnels, mais qui pourrait être renforcé en matière de suivi des parcours dans certains PRE
- Des modalités de repérage pas toujours claires pour les acteurs de terrain
- Une meilleure coordination entre les actions soutenues par la Caf et les PRE à opérer
- Un travail à réaliser pour plus de complémentarité entre certains dispositifs : offre d'accompagnement au travail au sein des PRE et Devoirs faits par exemple
- De bonnes relations les services départementaux au niveau local mais qui pourrait être uniformisées au niveau du département



## Pilotage et gouvernance

- Une évaluation quantitative et qualitative conduite par la DDCS en 2018-2019 auprès des 6 PRE du département
- Une animation du réseau des coordonnateurs réalisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE)
- Des difficultés à réaliser des études d'impact à moyen ou long terme
- Un besoin de renforcer l'implication de l'Education nationale au sein du pilotage des Cités éducatives
- Des comités de pilotage qui ne sont pas forcément tous mobilisés pleinement afin d'orienter l'action du PRE



## Fonctionnement et outils

- L'observation par la préfecture de l'absence d'EPS dans certains PRE malgré les réponses des coordonnateurs dans l'enquête



## Financement

- Un poids des PRE au sein des Contrats de ville (54% des crédits en 2018) considéré comme trop important et qui sera amené à diminuer, notamment à travers davantage de cofinancements (collectivités, Caf, Département)
- Une diminution ou stagnation des enveloppes financières des PRE
- Des écarts importants en terme de coût par enfant entre les PRE du département

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS SEINE-SAINT-DENIS



## Publics et parcours

- Une réelle différence dans la mise en œuvre des PRE selon les priorités politiques des collectivités
- Globalement, une bonne appropriation des catégories cibles issues de l'instruction de 2016
- Des élus mobilisant parfois les PRE comme soutien aux failles du droit commun, notamment dans l'accès aux soins
- Pas d'action collective autorisée (si plus de 6 enfants, pas de financements octroyés)
- Une demande de la Préfecture à ce que les dispositifs de prise en charge des collégiens exclus soient sortis du PRE pour ne faire partie que du Contrat de ville



## Fonctionnement et outils

- Des difficultés évoquées pour pérenniser les postes de coordonnateurs



## Partenariats et mobilisation du droit commun

- Globalement un bon appui sur le droit commun et une bonne dynamique partenariale, mais une articulation parfois difficile avec le Département (ASE, PMI)
- Une bonne connaissance des PRE par la plupart des personnels de l'Education nationale, mais un constat de la part de la DSDEN qu'il est encore difficile de faire le lien avec l'enseignant/professeur
- Des avancées sur le partage de l'information avec l'Education nationale : participation de l'équipe PRE aux réunions d'information en début de collège, diffusion de supports de communication...
- Des formations interprofessionnelles réalisées autour de l'enfance en danger et rassemblant les coordonnateurs de PRE et les personnels de l'Education nationale, et une nécessité identifiée de davantage former les professionnels ensemble dans la perspective des Cités éducatives



## Pilotage et gouvernance

- Des contrôles et audits et une fiche technique réalisés par la DDCS sur la mise en œuvre du cadre réglementaire
- Une exigence d'outils de suivi et d'évaluation selon une trame préétablie par la DDCS
- Des réunions de coordonnateurs par arrondissement organisées par la DDCS en présence de la DSDEN
- Un manque d'évaluation qualitative

« En tant que financeur principal, on est en droit d'avoir un certain niveau d'exigence. » (DDCS)

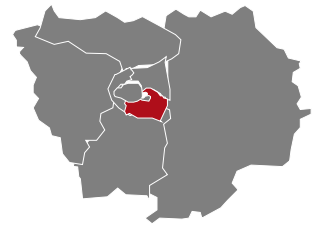


## Financement

- 22,3% des crédits politiques de la ville attribués à la réussite éducative (en 2018), mais l'enveloppe départementale en matière de politique de la ville la plus importante en France – plus de 5 millions d'euros
- Un financement par la Préfecture d'actions portées sur la co-éducation, qui accompagneront le déploiement des Cités éducatives

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

## VAL-DE-MARNE



### Publics et parcours

- Un faible taux d'individualisation au global, même si des améliorations ont pu être constatées grâce à un travail d'accompagnement de la Préfecture
- Des critères d'entrée en parcours limités aux enfants résidant en QPV, ce qui rend complexe le repérage par les professionnels des établissements scolaires en REP/REP+
- Une bonne connaissance des familles de la part des PRE, qui pourra être capitalisée dans le cadre des Cités éducatives



### Fonctionnement et outils

- Un turn-over sur certains PRE, des EPS qui se réunissent très peu dans certains PRE (seulement ou une quelque fois par an)
- Un constat de l'importance des travailleurs sociaux parmi les référents de parcours et les membres des EPS
- Des PRE ayant du mal à développer des vacations pour psychologues ou orthophonistes



### Partenariats et mobilisation du droit commun

- Globalement, une bonne articulation entre les PRE et les Contrats de ville
- Une dynamique associative présente mais à développer dans certains PRE
- Une association de l'Education nationale et des enseignants au sein du PRE qui varie beaucoup entre les PRE, un travail ayant été réalisé par la DDCS afin d'augmenter les repérages provenant de l'Education nationale
- Un regret de la part de la DSDEN du manque de partage d'informations par les PRE, lié au maintien du secret professionnel et aux difficultés de participer aux EPS
- Dans la perspective des Cités éducatives, une articulation avec l'extrascolaire à renforcer par rapport à celle avec le périscolaire, les communes pouvant s'appuyer sur les PEDT existant
- Des manques en matière de santé au niveau du droit commun malgré une bonne coordination avec les Contrats locaux de santé, l'éducation autour de la santé étant particulièrement ressentie comme un besoin au niveau du département



### Pilotage et gouvernance

- Une relance récente des réunions de coordonnateurs de PRE, mise en œuvre opérationnellement par les délégués du préfet et les services de la DSDEN
- Un pilotage départemental des PRE par la DDCS, la DSDEN regrettant de ne pouvoir être suffisamment associée
- Pas d'harmonisation des indicateurs de suivi et d'évaluation, la Préfecture souhaitant travailler sur l'harmonisation des outils au travers des groupes de coordonnateurs



### Financement

- Un financement des PRE qui représente 24,8% des crédits politique de la ville sur l'année 2018, un montant en baisse depuis quelques années, étant donné également qu'un PRE s'est arrêté (Alfortville)
- Pas de différence flagrante de co-financement selon les PRE

*« C'est un peu frustrant pour les équipes, ils vont signaler un enfant au PRE et ils ne savent pas ce qui est mis en place » (DSDEN)*

# SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

## VAL-D'OISE



### Publics et parcours

- L'instruction de 2016 connue et appliquée par plus des deux tiers des PRE
- Un certain nombre d'actions conséquentes autour du décrochage scolaire et exclus temporaires dans les PRE du département, identifiées comme des bonnes pratiques
- Des parcours encore trop peu individualisés, avec un objectif de 80% d'individualisation, mais un constat de la part de la Déléguée du préfet d'un manque de clarté dans la définition d'un parcours individualisé
- Une association des familles avant d'examiner leur situation en EPS pas forcément recherchée dans tous les PRE



### Fonctionnement et outils

- Des EPS dont la composition diffère en fonction des acteurs présents sur les territoires et des dynamiques partenariales existantes
- Des interrogations autour de la possibilité de certains acteurs de participer aux EPS du fait du secret professionnel



### Partenariats et mobilisation du droit commun

- Un point de vigilance sur l'articulation avec les centres sociaux dans les actions collectives proposées, notamment autour du soutien à la parentalité
- Des PRE qui se retrouvent parfois à réaliser des informations préoccupantes
- Dans certains PRE, le constat d'une déconnexion avec le volet éducation du Contrat de ville (dissociation des instances, pas de communication...)
- Des partenariats intéressants avec la police nationale pour prévenir la délinquance
- Une bonne connaissance des PRE de la part des acteurs de l'Education nationale
- Un séminaire organisé en 2017 afin de réaliser un guide pratique des PRE, dans un objectif également de communication auprès des familles et des professionnels
- Un déploiement des Cités éducatives qui permettra d'améliorer la continuité des parcours des élèves mais un point de vigilance sur la proximité à garder en matière de relations partenariales



### Pilotage et gouvernance

- Un pilotage du réseau des acteurs du PRE au niveau du département par le Centre de ressource départemental Politique de la Ville, notamment pour des formations de coordonnateurs, qui va d'ailleurs étendre son activité dans deux départements
- Un pilotage renforcé en 2019 par la création d'un poste d'adjointe au préfet dans le but de structurer un réseau de professionnels des PRE
- Des formations communes de professionnels organisées par la Préfecture et la Caf sur la prévention du décrochage scolaire
- Peu d'indicateurs et d'accompagnement aux processus d'évaluation pour l'instant



### Financement

- Un objectif d'arriver à un coût moyen de 1 000 € par enfant
- Des niveaux de cofinancements variés selon les PRE, la Préfecture demandant un cofinancement de la part des collectivités à hauteur de 30%
- Une répartition encore peu équitable des crédits Etat, mais qui est travaillée, le financement de la réussite éducative représentant 34,1% des crédits politique de la ville en 2018
- Une vigilance à avoir sur la complémentarité des financements au sein des Cités éducatives



# RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE



# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE

- **Les publics pris en charge** dans le cadre du programme correspondent-ils aux publics visés par la réussite éducative ?

1. Les publics touchés correspondent aux publics prioritaires de l'instruction de 2016
2. Le PRE opère une sélection parmi les situations prescrites par les acteurs

- **Les parcours proposés** répondent-ils aux objectifs de la réussite éducative ?

1. Les différentes dimensions de la réussite éducative sont investies dans les parcours (accompagnement à la scolarité, accès aux soins, accès aux loisirs et culture, accès aux soins et soutien à la parentalité)
2. L'accompagnement individuel prédomine sur les actions collectives
3. La question du développement des compétences de l'enfant est au cœur de la conception des parcours

- **L'accompagnement proposé** repose-t-il sur une véritable logique de parcours au-delà de la simple facilitation de l'accès à des ressources spécifiques ?

1. Un diagnostic global et pluridisciplinaire de chaque situation est posé en début de parcours
2. Les objectifs définis sont adaptés à chaque situation et dépassent la logique d'accès à des ressources spécifiques
3. La mobilisation de la famille fait partie des critères d'entrée en parcours
4. Les objectifs sont réévalués régulièrement par le référent de parcours
5. La sortie du parcours fait l'objet d'une préparation spécifique
6. La question de la réussite éducative pour les plus de 16 ans a été pensée dans le cadre du PRE



# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE

• **Le positionnement du coordonnateur PRE au sein de la collectivité** favorise-t-il la mise en œuvre des objectifs du programme ?

1. L'inscription organisationnelle du PRE facilite la transversalité des échanges et la mobilisation des ressources internes au service de la réussite éducative
2. Le rattachement hiérarchique du coordonnateur PRE lui assure une légitimité suffisante pour mobiliser les partenaires sur le programme

• **L'action du référent de parcours** permet-elle de garantir la qualité des accompagnements proposés ?

1. Le profil du/des référent(s) de parcours (formation, ancienneté, connaissance du territoire) a été défini de façon à répondre aux objectifs du programme
2. Le taux de charge du référent lui permet d'assurer un accompagnement en proximité des publics
3. Le référent de parcours entretient des relations régulières avec l'enseignant ou le professeur principal de chaque enfant suivi
4. L'action du (des) référent(s) de parcours permet d'établir une médiation efficace entre les parents et les institutions (scolaires, sociales, etc.)

• **L'équipe pluridisciplinaire de soutien** joue-t-elle un rôle déterminant dans la qualité des accompagnements proposés ?

1. La composition des EPS est définie de façon à favoriser la pluridisciplinarité des points de vue et l'appréhension globale de la situation des familles et des enfants
2. Une charte de fonctionnement a été établie de façon à garantir la qualité des échanges tout en respectant le secret professionnel
3. L'élaboration du parcours fait l'objet d'un échange avec les membres de l'EPS
4. Des outils de travail ont été mis en place et sont appropriés par l'ensemble des membres de l'EPS
5. L'échelon territorial et la fréquence de réunion des EPS permettent d'aborder de façon suffisamment qualitative l'ensemble des situations entrantes et en suivi
6. Les sorties de parcours font l'objet d'une évaluation et d'un échange en EPS



# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE

• **Le dispositif de réussite éducative s'appuie-t-il sur une réelle logique partenariale** entre les principaux acteurs institutionnels ?

1. La contribution de chaque acteur est clairement définie et appropriée par les principaux protagonistes : collectivité porteuse, Education nationale, Etat, Caf, Département
2. Les partenaires institutionnels identifient une réelle plus-value du programme de réussite éducative sur le territoire
3. Les partenaires institutionnels mobilisent leurs propres services au service du programme de réussite éducative

• **Les ressources du territoire sont-elles pleinement mobilisées** au service des parcours de réussite éducative, dans une logique d'articulation avec le droit commun ?

1. Les partenaires (institutions, associations, services de la collectivité) sont connus et répertoriés de manière systématique
2. Les partenaires sont effectivement mobilisés dans une logique de réciprocité (orientations vers le PRE et par le PRE)
3. Les actions mises en place par le PRE s'inscrivent en complémentarité des ressources de droit commun
4. Les sorties du PRE font l'objet d'une orientation vers les services de droit commun
5. Les situations non retenues par l'EPS font l'objet d'une orientation vers les services de droit commun

# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE

- **Les instances de pilotage favorisent-elles la mobilisation des acteurs du territoire au service de la réussite éducative ?**

1. La composition des instances de pilotage est cohérente avec les objectifs de la réussite éducative et avec le tissu partenarial local
2. L'architecture des différentes instances permet la mobilisation des interlocuteurs pertinents
3. Les acteurs-clés sont effectivement mobilisés au sein des instances

- Le pilotage du dispositif permet-il de contribuer pleinement à la mise en œuvre **d'une stratégie de réussite éducative sur le territoire ?**

1. Les échanges du comité de pilotage permettent de définir de véritables objectifs stratégiques, au-delà d'une simple programmation financière
2. Les objectifs stratégiques du PRE sont cohérents avec les objectifs du Contrat de Ville, du PEDT/PEL en matière d'éducation
3. Les stratégies des acteurs du territoire prennent en compte l'existence du PRE
4. Les objectifs stratégiques du PRE font l'objet d'une révision partenariale régulière en comité de pilotage

- Le pilotage du dispositif permet-il de **rendre pleinement compte de l'action menée** en matière de réussite éducative ?

1. Des modalités de suivi et d'évaluation du programme ont été définies
2. Le bilan du programme fait l'objet d'une diffusion aux partenaires et d'un échange en comité technique / comité de pilotage départemental



# LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

## LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : VISION DÉTAILLÉE

- **Les moyens** dont dispose le PRE lui permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?

1. Des critères précis ont été définis pour la répartition de l'enveloppe budgétaire au niveau départemental
2. L'allocation des ressources du PRE à chaque type d'action menée est cohérente avec les objectifs de la réussite éducative en général et les objectifs spécifiques du projet
3. L'évolution de l'enveloppe budgétaire du PRE est en adéquation avec l'évolution des objectifs assignés au dispositif et avec l'évolution des besoins du territoire

- **La structure de financement** du PRE permet-elle d'assurer sa pérennité ?

1. Le financement du PRE a fait l'objet d'un véritable tour de table au niveau des partenaires
2. La collectivité porteuse abonde de façon significative le budget de la réussite éducative, au-delà d'une simple valorisation de sa masse salariale

### **+** *De façon comparative uniquement :*

- **Les coûts associés** au PRE sont-ils proportionnels aux résultats obtenus ?

1. Le coût de l'accompagnement est corrélé au niveau d'individualisation des parcours
2. Le coût de l'accompagnement est corrélé à la nature des actions proposées dans le cadre des parcours
3. Le coût de l'accompagnement est corrélé au niveau de satisfaction des parties prenantes

## Directrice de mission

Marion HAJDENBERG

## Consultants évaluateurs

Marguerite SALLES et Dalibor STERNADEL

## Consultants chargés d'étude

Manon GIOVINAZZO et Judith OLLE

